



Un avenir meilleur
et plus lumineux
pour tous

hydroOne

Rapport annuel 2024



Profil de la société

Hydro One Limited (TSX : H)

Hydro One Limited, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive, est le plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, comptant 1,5 million de précieux clients, doté d'un actif de 36,7 milliards de dollars au 31 décembre 2024 et ayant enregistré en 2024 des produits annuels de 8,5 milliards de dollars.

Notre équipe, composée de 10 100 employés qualifiés et dévoués, bâtit et entretient avec fierté un réseau d'électricité sûr et fiable qui est essentiel au soutien de collectivités vigoureuses et prospères. En 2024, Hydro One a investi 3,1 milliards de dollars dans ses réseaux de transport et de distribution et elle a soutenu l'économie en y injectant 2,9 milliards de dollars par l'achat de biens et de services.

Nous sommes attachés aux collectivités où nous vivons et travaillons par des projets axés sur l'investissement communautaire, la durabilité et la diversité.

Les actions ordinaires de Hydro One Limited sont inscrites à la cote de la TSX et certains des billets à moyen terme de Hydro One Inc. sont inscrits à la cote de la NYSE. Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels à www.HydroOne.com, à www.sedarplus.com ou à www.sec.gov.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, qui sont fondés sur les attentes, les estimations, les prévisions et les projections actuelles à l'égard de nos activités et du secteur dans lequel nous les exerçons, et inclut des opinions et des hypothèses formulées par la direction de Hydro One. Ces énoncés portent notamment sur ce qui suit : les stratégies et les priorités de la Société pour l'avenir, notamment les résultats et les répercussions anticipés; l'engagement de la Société à garantir une culture de la sécurité; les plans d'investissement de Hydro One pour améliorer la fiabilité de ses réseaux de transport et de distribution et procurer une capacité de croissance à son réseau d'électricité, y compris la ligne de transport St. Clair et la ligne de transport entre Wawa et Timmins, de même que l'incidence des lignes de transport; ainsi que les liens collaboratifs et les ententes de partenariat que la Société a établis avec les collectivités autochtones. Les verbes au futur et au conditionnel servent à repérer ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont pas une garantie du rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Certains facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats ainsi exprimés, sous-entendus ou prévus par les énoncés prospectifs, y compris certaines hypothèses utilisées dans la formulation de ces énoncés, sont exposés dans les documents que Hydro One Limited et Hydro One Inc. ont déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et qui peuvent être consultés sur SEDAR+, à www.sedarplus.com. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et nous nous dégageons de toute obligation de le faire, sauf si la loi nous y contraint.

Tous les nombres indiqués dans le présent document sont approximatifs et ont été arrondis à la décimale près.

Message de notre

Président et chef de la direction

En dressant le bilan de 2024, je suis fier du chemin parcouru par Hydro One et des progrès que nous avons réalisés ensemble. L'importance indéfectible que nous avons accordée à la sécurité, au service à la clientèle, à la croissance, à des solutions novatrices et à des partenariats significatifs nous a permis de renforcer notre société. Je suis heureux de partager avec vous nos réalisations et de vous présenter comment nous positionnons Hydro One afin de lui bâtir un avenir solide et durable.



David Lebeter

Président et chef de la direction

La sécurité demeure notre priorité absolue

Chez Hydro One, la sécurité est une valeur essentielle qui éclaire chaque décision que nous prenons. En 2024, nous avons mis la sécurité au premier plan grâce à des programmes de formation approfondie et à des technologies avancées. Par conséquent, notre taux de blessures à signaler de 0,55 par tranche de 200 000 heures travaillées demeure bien inférieur aux données de comparaison du secteur. Mais, comme toujours, nous pouvons faire mieux.

Nous continuons de bâtir une culture dans laquelle chaque employé est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. Nous incluons dans cette culture de sécurité les collectivités que nous servons en nous assurant que nos activités contribuent également à accroître la sécurité publique et la fiabilité du réseau.

Une stratégie pour l'avenir

Afin de nous adapter au contexte du secteur énergétique qui évolue rapidement et d'en tirer le meilleur parti, nous avons lancé notre nouvelle stratégie, qui est axée sur les quatre priorités suivantes :

- **Clientèle** – Nous renforçons la confiance que notre clientèle nous porte et améliorons son taux de satisfaction grâce à notre service hors pair.
- **Croissance** – Nous prolongeons et modernisons le réseau afin de mieux répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario.
- **Solutions** – Nous stimulons l'innovation et misons sur les technologies afin de promouvoir un avenir électrifié.
- **Partenariats** – Nous établissons des partenariats significatifs afin de mettre au point des solutions aux retombées considérables.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé des progrès importants pour faire avancer chacune de ces priorités.

Nous avons continué de servir notre **clientèle** en lui offrant un service hors pair entièrement dévoué, comme en témoigne la constance des résultats de notre carte de pointage pour notre service à la clientèle.

Le taux de satisfaction de nos clients résidentiels et des petites entreprises que nous servons a augmenté à 88 % l'année dernière, par rapport à 87 % l'année précédente, et le taux de satisfaction de nos clients commerciaux et industriels est passé à 85 %, par rapport à 82 % l'année précédente. Nous avons instauré des solutions d'analyse avancées qui visent à améliorer la formation de nos agents du service à la clientèle ainsi qu'un outil de gestion des connaissances propulsé par l'IA qui aide notre personnel de première ligne dans la gestion de ses interactions avec nos clients.

L'année dernière, malgré une augmentation significative du nombre de jours de tempêtes par rapport à la moyenne des dix dernières années, nous avons été en mesure d'honorer notre engagement envers nos clients, qui consiste à rétablir le courant rapidement et de façon sécuritaire. Au-delà de nos efforts à l'échelle locale, nous sommes intervenus pour soutenir ceux qui étaient touchés par les fortes tempêtes partout au Canada et aux États-Unis, où nos équipes dévouées ont travaillé sans relâche à rétablir le courant et à aider la population dans le besoin.

En parallèle, nous nous sommes concentrés sur la **croissance** et les **solutions** qui visent à promouvoir un avenir électrifié.

Nous avons déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin de construire la ligne de transport St. Clair, ce qui permettra d'accroître la fiabilité du réseau et nous procurera une capacité de croissance dans le sud-est de l'Ontario.

Nous avons achevé la construction de la ligne de transport entre Chatham et Lakeshore un an avant l'échéancier prévu et avons réalisé des économies d'environ 30 millions de dollars par rapport au budget initial. Ce projet renforce la fiabilité et la capacité du réseau électrique dans le sud-ouest de l'Ontario, soutient les secteurs agroalimentaire et manufacturier et stimule la croissance économique.

Dans le nord de l'Ontario, après que la province a procédé à une évaluation approfondie et tenu des consultations sur le sujet, nous avons été sélectionnés pour aménager une ligne de transport entre Wawa et Timmins. Cette ligne de transport soutiendra la demande d'électricité accrue des collectivités, des entreprises et de l'industrie, tout en stimulant la croissance économique des secteurs des technologies de fabrication avancées et des minéraux critiques.

En novembre dernier, nous avons inauguré le chantier de la ligne de transport Waasigan avec nos partenaires des Premières Nations, en présence de représentants officiels des municipalités et des différents secteurs d'activité, franchissant ainsi une étape importante dans le soutien de la croissance économique de la région, plus précisément dans les secteurs minier et forestier.

Nous ne pourrions pas construire ces nouvelles lignes de transport sans les liens étroits que nous avons tissés avec les municipalités et les Premières Nations et sans notre modèle novateur de **partenariat** avec les Autochtones sous forme de participation.

Notre modèle de partenariat financier selon une participation 50-50 avec les Premières Nations est une approche révolutionnaire de notre secteur qui donne aux Premières Nations l'occasion d'investir dans une participation de 50 % dans les lignes de transport de nouveaux projets de transport dont la valeur s'établit à plus de 100 millions de dollars, ce qui crée des avantages économiques réciproques pour chaque partie, de la phase de planification à celle de l'aménagement, en passant par la phase de construction et celle de l'exploitation.

Nous nous efforçons de tisser des liens respectueux et collaboratifs avec les collectivités autochtones, et nous avons récemment signé des conventions qui régissent nos relations commerciales avec les collectivités des Premières Nations du Lac Des Milles Lac, de Wauzhushk Onigum et de Long Lac n° 58. Ces conventions répondent aux priorités de chaque collectivité et mettent la table à des partenariats significatifs permettant de raccorder les collectivités aux infrastructures essentielles.

Grâce à ces projets et aux autres achats de la Société, nous nous sommes fixé l'objectif de nous procurer 5 % de nos biens et services auprès d'entreprises autochtones d'ici 2026. Nous avons atteint notre cible plus tôt que prévu en nous procurant des biens et services totalisant 158 millions de dollars auprès d'entreprises autochtones l'année dernière.

Création de valeur pour les actionnaires

En 2024, Hydro One a créé une forte valeur pour les actionnaires grâce à l'augmentation de ses revenus et à l'amélioration de son efficacité opérationnelle et de ses résultats financiers. Ses revenus bruts ont augmenté de 8,2 % par rapport à 2023, et ses revenus nets, déduction faite des achats d'électricité, ont augmenté de 3,6 %. Le résultat par action a augmenté de 6,6 % pour s'établir à 1,93 \$, et notre dividende trimestriel a augmenté de 6,0 % pour s'établir à 31,42 cents par actions. En 2024, notre rendement total pour les actionnaires a atteint 14,8 %, ce qui a par ailleurs renforcé notre vigueur et notre performance financières. L'importance accrue que nous avons accordée à la productivité nous a permis de réaliser des économies de 150 millions de dollars, et nous avons redonné 42 millions de dollars à nos clients grâce à notre mécanisme de partage des bénéfices. En outre, S&P a rehaussé notre note de crédit à long terme, qui est passée de « A- » à « A » le 10 juin, ce qui témoigne de sa confiance en nos résultats et en notre stabilité sur le plan financier.

Résolument tournés vers l'avenir

Tandis que nous amorçons l'année 2025, j'ai confiance que Hydro One continuera de créer de la valeur pour ses clients, ses partenaires, ses actionnaires et les collectivités. Ses priorités stratégiques, son engagement envers ses valeurs essentielles et son équipe dévouée lui confèrent un avantage pour garantir sa réussite à long terme. Ensemble, nous assurerons l'avenir énergétique de l'Ontario et construirons un réseau d'électricité résilient, abordable et durable pour les générations à venir.

Je remercie nos employés pour leur dévouement et leur travail acharné, ainsi que nos clients pour leur confiance, et nos actionnaires pour leur soutien constant.

Je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.



David Lebeter
Président et chef de la direction
Hydro One Limited

Rapport financier

Table des matières

- 4 Rapport de gestion
- 55 États financiers consolidés
- 65 Notes afférentes aux états financiers consolidés
- 117 Renseignements sur la Société et à l'intention des actionnaires



HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « états financiers consolidés »). Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis.

La Société a préparé le présent rapport de gestion conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la Société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date est fondée sur l'information dont dispose la direction au 19 février 2025.

Le présent rapport de gestion comprend des mesures financières déterminées et des ratios financiers qui ne sont pas reconnus par les PCGR des États-Unis, mais que la direction utilise pour évaluer le rendement de la Société et de ses entreprises. Puisqu'il est possible que ces mesures financières déterminées et ces ratios financiers n'aient pas de définition normalisée selon les PCGR des États-Unis, les résultats pourraient ne pas être comparables aux mesures financières et ratios financiers semblables présentés par d'autres entités. Ces mesures et ratios ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la Société présentée conformément aux PCGR des États-Unis. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » pour un complément d'information sur ces mesures et un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR des États-Unis les plus directement comparables.

Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023	Variation
Produits	8 484	7 844	8,2 %
Achats d'électricité	4 143	3 652	13,4 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	4 341	4 192	3,6 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 308	1 354	(3,4) %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	1 066	996	7,0 %
Charges de financement	621	570	8,9 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	181	178	1,7 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	1 156	1 085	6,5 %
Résultat de base par action ordinaire	1,93 \$	1,81 \$	6,6 %
Résultat dilué par action ordinaire	1,92 \$	1,81 \$	6,1 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 534	2 412	5,1 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	2 275	2 150	5,8 %
FPAE annualisés sur la dette nette ¹	13,4 %	13,8 %	(0,4) %
Investissements en capital	3 063	2 531	21,0 %
Actifs mis en service	2 463	2 324	6,0 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 659	20 806	(0,7) %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	31 523	30 619	3,0 %

Aux 31 décembre	2024	2023
Ratio de la dette nette sur la structure du capital ¹	58,4 %	57,2 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

VUE D'ENSEMBLE

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Hydro One, qui possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario, est le plus important distributeur d'électricité de la province en fait de clients décomptés. Hydro One Inc. est propriétaire des activités réglementées de transport et de distribution de la Société. Hydro One distribue de l'électricité de façon sûre et fiable à environ 1,5 million de clients ontariens ainsi qu'à des clients industriels d'envergure et à des services publics municipaux. Par l'entremise de ses filiales, Hydro One Inc. est propriétaire et exploitante d'un réseau de lignes de transport à haute tension d'environ 30 000 kilomètres et d'un réseau de lignes de distribution principales à basse tension d'environ 126 000 kilomètres. Hydro One compte trois secteurs : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la Société :

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Transport	27 %	28 %
Distribution	72 %	71 %
Autres activités	1 %	1 %

Après les ajustements au titre du recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la Société, déduction faite des achats d'électricité¹ pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Transport	52 %	53 %
Distribution	47 %	46 %
Autres activités	1 %	1 %

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la Société :

Aux 31 décembre	2024	2023
Transport	59 %	60 %
Distribution	38 %	39 %
Autres activités	3 %	1 %

Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède et exploite le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 90 % (92 % en 2023) de la capacité de transport de l'Ontario selon la composante réseau des besoins en revenus² approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »)³. Au 31 décembre 2024, l'entreprise de transport de la Société est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales à tarifs réglementés de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et Chatham x Lakeshore Limited Partnership (« CLLP ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP ») et d'environ 55 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »). L'entreprise de transport de la Société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Électricité transportée ¹ (MWh)	140 417 171	137 130 724
Base tarifaire (en millions de dollars)	16 335	15 336
Investissements en capital (en millions de dollars)	1 860	1 493
Actifs mis en service (en millions de dollars)	1 431	1 296

¹ L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport d'électricité.

Aux 31 décembre	2024	2023
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	29 935	29 906

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

² La composante réseau des besoins en revenus est la partie des besoins en revenus de transport de Hydro One attribuée aux actifs qui sont utilisés pour le bénéfice commun de tous les clients de Hydro One et des clients autres que ceux de Hydro One dans la province.

³ Hydro One possède et exploite environ 94 % du réseau de transport de l'Ontario selon le total des besoins en revenus approuvés par la CEO.

Secteur de la distribution

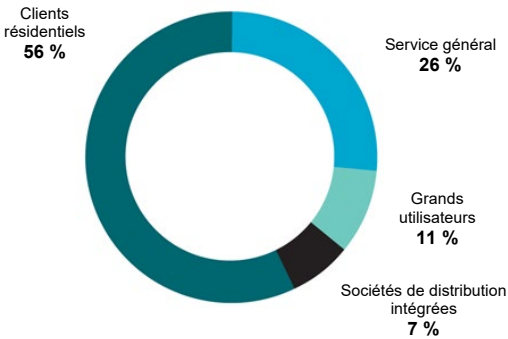
L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est formée de réseaux de distribution exploités par les filiales à tarifs réglementés de Hydro One Inc., Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remotes »). L'entreprise de distribution de la Société tire des produits principalement de la facturation de tarifs de distribution qui sont assujettis à l'approbation de la CEO, ainsi que des montants engagés pour recouvrer les coûts liés aux achats d'électricité.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	31 523	30 619
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh) ¹	41 445	40 367
Base tarifaire (en millions de dollars)	10 184	9 649
Investissements en capital (en millions de dollars)	1 185	1 015
Actifs mis en service (en millions de dollars)	1 017	994

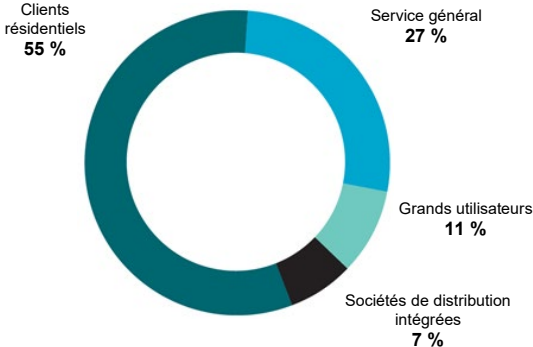
¹ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

Aux 31 décembre	2024	2023
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	125 533	125 232
Clients du secteur de la distribution (nombre de clients)	1 514 690	1 494 595

Produits tirés de la distribution en 2024



Produits tirés de la distribution en 2023



Secteur Autres activités

Le secteur Autres activités de Hydro One englobe principalement l'entreprise de télécommunications de la Société, qui fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la Société, ainsi que certaines activités du siège social.

L'entreprise de télécommunications est exploitée par Acronym Solutions Inc. (« Acronym »), filiale en propriété exclusive de Hydro One. En plus de soutenir les entreprises réglementées de Hydro One, Acronym offre une gamme complète de solutions de technologie de l'information (« TI ») et des communications dans différentes catégories (notamment Internet et réseautique, Sécurité, voix et collaboration, Infonuagique et Gestion des TI), qui vont au-delà de son réseau de fibres optiques, dans un marché commercial concurrentiel. Acronym n'est pas réglementée par la CEO, mais elle est inscrite auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à titre d'entreprise non dominante dotée d'installations qui fournit des services de télécommunications à haut débit en Ontario, avec des connexions à Montréal (Québec), à Buffalo (New York) et à Detroit (Michigan).

Le secteur Autres activités de Hydro One comprend également l'actif d'impôts différés découlant de la réévaluation de l'assiette fiscale des actifs de Hydro One à leur juste valeur marchande lorsque la Société est passée du régime provincial des paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral au moment du premier appel public à l'épargne de la Société en 2015. Puisque l'actif d'impôts différés n'a pas à être partagé avec les contribuables, la Société considère qu'il ne fait pas partie des actifs des secteurs réglementés du transport et de la distribution, et il est inclus dans le secteur Autres activités. De plus, le secteur Autres activités de Hydro One comprend Aux Energy Inc., une filiale en propriété exclusive qui fournit des solutions en matière d'énergie à des clients commerciaux et industriels, Ontario Charging Network LP, une coentreprise qui possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario sous la marque Ivy Charging Network, ainsi que certaines activités du siège social, et n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

PRINCIPAUX FACTEURS AFFECTANT LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport réglementés approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la Société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario, ainsi que les produits accessoires associés à la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et à l'usage des emprises par des tiers.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent surtout les tarifs de distribution réglementés approuvés par la CEO ainsi que le recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la Société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la Société distribue. Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la Société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent : i) le coût de l'énergie vendue sur le marché de gros; ii) le rajustement global, soit la différence entre le prix garanti et l'argent que les producteurs gagnent sur le marché en gros; et iii) les frais de service du marché de gros et frais de transport prélevés par la SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité sur le marché de gros.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et comprennent d'autres coûts, comme les impôts fonciers se rapportant aux postes et aux bâtiments et à l'exploitation des systèmes de TI liés au transport et à la distribution de la Société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport sont nécessaires pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la Société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la Société afin de livrer de manière sécuritaire et fiable de l'électricité aux particuliers, aux petites entreprises et aux clients commerciaux et industriels de la Société à l'échelle de la province. Elles incluent les charges relatives au dégagement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes, à l'évaluation et à la remise en état des terrains, ainsi qu'à la production de factures exactes et en temps opportun et au traitement des questions des clients.

Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficience et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la Société. Les coûts de retrait d'actifs comprennent les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la Société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ainsi que les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, contrats sur devises et autres contrats semblables, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la Société. Une tranche des charges de financement engagées par la Société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est établi à 1 156 millions de dollars, soit 71 millions de dollars, ou 6,5 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur la variation du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits, déduction faite des achats d'électricité⁴, qui s'explique par une hausse des revenus de transport et de distribution attribuable aux tarifs de 2024 approuvés par la CEO, la variation des ajustements réglementaires enregistrés à chacune des périodes respectives, et la plus forte consommation d'énergie;
- la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique essentiellement par la diminution des dépenses en lien avec les programmes de travaux; facteurs en partie contrebalancés par :
- l'augmentation de l'amortissement et des coûts de retrait d'actifs, attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la Société poursuit la mise en service de nouveaux actifs;
- la hausse des charges de financement essentiellement attribuable aux taux d'intérêt plus élevés sur la dette à long terme et au montant supérieur de la dette à long terme, facteur en partie compensé par une baisse du volume moyen des billets à court terme en circulation et les intérêts capitalisés plus élevés;
- une charge d'impôts sur le bénéfice plus élevée, ajustée pour tenir compte des éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, ce qui s'explique surtout par la baisse des écarts temporaires déductibles et le résultat plus élevé avant impôt.

Bien qu'ayant un effet neutre sur le bénéfice net, la fin, le 30 juin 2023, du recouvrement de l'actif d'impôts différés précédemment partagé avec les contribuables (le « montant du recouvrement au titre de l'actif d'impôts différés ») approuvé par la CEO (se reporter à la rubrique « Réglementation – Actif d'impôts différés » pour un complément d'information), qui a donné lieu à une diminution des produits, déduction faite des achats d'électricité pendant l'exercice courant, compensée par une charge d'impôts moins élevée, a également affecté les résultats depuis le début de l'exercice.

Résultat par action ordinaire

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le résultat par action ordinaire s'est établi à 1,93 \$, contre 1,81 \$ en 2023. Cette hausse est surtout attribuable à la progression du résultat d'un exercice à l'autre, comme mentionné plus haut.

Une discussion sur les attentes de la direction en regard de la fourchette de prévisions relativement au résultat par action de la Société pour les exercices 2023 à 2027 est incluse à la section « Principaux points saillants liés à l'exploitation » du communiqué de presse de la Société daté du 20 février 2025. Ce communiqué de presse peut être consulté sur le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.com ainsi que le site Web de la Société à l'adresse <https://www.hydroone.com/investor-relations>.

⁴ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2024	2023	Variation
Transport	2 269	2 214	2,5 %
Distribution	6 175	5 582	10,6 %
Autres activités	40	48	(16,7) %
Total des produits	8 484	7 844	8,2 %
Transport	2 269	2 214	2,5 %
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ¹	2 032	1 930	5,3 %
Autres activités	40	48	(16,7) %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité¹	4 341	4 192	3,6 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 659	20 806	(0,7) %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	31 523	30 619	3,0 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont augmenté de 2,5 % comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la hausse des produits attribuable à la décision de la CEO sur les tarifs de 2024; facteur en partie compensé par :
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris des produits moindres attribuables au recouvrement des actifs réglementaires autorisé par la CEO au cours de la période précédente et l'échéance de la période de recouvrement de l'actif d'impôts différés (se reporter à la rubrique « Réglementation – Actif d'impôts différés » pour un complément d'information), qui sont compensés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, et dans la charge d'impôts sur le bénéfice, respectivement;
- les ajustements réglementaires de la période, y compris un partage plus important des bénéfices.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution ont augmenté de 10,6 % comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2023, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- la hausse des coûts liés aux achats d'électricité qui sont entièrement recouverts auprès des contribuables, ayant un effet neutre sur le bénéfice net;
- la hausse des produits attribuable à la décision de la CEO sur les tarifs de 2024;
- les ajustements réglementaires de la période, y compris un partage plus important des bénéfices;
- la plus forte consommation d'énergie; facteurs contrebalancés en partie par :
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris les frais d'assistance mutuelle en cas de tempête recouverts auprès de tiers qui sont compensés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, facteur en partie contrebalancé par la baisse des produits en lien avec l'échéance de la période de recouvrement de l'actif d'impôts différés et les revenus moindres de Hydro One Remotes, qui sont compensés dans la charge d'impôts sur le bénéfice et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, respectivement.

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité,⁵ ont augmenté de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent, en grande partie en raison des facteurs susmentionnés, après les ajustements au titre du recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Transport	475	499	(4,8) %
Distribution	721	765	(5,8) %
Autres activités	112	90	24,4 %
Total	1 308	1 354	(3,4) %

⁵ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport ont reculé de 4,8 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, principalement en raison des facteurs suivants :

- les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration moins élevées découlant du recouvrement autorisé par la CEO de charges reportées, qui sont compensées dans les produits et ont un effet neutre sur le bénéfice net;
- la diminution des charges de soutien du siège social;
- la baisse des dépenses liées aux programmes de travaux, surtout en lien avec les programmes de gestion de l'environnement et de la végétation.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution ont baissé de 5,8 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, principalement en raison des facteurs suivants :

- des dépenses moindres liées aux programmes de travaux, y compris les dépenses liées à l'environnement prévues et provisionnées à l'exercice précédent, et le coût moins élevé des travaux de rétablissement d'urgence du courant et des initiatives relatives aux TI;
- les ajustements réglementaires se rapportant au recouvrement réglementaire prévu de certains coûts conformément au compte d'écart au titre de la Loi pour un Ontario connecté approuvé par la CEO;
- la diminution des charges de soutien du siège social;
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris les coûts moindres de carburant de Hydro One Remotes, facteur partiellement contrebalancé par les frais d'assistance mutuelle liés aux tempêtes, qui sont tous deux compensés dans les produits; facteurs contrebalancés en partie par :
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses.

Autres charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les autres charges d'exploitation, d'entretien et d'administration ont progressé de 24,4 % par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, notamment en raison des coûts plus élevés d'Acronym, qui sont en grande partie attribuables à la hausse des coûts associés à des services de tiers.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

L'amortissement et les coûts de retrait d'actifs a progressé de 70 millions de dollars, ou de 7,0 %, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette hausse est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la Société poursuit la mise en service de nouveaux actifs conformément à son programme continu d'investissements en capital, et aux coûts de retrait d'actifs plus élevés.

Charges de financement

La hausse de 51 millions de dollars, ou de 8,9 %, des charges de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est essentiellement attribuable aux intérêts sur la dette à long terme en raison de la hausse des niveaux moyens de la dette et aux taux d'intérêt moyens pondérés plus élevés, compensés en partie par le volume moyen moins élevé de billets à court terme en circulation et les intérêts capitalisés plus élevés.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Les impôts sur le bénéfice exigibles sont calculés en fonction de l'impôt prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice courant et de l'exercice précédent. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leur valeur fiscale respective, y compris les reports prospectifs de pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la Société recouvre les impôts dans les produits provenant des contribuables, en fonction d'une estimation de la charge d'impôt exigible sur les activités réglementées. Les montants des impôts différés liés aux activités réglementées dont le recouvrement auprès des contribuables ou le remboursement aux contribuables au cours de périodes ultérieures est réputé être plus probable qu'improbable sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs réglementaires au titre des impôts différés, et une charge d'impôts différés de compensation est comptabilisée. La charge consolidée ou le recouvrement consolidé d'impôts pour la période considérée se fonde donc sur le montant total de la charge ou du recouvrement d'impôts exigibles et différés, exclusion faite de la charge d'impôts différés de compensation réglementaire découlant des écarts temporaires recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients à l'avenir.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la charge d'impôts sur le bénéfice a totalisé 181 millions de dollars, contre 178 millions de dollars en 2023. La hausse de 3 millions de dollars de la charge d'impôts sur le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 est surtout attribuable à ce qui suit :

- la baisse des écarts temporaires déductibles par rapport à l'exercice précédent;
- le résultat avant impôt plus élevé, ajusté pour tenir compte des éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net; facteurs en partie contrebalancés par :
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris l'échéance de la période de recouvrement de l'actif d'impôts différés et le recouvrement autorisé par la CEO de charges reportées comptabilisées à titre d'actifs réglementaires au cours de périodes précédentes, qui sont tous deux compensés par une diminution correspondante des produits et ont donc un effet neutre sur le bénéfice net.

Le taux d'imposition effectif de la Société s'est établi à environ 13,4 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre environ 14,0 % en 2023. La baisse de 0,6 % est essentiellement attribuable aux facteurs susmentionnés.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 19 février 2025, 599 435 650 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Au 19 février 2025, aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Si toutes les attributions prévues aux termes des plans d'attribution d'actions et du régime incitatif à long terme (« RILT ») devenaient acquises et étaient exercées en date du 19 février 2025, 1 693 848 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One seraient à émettre.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2024, la Société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
12 février 2024	13 mars 2024	28 mars 2024	0,2964 \$	178
13 mai 2024	12 juin 2024	28 juin 2024	0,3142 \$	188
13 août 2024	11 septembre 2024	27 septembre 2024	0,3142 \$	189
6 novembre 2024	11 décembre 2024	31 décembre 2024	0,3142 \$	188
				743

Après la clôture du quatrième trimestre de 2024, la Société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
19 février 2025	12 mars 2025	31 mars 2025	0,3142 \$	188

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2024	2023	2022
Produits	8 484	7 844	7 780
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	1 156	1 085	1 050
Résultat de base par action	1,93 \$	1,81 \$	1,75 \$
Résultat dilué par action	1,92 \$	1,81 \$	1,75 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,24 \$	1,17 \$	1,11 \$

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023	2022
Total de l'actif	36 682	32 852	31 457
Total du passif financier à long terme ¹	16 393	14 750	13 073

¹ Le total du passif financier à long terme comprend la dette à long terme, les obligations locatives à long terme, les passifs dérivés et les créditeurs à long terme et les charges à payer.

Bénéfice net – comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est établi à 1 085 millions de dollars, soit 35 millions de dollars, ou 3,3 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur la variation du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits, déduction faite des achats d'électricité⁶ sous l'effet de ce qui suit :
 - les tarifs de transport approuvés par la CEO pour 2023;
 - une demande de pointe moyenne mensuelle plus élevée et la plus forte consommation d'énergie; facteurs en partie compensés par :
 - les ajustements réglementaires, y compris la comptabilisation de produits liés au programme de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») à l'exercice précédent par suite de l'obtention de la décision et de l'ordonnance de la CEO approuvant la convention de règlement proposée relative à la requête conjointe de Hydro One et le partage plus important des bénéfices pendant la période à l'étude;
- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses en lien avec les programmes de travaux et des charges de soutien du siège social, et qui a été partiellement compensée par la diminution de la provision pour créances douteuses;
- l'augmentation de l'amortissement et des coûts de retrait d'actifs, qui s'explique essentiellement par les gains réalisés à la cession d'immobilisations comptabilisés au cours de l'exercice précédent et par la charge d'amortissement plus élevée attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la Société poursuit la mise en service de nouveaux actifs conformément à son programme continu d'investissements en capital;
- la hausse des charges de financement attribuable aux taux d'intérêt moyens pondérés plus élevés sur la dette à long terme et les billets à court terme et à l'augmentation de la dette à long terme;
- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par l'augmentation des écarts temporaires déductibles par rapport à l'exercice précédent.

Les facteurs suivants, bien qu'ayant un effet neutre sur le bénéfice net, ont également affecté les résultats d'exploitation au cours de la période à l'étude :

- le recouvrement autorisé par la CEO de charges reportées historiques comptabilisées à titre d'actifs réglementaires au cours de périodes précédentes, qui a donné lieu à une augmentation des produits, laquelle a été compensée par l'augmentation des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et de la charge d'impôts;
- la fin, le 30 juin 2023, du recouvrement de l'actif d'impôts différés précédemment partagé avec les contribuables approuvé par la CEO, qui avait donné lieu à une diminution des produits, laquelle avait été compensée par une charge d'impôts moins élevée.

Résultat par action ordinaire – comparaison entre 2023 et 2022

Le résultat par action ordinaire s'est établi à 1,81 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à 1,75 \$ en 2022. Cette augmentation est surtout attribuable à la progression du résultat d'un exercice à l'autre, comme expliqué ci-dessus.

⁶ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire et le ratio)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Produits	2 095	2 192	2 031	2 166	1 979	1 934	1 857	2 074
Achats d'électricité	1 060	1 047	940	1 096	990	854	798	1 010
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 035	1 145	1 091	1 070	989	1 080	1 059	1 064
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	200	371	292	293	181	357	265	282
Résultat de base par action ordinaire	0,33 \$	0,62 \$	0,49 \$	0,49 \$	0,30 \$	0,60 \$	0,44 \$	0,47 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,33 \$	0,62 \$	0,49 \$	0,49 \$	0,30 \$	0,59 \$	0,44 \$	0,47 \$
Ratio de couverture par le bénéfice ¹	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	3,0	3,1	3,2

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Les variations des produits et du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La Société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Transport	1 431	1 296	10,4 %
Distribution	1 017	994	2,3 %
Autres activités	15	34	(55,9) %
Total des actifs mis en service	2 463	2 324	6,0 %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont progressé de 135 millions de dollars, ou de 10,4 %, à l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- les investissements mis en service en lien avec la ligne de transport de Chatham à Lakeshore;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec la remise à neuf et le remplacement de postes, y compris les postes de transport Wilson, Porcupine, Kirkland Lake et Rexdale, qui a été en partie contrebalancé par les postes de transport Lampton, Arnprior et Nanticoke mis en service à l'exercice précédent;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec des travaux liés aux clients;
- le volume plus élevé de remplacements de poteaux en bois; facteurs compensés en partie par :
- les actifs mis en service à l'exercice précédent en lien avec les travaux d'aménagement, notamment la mise à niveau de l'infrastructure de transport dans la région de Barrie, le poste de transport Lennox et le renforcement de l'infrastructure dans la région de Kapuskasing;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec des initiatives liées aux TI.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont progressé de 23 millions de dollars, ou de 2,3 %, à l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le volume plus élevé de remplacements de poteaux en bois;
- le volume plus élevé de remplacements d'actifs des suites de tempêtes;
- le calendrier des investissements mis en service en lien avec des travaux de remise à neuf et de remplacements de postes et de lignes de transport;
- les actifs mis en service au centre d'exploitation Orleans; facteurs en partie compensés par :
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec des initiatives liées aux TI à l'exercice précédent.

Autres actifs mis en service

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les autres actifs mis en service ont reculé de 19 millions de dollars, ou de 55,9 %, par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette baisse d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable au remplacement partiel du matériel de TI d'Acronym. au cours de l'exercice précédent.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023	Variation
Transport			
Maintien	1 284	1 037	23,8 %
Développement	467	345	35,4 %
Autres	109	111	(1,8) %
	1 860	1 493	24,6 %
Distribution			
Maintien	561	397	41,3 %
Développement	513	488	5,1 %
Autres	111	130	(14,6) %
	1 185	1 015	16,7 %
Autres activités	18	23	(21,7) %
Total des investissements en capital	3 063	2 531	21,0 %

Les investissements en capital totaux de 3 063 millions de dollars en 2024 sont essentiellement conformes aux investissements prévus précédemment déclarés de 3 152 millions de dollars.

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 367 millions de dollars, ou de 24,6 %, à l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, surtout en raison des facteurs suivants :

- le volume accru de travaux de remise à neuf de postes et de remplacement d'équipement;
- les investissements dans la ligne de transport Waasigan;
- les dépenses réduites liées au poste de transport Third Line et au disjoncteur Sault n° 3;
- le volume supérieur de raccordements de clients;
- l'investissement dans la ligne de transport St. Clair;
- la hausse des dépenses pour l'achat de pièces de rechange pour transformateurs;
- le volume supérieur de travaux de remplacement de poteaux en bois;
- les investissements dans le centre de distribution Orillia.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 170 millions de dollars, ou de 16,7 %, à l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023, surtout en raison des facteurs qui suivent :

- les dépenses accrues liées à la remise à neuf de lignes et au remplacement de poteaux en bois;
- les investissements dans le centre d'exploitation Orillia, le centre de distribution Orillia et le centre d'exploitation Orleans;
- la hausse des dépenses liées au remplacement d'actifs des suites de tempêtes;
- les investissements dans le système d'infrastructure de compteurs avancés 2.0;
- les investissements dans l'initiative d'accès à l'Internet à haut débit de l'Ontario;
- la hausse des dépenses liées aux raccordements de clients; facteurs en partie compensés par :
- les sommes inférieures investies dans des initiatives liées aux TI.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2024 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue	Coût estimatif ¹	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement			(année)	(millions de dollars)	
Poste de transport Centennial ²	Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport et raccordement	2025	229	56
Poste de transport Islington	Toronto, sud de l'Ontario	Nouveau poste de transport et raccordement	2025	109	47
Ligne de transport Waasigan ³	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	2027	1 200	170
Ligne de transport St. Clair ⁴	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	2028	472	88
Ligne de transport de Longwood à Lakeshore ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	18
Ligne électrique Durham Kawartha ⁶	Est de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	8
Ligne électrique Northeast ⁶	Nord-est de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	7
Lien North Shore ⁶	Nord-est de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	4
Ligne de transport de Wawa à Porcupine ^{6, 7}	Nord-est de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	1
Deuxième ligne de transport de Longwood à Lakeshore ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	—
Ligne de transport de Lakeshore à Windsor ⁵	Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport et expansion de poste	À déterminer	À déterminer	—
Projets d'investissements de maintien					
Poste de commutation Bruce B, remplacement des disjoncteurs ⁸	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	185	175
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	184	162
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2026	152	142
Circuit Esplanade -Terauley, remplacement des lignes souterraines	Toronto Sud de l'Ontario	Maintien des lignes	2026	117	62
Poste de transport Bridgman, remise à neuf	Toronto Sud de l'Ontario	Maintien du poste	2026	108	82
Poste de transport Bruce A, remplacement du poste extérieur	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2027	555	318
Poste de transport Otto Holden, remise à neuf ⁹	Mattawa Nord-est de l'Ontario	Maintien du poste	2028	128	34
Poste de transport Merivale, remplacement et mise à niveau ¹⁰	Ottawa Est de l'Ontario	Maintien du poste et mise à niveau	2029	271	90
Remplacement du réseau optique synchrone de télécommunication	Ontario	Maintien des télécommunications	2029	137	12

¹ Les coûts estimés sont présentés compte non tenu de l'apport éventuel de parties externes.

² Ce projet fait partie d'un projet en deux phases englobant la construction d'un poste de transport et d'une ligne de transport pour répondre aux besoins d'un client industriel, et devrait être financé en grande partie par ce dernier. La phase 1 du projet du poste de transport Centennial comprend un nouveau poste de transport à St. Thomas et une ligne de transport de 230 kilovolts à double circuit d'environ 2 kilomètres entre le nouveau poste de transport et un poste de transport existant en ville. Cette phase du projet devrait entrer en service d'ici 2025. L'étendue et le calendrier de la deuxième phase, portant sur une ligne de transport de 230 kilovolts à double circuit d'environ 20 kilomètres entre London et St. Thomas, sont actuellement à l'étude.

³ Le projet de ligne de transport Waasigan comprend la construction de nouvelles lignes de transport ainsi que des améliorations à apporter aux postes pour supporter la mise sous tension de nouvelles lignes. L'estimation du coût concerne les phases de développement et de construction du projet et la date de mise en service prévue reflète la date d'achèvement prévue en 2027, comme il est détaillé à la rubrique « Autres événements – Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le nord-ouest de l'Ontario ».

⁴ Le projet de ligne de transport de St. Clair comprend la ligne et les installations connexes, et davantage de détails sont fournis à la rubrique « Autres événements – Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario ».

⁵ À ce jour, le coût en capital se rapporte à la phase de développement du projet. L'étendue et le calendrier de ces renforcements du réseau de transport du sud-ouest de l'Ontario font actuellement l'objet d'un examen.

⁶ À ce jour, le coût en capital se rapporte à la phase de développement du projet. L'étendue et le calendrier de ces renforcements du réseau de transport du nord-est et de l'est de l'Ontario font actuellement l'objet d'un examen. La ligne électrique Durham Kawartha était auparavant appelée la ligne Est de la région du Grand Toronto. La ligne électrique Northeast était auparavant appelée la ligne Hanmer-Mississagi. Le lien North Shore était auparavant appelé la ligne Mississagi-Third Line.

⁷ La SIERE a recommandé 2030 comme date cible d'entrée en service pour la ligne de transport de Wawa à Porcupine.

⁸ Le projet de remplacement des disjoncteurs au poste de commutation Bruce B a été en grande partie achevé et mis en service en 2025.

⁹ Ce projet comprend le remplacement d'actifs pour répondre aux besoins du réseau ontarien, ainsi que des améliorations financées par les clients.

¹⁰ Le projet coordonné comprend à la fois un remplacement d'actif et un agrandissement de poste, dont l'entrée en service est prévue entre 2026 et 2029.

Investissements en capital futurs

Les estimations des investissements en capital futurs de la Société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO. La Société présente un projet lorsqu'il est hautement probable qu'il ira de l'avant et que les dépenses prévues ont fait l'objet d'une estimation exhaustive.

Les estimations des investissements en capital pour 2025 à 2027 diffèrent des estimations déclarées précédemment, car la Société a révisé son estimation courante des investissements requis liés à l'Internet à haut débit, le calendrier et la cadence des investissements en capital futurs, ainsi que la priorité accordée aux travaux.

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2025 à 2027, par secteur d'activité :

Par secteur d'activité : (en millions de dollars)	2025	2026	2027
Transport ¹	2 284	1 760	1 375
Distribution	1 225	1 061	912
Autres activités	33	47	32
Total des investissements en capital²	3 542	2 868	2 319

Par catégorie : (en millions de dollars)	2025	2026	2027
Maintien	1 733	1 359	1 065
Développement ¹	1 569	1 336	1 096
Autres ³	240	173	158
Total des investissements en capital²	3 542	2 868	2 319

¹ Les chiffres présentés comprennent les investissements dans certains projets de développement de Hydro One Networks exclus du plan d'investissement annexé à la requête conjointe et approuvé par la CEO.

² Depuis le premier trimestre de 2022, le ministre de l'Énergie et de l'Électrification (anciennement le ministère de l'Énergie) (le « Ministre ») a ordonné à la CEO de modifier la licence de transport de Hydro One Networks pour l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec huit lignes de transport prioritaires en Ontario. Les investissements en capital futurs présentés ne comprennent pas les dépenses en immobilisations ni les coûts de développement liés aux trois lignes de transport prioritaires suivantes du sud-ouest de l'Ontario : ligne de transport de Longwood à Lakeshore, deuxième ligne de transport de Longwood à Lakeshore et ligne de transport de Lakeshore à Windsor. Ils ne comprennent pas non plus les dépenses liées aux quatre lignes de transport prioritaires suivantes du nord-est et de l'est de l'Ontario : lien North Shore, ligne électrique Northeast, ligne électrique Durham Kawartha, et ligne de transport de Wawa à Porcupine (se reporter à la rubrique « Autres événements – Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le nord-est et l'est de l'Ontario »). Hydro One est présentement en train d'évaluer la portée et le calendrier des travaux de ces sept lignes.

³ Les autres investissements en capital comprennent les investissements dans la flotte, l'immobilier, les TI, les technologies d'exploitation et les fonctions connexes.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la Société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 534	2 412
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 233	(172)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(3 130)	(2 691)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	637	(451)

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation

À l'exercice clos le 31 décembre 2024, les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 122 millions de dollars par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation s'explique par divers facteurs, dont les suivants :

- le résultat plus élevé avant impôt;
- la variation des soldes du compte réglementaire; facteurs compensés en partie par :
- l'augmentation de l'insuffisance du fonds de roulement net, qui s'explique surtout par les charges à payer plus élevées, les montants inférieurs à recevoir de la SIERE du fait de la baisse de la Remise de l'Ontario pour l'électricité de la SIERE, le coût plus élevé de l'électricité à payer à la SIERE en raison des tarifs supérieurs facturés, facteurs compensés en partie par la hausse des charges payées d'avance et le montant supérieur des soldes des débiteurs.

Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement

Les rentrées nettes liées aux activités de financement ont augmenté de 1 405 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comparativement à l'exercice 2023. Cette hausse est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

Sources de liquidités

- En 2024, la Société a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 2 781 millions de dollars, comparativement à 2 375 millions de dollars en 2023.
- En 2024, la Société a reçu un produit de 2 810 millions de dollars lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 6 550 millions de dollars en 2023.

Affectations des liquidités

- En 2024, la Société a remboursé des billets à court terme d'un montant de 2 890 millions de dollars, comparativement à 7 650 millions de dollars en 2023.
- En 2024, la Société a versé des dividendes sur les actions ordinaires de 743 millions de dollars, comparativement à 700 millions de dollars en 2023.
- En 2024, la Société a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 700 millions de dollars, comparativement à 731 millions de dollars en 2023.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement

Les sorties nettes liées aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont augmenté de 439 millions de dollars en regard de l'exercice 2023 en raison des investissements en capital plus élevés. Se reporter à la rubrique « Investissements en capital » pour une comparaison des investissements en capital effectués par la Société à l'exercice clos le 31 décembre 2024 par rapport à l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE⁷, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la Société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2 300 millions de dollars.

Au 31 décembre 2024, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 200 millions de dollars, comparativement à 279 millions de dollars au 31 décembre 2023. En outre, la Société dispose de facilités de crédit bancaire engagées, non garanties et renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») dont le solde totalisait 3 300 millions de dollars au 31 décembre 2024. Les facilités de crédit d'exploitation comprennent un mécanisme qui ajuste à la hausse ou à la baisse le coût du financement de Hydro One en fonction de son rendement par rapport à certaines mesures de développement durable arrimées aux cibles de Hydro One à cet égard. Le 1^{er} juin 2024, Hydro One a augmenté de 750 millions de dollars le montant engagé aux termes des facilités de crédit d'exploitation et leur date d'échéance a été prorogée de 2028 à 2029. Aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2024 ou 2023. La Société peut utiliser ces facilités de crédit d'exploitation aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation, les fonds en caisse et les FPAE⁷ prévus devraient suffire à financer les besoins de la Société en matière d'exploitation.

⁷ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette à long terme de la Société, d'un montant en capital de 17 495 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 425 millions de dollars émis par Hydro One et des titres d'emprunt à long terme de 17 070 millions de dollars émis par Hydro One Inc. Les titres d'emprunt à long terme de Hydro One ont été émis dans le cadre d'un précédent prospectus préalable de base simplifié. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme, comme il en est fait mention ci-après. La dette à long terme totale de la Société est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2025 et 2064 et au 31 décembre 2024, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 13,7 ans (13,7 ans au 31 décembre 2023) et leur taux d'intérêt nominal moyen pondéré, de 4,2 % (4,1 % au 31 décembre 2023).

En février 2024, Hydro One Inc. a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel arrivera à échéance en mars 2026. Depuis le dépôt de ce prospectus préalable de base simplifié en février 2024, la Société n'est plus autorisée à émettre des billets supplémentaires aux termes du précédent prospectus lié au programme de billets à moyen terme déposé en juin 2022.

Le 19 août 2024, Hydro One a déposé un prospectus de base universel auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus de base universel ») permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, au cours de la période de 25 mois prenant fin en septembre 2026. Au 31 décembre 2024, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel.

Le 29 novembre 2024, Hydro One Holdings Limited (« HOHL ») a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis afin de remplacer le prospectus précédent qui serait par ailleurs venu à échéance en décembre 2024. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains, qui vient à échéance en décembre 2026, permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt garantis inconditionnellement par Hydro One. Au 31 décembre 2024, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

Conformité

Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

Notation

Diverses agences de notation entreprennent de temps à autre un examen des notes de crédit de la Société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La Société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la Société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la Société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 10 juin 2024, S&P Global Ratings a révisé à la hausse la note de la dette à long terme de la Société, la faisant passer de BBB+ à A-. La note de la dette à long terme de Hydro One Inc. est pour sa part passée de A- à A, et celle de son papier commercial de A-1 (bas) à A-1 (moyen). De plus, les prévisions concernant les notes ont été révisées de positives à stables.

Au 31 décembre 2024, la note attribuée à la dette à long terme de Hydro One était la suivante :

Agence de notation	Dette à long terme
DBRS Limited	A
S&P Global Ratings	A-

Au 31 décembre 2024, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme	Dette à long terme
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's Ratings	Préférentiel-2	A3
S&P Global Ratings	A-1 (moyen)	A

Incidence des taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son rendement des capitaux propres (« RCP ») réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». De temps à autre, la Société émet des titres d'emprunt pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La Société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

Régime de retraite

En 2024, Hydro One a versé des cotisations en espèces de 75 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre 69 millions de dollars en 2023. La Société a aussi engagé un crédit net au titre des prestations de 57 millions de dollars pour la période comparativement à 93 millions de dollars en 2023.

En septembre 2024, Hydro One a déposé une évaluation actuarielle triennale de son régime de retraite au 31 décembre 2023, laquelle est valide de 2024 à 2026. Sur la base de cette évaluation, Hydro One estime que ses cotisations totales au titre du régime de retraite pour 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 totaliseront respectivement environ 78 millions de dollars, 80 millions de dollars, 83 millions de dollars, 86 millions de dollars, 89 millions de dollars et 92 millions de dollars. Les cotisations minimales après 2026 seront mises à jour en fonction de l'évaluation actuarielle de la provision en date du 31 décembre 2026, qui devrait être déposée au plus tard le 30 septembre 2027. Si Hydro One décide de déposer une évaluation avant cette date, les cotisations pour 2025 et 2026 seront également mises à jour au besoin.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la Société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la Société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	17 495	1 150	1 350	1 850	13 145
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	10 429	723	1 343	1 247	7 116
Billets à court terme à payer	200	200	—	—	—
Cotisations de retraite ¹	508	78	163	175	92
Conventions d'impartition et autres ententes	147	70	49	14	14
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	100	14	9	4	73
Obligations locatives	59	17	28	12	2
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	10	2	4	4	—
East-West Tie Limited Partnership ⁴	257	257	—	—	—
Total des obligations contractuelles	29 205	2 511	2 946	3 306	20 442
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation	3 300	—	—	3 300	—
Lettres de crédit ²	179	179	—	—	—
Garanties ³	510	510	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 989	689	—	3 300	—

¹ Les cotisations au régime de retraite de Hydro One sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2023 et a été publiée le 23 septembre 2024.

² Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 153 millions de dollars liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 19 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel et de lettres de crédit de 7 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

³ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 475 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales ainsi qu'en des garanties fournies par Hydro One à ONroute de 30 millions de dollars relativement à OCN LP (la « garantie relative à OCN ») et de 5 millions de dollars relativement à Aux Energy Inc..

⁴ Le 19 décembre 2024, Hydro One Networks a conclu une entente visant l'achat d'une participation d'environ 48 % dans East-West Tie Limited Partnership auprès de sociétés affiliées d'OMERS Infrastructure Management Inc. (« OMERS ») et d'Enbridge Transmission Holdings Inc. (« Enbridge »). Pour en savoir plus, se reporter à la rubrique « Autres événements – East-West Tie Limited Partnership ».

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

RÉGLEMENTATION

Le tableau suivant résume les éléments importants et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	Base tarifaire approuvée/ proposée <i>(en millions de dollars)</i>	Besoins en revenus de base approuvés/ proposés <i>(en millions de dollars)</i>	État
Transport :				
Hydro One Networks ¹	2024	15 342	2 073	Approuvé en novembre 2022
	2025	16 271	2 168	Approuvé en novembre 2022
	2026	17 148	2 277	Approuvé en novembre 2022
	2027	17 940	2 362	Approuvé en novembre 2022
B2M LP	2024	462	35	Approuvé en janvier 2020 ²
	2025	455	38	Approuvé en novembre 2024 ³
	2026	447	38	Approuvé en novembre 2024 ³
	2027	440	39	Approuvé en novembre 2024 ³
	2028	433	39	Approuvé en novembre 2024 ³
	2029	426	37	Approuvé en novembre 2024 ³
HOSSM ⁴	2017 - 2026	218	41	Approuvé en janvier 2016
CLLP	2024	200	s. o.	Approuvé en décembre 2024
	2025	201	17	Approuvé en novembre 2024 ³
	2026	201	17	Approuvé en novembre 2024 ³
	2027	199	17	Approuvé en novembre 2024 ³
	2028	196	17	Approuvé en novembre 2024 ³
	2029	194	16	Approuvé en novembre 2024 ³
NRLP	2024	111	9	Approuvé en avril 2020 ²
	2025	110	9	Approuvé en novembre 2024 ³
	2026	108	9	Approuvé en novembre 2024 ³
	2027	107	9	Approuvé en novembre 2024 ³
	2028	105	9	Approuvé en novembre 2024 ³
	2029	104	9	Approuvé en novembre 2024 ³
Distribution :				
Hydro One Networks ¹	2024	9 979	1 813	Approuvé en novembre 2022
	2025	10 573	1 886	Approuvé en novembre 2022
	2026	11 153	1 985	Approuvé en novembre 2022
	2027	11 656	2 071	Approuvé en novembre 2022
Hydro One Remotes ⁵	2023-2027	58	128	Approuvé en mars 2023

¹ Les besoins en revenus pour 2024 à 2027 ne comprennent pas l'incidence des mises à jour soumises auprès de l'autorité de réglementation faisant partie du processus annuel de requête de manière à intégrer les plus récents facteurs d'inflation de la CEO.

² Les besoins en revenus de base étaient assujettis à un indice d'indexation du plafonnement.

³ En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, ces sociétés en commandite n'auront pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des requêtes annuelles mises à jour, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflètera le coût réel de la dette à long terme des sociétés en commandite et, pour CLLP, l'ajustement de la base tarifaire de manière à refléter les dépenses de projet réelles. Cette mise à jour actualisera et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

⁴ HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour la période de 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des fusions, regroupements, acquisitions et désinvestissements datée du 13 octobre 2016. Depuis 2019, les besoins en revenus sont assujettis à un indice d'indexation du plafonnement approuvé.

⁵ Les besoins en revenus pour les exercices 2024 à 2027 seront mis à jour aux termes du processus annuel de requête auprès de l'autorité de réglementation de manière à intégrer les plus récents facteurs d'inflation de la CEO. Les hausses tarifaires de Hydro One Remotes entrent en vigueur le 1^{er} mai de chaque année.

Le tableau suivant résume l'état des demandes d'autorisation de construire présentées à la CEO par Hydro One au 31 décembre 2024 :

Demande	État
Projet de ligne de transport Waasigan	Approuvé en avril 2024 ¹
Projet de ligne de transport St. Clair	Approuvé en décembre 2024 ²

¹ Se reporter aux rubriques « Projets importants d'investissements en capital liés au transport » et « Autres événements – Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le nord-ouest de l'Ontario ». En vertu du modèle de partenariat de Hydro One, Hydro One a conclu des ententes avec les collectivités des Premières Nations, aux termes desquelles elles ont la possibilité d'acquérir une participation de 50 % dans la composante de ligne de transport du projet.

² Se reporter aux rubriques « Projets importants d'investissements en capital liés au transport » et « Autres événements – Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario ». En vertu du modèle de partenariat de Hydro One, les collectivités des Premières Nations ont la possibilité d'acquérir une participation de 50 % dans la composante de ligne de transport du projet.

Actif d'impôts différés

Le 8 avril 2021, la CEO a rendu une décision approuvant le recouvrement des montants de l'actif d'impôts différés attribués aux contribuables et inclus dans les tarifs facturés aux clients pour la période de 2017 à 2021, ainsi que des frais financiers sur une période de recouvrement de deux ans allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023 (la période de recouvrement de l'actif d'impôts différés). Par ailleurs, la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés exigeait que Hydro One ajuste ses besoins en revenus au titre des tarifs de transport et ses tarifs de distribution de base à compter du 1^{er} janvier 2022 afin de ne plus attribuer d'autres économies fiscales aux clients. La décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés n'a eu aucune incidence sur les FPAE⁸ de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (augmentation de 67 millions de dollars en 2023) puisque la période de recouvrement a pris fin le 30 juin 2023.

Compte de report des coûts supplémentaires de mise en œuvre des accords d'infonuage

Le 2 novembre 2023, la CEO a créé un compte de report générique à l'échelle du secteur d'activité, avec prise d'effet le 1^{er} décembre 2023. Dans ce compte, les entités à tarifs réglementés, y compris les distributeurs et les transporteurs d'électricité, peuvent enregistrer les coûts de mise en œuvre des accords d'infonuage qui s'ajoutent aux montants intégrés aux tarifs de base, ainsi que toutes les économies compensatoires connexes, le cas échéant, en vue d'un recouvrement futur, sous réserve de l'approbation de la CEO. Le 6 mars 2024, la CEO a ouvert une audience qui étudiera la question du compte de report lié aux coûts supplémentaires de mise en œuvre des accords d'infonuage, pour déterminer notamment le type de taux d'intérêt qui devrait s'appliquer, le cas échéant. Au 31 décembre 2024, la Société a enregistré un montant d'environ 10 millions de dollars dans ce compte.

B2M LP

Le 23 mai 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de B2M LP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 21 novembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête de B2M LP concernant des besoins en revenus sur cinq ans, dont des besoins en revenus de base de 38 millions de dollars pour 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, B2M LP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des requêtes annuelles mises à jour, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long terme de B2M LP et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

NRLP

Le 23 mai 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de NRLP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 21 novembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête concernant les besoins en revenus de NRLP, dont des besoins en revenus de base de 9,0 millions de dollars pour 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, NRLP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des mises à jour annuelles de la requête, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long terme de NRLP et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

⁸ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

CLLP

Le 12 juillet 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de CLLP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 17 décembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête concernant les besoins en revenus de CLLP, dont des besoins en revenus de base de 17 millions de dollars pour 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, CLLP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des mises à jour annuelles de la requête, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long terme de CLLP et l'ajustement de la base tarifaire de manière à refléter les dépenses de projet finales, et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit

En mars 2021, la Province de l'Ontario (la « Province ») a présenté le projet de loi 257 (*Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures*) pour promulguer la nouvelle *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*, qui a pour but de faciliter le déploiement en temps opportun d'une infrastructure à haut débit dans les régions rurales non desservies et mal desservies de l'Ontario. Ce projet de loi a reçu la sanction royale le 12 avril 2021. Le projet de loi 257 a modifié la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») et confère à la Province un pouvoir de réglementation concernant l'aménagement, l'accès ou l'utilisation des infrastructures électriques à des fins non électriques. Les lignes directrices et deux règlements en lien avec la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*, qui précisent les changements législatifs, ont aussi été publiés en 2021, et un troisième règlement sur la fixation filaire à un poteau pour les entreprises de télécommunication a été publié en décembre 2021. La plus récente décision et ordonnance de la CEO fera passer, à compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif annuel de fixation filaire à un poteau à 39,14 \$ par fixation par poteau.

En mars 2022, la Province a présenté le projet de loi 93 (*Loi de 2022 pour un Ontario connecté*), qui a reçu la sanction royale le 14 avril 2022. Ce projet modifie la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* afin que les organisations propriétaires d'infrastructures souterraines de services publics à proximité d'un projet désigné d'Internet à haut débit transmettent leurs données concernant ces infrastructures dans un délai prescrit, afin que les fournisseurs de service Internet puissent rapidement mettre en place des infrastructures souterraines d'Internet à haute vitesse.

Une réglementation concernant les infrastructures électriques et les projets désignés d'Internet à haut débit en vertu de la Loi sur la CEO (Règl. De l'Ont. 410/22) est entrée en vigueur le 21 avril 2022. Le 7 juillet 2022, la CEO a créé un compte de report afin que les distributeurs réglementés puissent y comptabiliser les charges supplémentaires se rapportant aux activités réalisées dans le cadre de projets désignés d'Internet à haut débit. En septembre 2022, la Société a lancé un modèle d'exploitation permettant aux fournisseurs de service Internet de choisir comment accéder aux infrastructures de la Société, dans le but de maximiser l'efficacité des projets désignés d'Internet à haut débit. Le 28 mars 2023, la Province a modifié la Loi sur la CEO (Règl. De l'Ont. 410/22) relativement aux délais de performance associés aux projets désignés d'Internet à haut débit.

Le 14 août 2023, la troisième édition de la Ligne directrice pour soutenir le déploiement plus rapide de l'Internet à haut débit a été publiée afin de fournir des conseils supplémentaires pour assurer le succès de la mise en œuvre des exigences législatives et réglementaires, notamment un cadre pour soutenir le partage des frais de fixation à un poteau et des travaux préparatoires.

La Société a élaboré et adapté un cadre de gestion approprié qui répond aux objectifs du gouvernement, notamment des mécanismes pour préserver les produits de la Société et sa capacité à recouvrer les frais connexes raisonnables.

Le 31 octobre 2024, le ministère de l'Infrastructure a annoncé qu'il avait élaboré un programme visant à accorder jusqu'à 400 millions de dollars de subventions aux fournisseurs de service Internet (FSI) pour des travaux liés à des projets désignés d'Internet à haut débit. Le programme vise à permettre aux FSI de fixer avec succès et en toute sécurité leur matériel et leur équipement aux poteaux de la Société afin d'offrir le raccordement aux communautés rurales dans le cadre de projets désignés d'Internet à haut débit. Une partie des subventions sera utilisée pour rembourser à Hydro One Networks, au nom des FSI, leur part des coûts d'activation engagés pour faciliter le programme à ce jour (se reporter à la rubrique « Opérations entre apparentés »).

Loi de 2024 sur l'énergie abordable et plan intégré des ressources énergétiques de l'Ontario

En janvier 2024, le comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, chargé de conseiller la Province, a publié un rapport énonçant les mesures à prendre pour que l'Ontario opère un virage vers l'énergie verte. En octobre 2024, la Province a publié sa vision pour l'avenir énergétique de l'Ontario intitulée *L'avenir énergétique abordable de l'Ontario : Le besoin pressant en énergie*, qui décrit les grandes cibles à atteindre pour répondre à la demande croissante d'électricité en Ontario. La Province s'appuiera sur cette vision pour élaborer son tout premier plan intégré des ressources énergétiques, entre autres initiatives. À cet effet, la Province a présenté le projet de loi 214, *Loi de 2024 sur l'énergie abordable*, qui a reçu la sanction royale le 4 décembre 2024. La *Loi de 2024 sur l'énergie abordable*, qui modifie diverses lois comme la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la Loi sur la CEO, fournit le cadre législatif qui remplacera par un plan énergétique intégré les plans énergétiques à long terme de la Province, y compris le Plan énergétique à long terme de 2017. Le plan énergétique intégré détaillera les mesures et les dispositions politiques qui seront prises pour que le réseau énergétique reste abordable, fiable et propre à long terme. Alors que les plans énergétiques à long terme ciblaient le réseau électrique, le plan intégré tiendra compte de toutes les sources d'énergie. Les amendements introduits par la *Loi de 2024 sur l'énergie abordable* permettront également au Ministre, sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, de donner à la SIERE et à la CEO des directives décrivant les exigences de mises en œuvre du plan énergétique intégré. Entre octobre et décembre 2024, le ministère de l'Énergie et de l'Électrification (le « Ministère ») a mené une consultation pour solliciter des commentaires qui aideront la Province à élaborer le premier plan intégré des ressources énergétiques de l'Ontario, dont la publication est prévue au début de 2025.

En vertu des modifications de la Loi sur la CEO prévues par la *Loi de 2024 sur l'énergie abordable*, la Province pourra entre autres prendre des règlements prévoyant des modifications à apporter aux codes appelés *Distribution System Code* et *Transmission System Code* à l'égard de la répartition ou du recouvrement des frais relatifs à la construction, à l'extension ou au renforcement des réseaux de distribution ou des réseaux de transport, ou des raccordements à ces réseaux. De plus, en vertu des modifications de la *Loi de 2024 sur l'énergie abordable*, il sera possible de prendre des règlements exemptant des personnes ou des choses des dispositions des codes appelés *Distribution System Code* et *Transmission System Code* relatives à la répartition ou au recouvrement des frais, ainsi que des dispositions alternatives qui s'appliqueraient autrement.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

East-West Tie Limited Partnership

Le 19 décembre 2024, Hydro One Networks a conclu une entente visant l'achat d'une participation d'environ 48 % dans East-West Tie Limited Partnership auprès de sociétés affiliées d'OMERS et d'Enbridge. Hydro One Networks a accepté d'acheter sa participation dans la société en commandite en contrepartie de 257 millions de dollars en espèces, sous réserve des rajustements usuels et de l'approbation du tribunal. Cette transaction a donné lieu à un partenariat entre les propriétaires restants de la ligne d'interconnexion Est-Ouest, soit Bamkushwada Limited Partnership, un consortium de six Premières Nations, et des sociétés affiliées de NextEra Energy Canada, LP, qui détiennent une participation d'environ 4 % et 48 %, respectivement. Se reporter à la rubrique « Autres obligations ».

Étude sur le voltage dans le nord de l'Ontario

En décembre 2023, la SIERE a publié le rapport *Northern Ontario Voltage Study Report (Bulk System Reactive Requirements in Northern Ontario)*, qui recommande l'installation de dispositifs de compensation de puissance réactive dans plusieurs postes du nord de l'Ontario pour répondre aux conditions actuelles du réseau et aux conditions attendues lorsque les nouvelles lignes de transport entreront en service dans la région du nord de l'Ontario. Ce rapport mentionne des projets développés par Hydro One, y compris le projet d'interconnexion Est-Ouest, la ligne de transport Waasigan, la ligne électrique Northeast (auparavant appelée la ligne Hanmer- Mississagi) et le lien North Shore (auparavant appelé la ligne Mississagi-Third Line).

En mars 2024, la Société a reçu une lettre de la SIERE lui recommandant de procéder à l'installation des dispositifs de compensation de puissance réactive en respectant l'échéancier défini par la SIERE. La Société évalue actuellement les répercussions de cette lettre.

Convention d'achat de Chapleau Public Utilities Corporation (« Chapleau Hydro »)

Dans une décision rendue le 18 avril 2024, la CEO a approuvé la demande d'acquisition par Hydro One Networks de la société de distribution d'électricité Chapleau Hydro, située dans le Canton de Chapleau. Le 31 juillet 2024, Hydro One Networks a conclu l'acquisition des activités et des actifs de distribution d'électricité de Chapleau Hydro pour un prix d'achat d'environ 2,3 millions de dollars, sous réserve d'ajustements.

Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le sud-ouest de l'Ontario

Projet de ligne de transport de Chatham à Lakeshore

Dans sa décision et son ordonnance rendues le 24 novembre 2022, la CEO a approuvé la demande d'autorisation de construire la ligne de transport de Chatham à Lakeshore de Hydro One Networks, moyennant des conditions standards d'approbation.

Le 22 avril 2024, la société en commandite CLLP a été créée aux fins de détenir et d'exploiter la ligne de transport. Le 26 avril 2024, Hydro One Networks, au nom de CLLP, a présenté à la CEO une demande visant certaines approbations, notamment l'obtention d'un permis de distribution d'électricité et l'autorisation de vendre des actifs du projet de ligne de transport de Chatham à Lakeshore à CLLP. Dans sa décision et son ordonnance rendues le 25 juillet 2024, la CEO a approuvé cette demande. Hydro One Networks entretient et exploite la ligne de Chatham à Lakeshore conformément à une convention de services d'exploitation et de gestion.

Projet de ligne de transport St. Clair

En mars 2022, la Province a émis un décret accompagné d'une directive du ministre (anciennement le ministre de l'Énergie) à la CEO exigeant que Hydro One Networks entreprenne des travaux d'aménagement de la ligne de transport St. Clair, une ligne de 230 kV reliant le poste de transport Lambton au poste de commutation Chatham. En réponse à la directive, la CEO a modifié le permis de transport de Hydro One Networks en avril 2022 afin de permettre l'aménagement du projet de ligne de transport St. Clair. Le 28 mai 2024, Hydro One Networks a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire afin de faire approuver le projet. Le projet devrait coûter au total environ 472 millions de dollars, soit 335 millions de dollars pour les travaux liés à la ligne de transport et 137 millions de dollars pour les travaux liés aux postes. On s'attend à ce que le projet soit mis en service d'ici 2028. Dans sa décision et son ordonnance rendues le 10 décembre 2024, la CEO a approuvé la demande d'autorisation de construire moyennant des conditions standards d'approbation.

Appuyer l'infrastructure essentielle de transport d'électricité dans le nord-ouest de l'Ontario

En 2013, la Province a émis un décret accompagné d'une directive du ministre (anciennement le ministre de l'Énergie) à la CEO exigeant que Hydro One Networks entreprenne des travaux d'aménagement de la ligne de transport Northwest Bulk (dorénavant, la ligne de transport Waasigan) et demande les autorisations nécessaires à cet effet. En réponse à la directive de 2013, la CEO a modifié le permis de transport de Hydro One Networks en 2014 afin de permettre l'aménagement du projet et la demande d'autorisation à cet effet.

Le 25 avril 2023, Hydro One Networks a reçu de la SIERE une lettre confirmant la nécessité d'une alimentation en électricité fiable dans le nord-ouest de l'Ontario. Dans cette lettre, la SIERE recommande que la phase 2 du projet de ligne de transport Waasigan, une ligne de transport monoterne de 230 kV reliant le poste de transport Mackenzie, situé à Atikokan, au poste de transport Dryden, situé à Dryden, soit mise en service le plus tôt possible après l'achèvement de la phase 1 du projet. Cela fait suite à une lettre reçue en mai 2022, dans laquelle la SIERE recommandait que la construction de la phase 1 soit suivie d'une date de mise en service le plus près possible de la fin de 2025.

Le 31 juillet 2023, Hydro One Networks a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire afin de faire approuver le projet de ligne de transport Waasigan. Le 9 novembre 2023, le rapport final d'évaluation environnementale, lequel tenait compte des deux phases du projet, a été remis au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins d'examen et d'approbation. Dans sa décision et son ordonnance rendues le 16 avril 2024, la CEO a approuvé la demande d'autorisation de construire moyennant des conditions standards d'approbation.

Hydro One Networks a conclu des ententes avec neuf Premières Nations, aux termes desquelles elles ont la possibilité d'acquérir une participation de 50 % dans la composante de ligne de transport du projet.

Le 26 septembre 2024, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a approuvé l'évaluation environnementale finale de Hydro One Networks du projet de ligne de transport Waasigan. Les travaux de construction ont débuté le 22 novembre 2024.

Soutenir les infrastructures de transport d'électricité essentielles dans le nord-est et l'est de l'Ontario

Le 10 juillet 2023, le ministère (anciennement le ministère de l'Énergie) a proposé de prendre un certain nombre de mesures pour faciliter la réalisation en temps opportun de trois projets de transport d'électricité dans le nord-est et l'est de l'Ontario, soit le lien North Shore, la ligne électrique Northeast et la ligne électrique Durham Kawartha. Le 23 octobre 2023, le ministre (anciennement le ministre de l'Énergie) a demandé à la CEO de modifier le permis de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec ces trois lignes de transport prioritaires. Le 14 novembre 2023, pour faire suite à la directive du ministre, la CEO a modifié le permis de distribution d'électricité de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec ces projets, conformément aux recommandations de la SIERE.

Le 1^{er} août 2024, le Ministère a proposé de prioriser le projet de transport d'électricité de Wawa-Porcupine et de désigner Hydro One Networks comme transporteur, en partenariat avec le Wabun Tribal Council, ses membres et la Première nation Missanabie Cree. Cette proposition a pour but de faciliter l'aménagement en temps opportun d'une nouvelle ligne de transport d'électricité de 230 kV qui parcourra 260 km dans le nord-est de l'Ontario, du poste de transformation de Wawa (sud de Wawa) à celui de Porcupine (région de Timmins), et dont la mise en service est prévue pour 2030. La période de consultation de 45 jours a pris fin le 15 septembre 2024. Le 28 novembre 2024, le Ministre a demandé à la CEO de modifier le permis de transport de Hydro One Networks afin de l'obliger à lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec ce projet. Le 23 décembre 2024, pour faire suite à la directive du Ministre, la CEO a modifié le permis de distribution d'électricité de Hydro One Networks afin de lui permettre de lancer des travaux de développement et à obtenir les autorisations nécessaires en lien avec ce projet, conformément aux recommandations de la SIERE.

Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement durable de 2023 de Hydro One, intitulé *A Better and Brighter Future For All: Enabling the Energy Transition*, peut être consulté (en anglais seulement) sur le site Web de la Société à l'adresse www.hydroone.com/sustainability.

Le rapport sur le développement durable de 2023 met de l'avant le rôle de Hydro One dans le virage énergétique de l'Ontario et l'électrification de la province. On y présente le rendement lié aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la Société, ainsi que les déclarations relatives à ses engagements publics en matière de durabilité.

Émissions de gaz à effet de serre (« GES »)

À la suite d'un examen de ses émissions de portées 1 et 2 des trois dernières années, la Société a révisé sa cible de réduction des émissions de GES de manière à cibler les activités. La précédente cible de réduction des émissions de portée 2 englobait à la fois les émissions indirectes et directes de son système de distribution (par exemple, les pertes de transport) et les activités détenues ou contrôlées par la Société (par exemple, la consommation d'énergie de ses installations). Les émissions de portée 2 attribuables aux pertes de transport ont augmenté pendant la période en raison de la demande accrue d'électricité et de l'évolution du bouquet de production énergétique en Ontario, des facteurs sur lesquels Hydro One n'exerce aucun contrôle. En fonction de la cible révisée, la Société s'est donné comme priorité de réduire de 30 % les émissions de GES de portées 1 et 2 « résultant des activités » d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2018) et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La Société mesurera les émissions « résultant des activités » de portées 1 et 2 et en fera rapport. Ces émissions comprennent les émissions directement liées à ses activités, y compris la consommation d'énergie de ses installations, ainsi que les émissions générées par son parc de véhicules et d'autres activités d'exploitation directes. La Société a choisi une cible « axée sur les activités » puisqu'elle contrôle directement ce type d'émissions.

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE ET CADRES DIRIGEANTS

Le 25 mars 2024, Renée McKenzie a commencé ses fonctions à titre de vice-présidente directrice, Solutions numériques et technologie.

Le 10 juin 2024, Harry Taylor a été nommé au poste de vice-président directeur et de chef des finances et affaires réglementaires. Le 9 juin 2024, Chris Lopez a démissionné de ses fonctions de vice-président directeur et de chef des finances et affaires réglementaires, et a continué d'agir comme conseiller principal de Hydro One jusqu'au 30 juin 2024.

Le 12 décembre 2024, Andrew Spencer a démissionné de ses fonctions de vice-président directeur, Déploiement du portefeuille d'investissement en capital, de Hydro One. À la même date Ryan Docherty, vice-président, Services d'ingénierie et de

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

construction, a accepté la responsabilité par intérim du déploiement du portefeuille d'investissement en capital. Le 30 janvier 2025, Ryan Docherty est devenu chef par intérim, Déploiement du portefeuille d'investissement en capital.

Le 18 février 2025, Gillian Whitebread s'est jointe à l'équipe de Hydro One à titre de vice-présidente directrice et chef des ressources humaines.

Le 18 février 2025, le titre de Megan Telford a été changé pour celui de vice-présidente directrice, Stratégie et transition énergétique.

MAIN-D'ŒUVRE DE HYDRO ONE

Au 31 décembre 2024, Hydro One avait une main-d'œuvre qualifiée et flexible comptant près de 7 300 (7 000 en 2023) employés réguliers et 2 100 employés (2 200 en 2023) non réguliers à l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs occasionnels, parfois appelés des « bureaux de placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2024 :

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
Power Workers' Union (« PWU ») ¹	4 176	550	4 726
Society of United Professionals (« Society »)	2 119	62	2 181
Canadian Union of Skilled Workers (« CUSW ») et syndicats du secteur de la construction	—	1 484	1 484
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	6 295	2 096	8 391
Membres de la direction et employés non représentés	966	24	990
Nombre total d'employés ²	7 261	2 120	9 381

¹ Y compris 418 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

² En 2024, Hydro One comptait en moyenne environ 10 100 employés, dont près de 7 300 employés réguliers et 2 800 employés non réguliers.

Conventions collectives

La principale convention collective avec le PWU viendra à échéance le 30 septembre 2025. La convention collective conclue par Hydro One avec le PWU relativement aux activités de service à la clientèle et la convention collective avec la Society viendront également à échéance le 30 septembre 2025. Les négociations collectives visant à renouveler ces conventions devraient débuter en 2025.

Rémunération à base d'actions

La Société a accordé des droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») et des attributions aux termes du RILT composés de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR ») et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR ») aux membres de la direction et aux administrateurs. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les attributions aux termes de son RILT et d'autres régimes se détaillaient comme suit :

Aux 31 décembre (nombre de droits)	2024	2023
DVALR	286 554	142 925
DVAAR	322 925	186 971
DDVA des membres de la direction	85 690	134 370
DDVA des administrateurs	107 296	94 624

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Hydro One a recours à différentes mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer son rendement. La Société présente de l'information sur les FPAE en tant que mesure de ses flux de trésorerie, de ses produits, déduction faite des coûts liés aux achats d'électricité, afin de refléter l'incidence des produits sur le bénéfice net et sa dette nette pour mesurer le levier financier de la Société.

Hydro One a également recours à des ratios financiers non conformes aux PCGR, par exemple le ratio de la dette nette sur la structure du capital et le ratio des FPAE annualisés pour mesurer le levier financier de la Société, et le ratio de couverture par le bénéfice pour mesurer sa liquidité.

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi la direction estime qu'ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la Société en matière de production de trésorerie.

Le tableau suivant présente le rapprochement des résultats conformes aux PCGR et des résultats non conformes aux PCGR, sur une base consolidée.

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	703	623	746	462	768	642	652	350
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(190)	18	(221)	144	(292)	(18)	(92)	150
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(2)	(2)	(4)	(2)	(2)	(2)	(4)
FPAE	511	639	523	602	474	622	558	496

Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
FPAE	2 275	2 150

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les coûts liés aux achats d'électricité. Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits tirés de la distribution moins les coûts liés aux achats d'électricité. Ces données sont utilisées en interne par la direction pour évaluer l'incidence des produits sur le bénéfice net et sont jugées utiles, car elles excluent les coûts de l'électricité qui, étant entièrement compensés par les produits, n'ont aucun effet sur le bénéfice net.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des produits conformes aux PCGR et des produits non conformes aux PCGR, déduction faite des achats d'électricité, sur une base consolidée.

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Produits	2 095	2 192	2 031	2 166	1 979	1 934	1 857	2 074
Moins : Achats d'électricité	1 060	1 047	940	1 096	990	854	798	1 010
Produits déduction faite des achats d'électricité	1 035	1 145	1 091	1 070	989	1 080	1 059	1 064

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Produits tirés de la distribution	1 583	1 551	1 436	1 605	1 459	1 329	1 285	1 509
Moins : Achats d'électricité	1 060	1 047	940	1 096	990	854	798	1 010
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	523	504	496	509	469	475	487	499

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Produits	8 484	7 844
Moins : Achats d'électricité	4 143	3 652
Produits, déduction faite des achats d'électricité	4 341	4 192
Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Produits tirés de la distribution	6 175	5 582
Moins : Achats d'électricité	4 143	3 652
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	2 032	1 930

Dette nette

La Société utilise la dette nette comme mesure de remplacement de l'encours de la dette. La direction estime que la dette nette est une mesure importante pour évaluer le levier financier de la Société. Cette mesure sert à déterminer l'endettement total et le levier financier de la Société.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette nette déclarée dans les états financiers consolidés de la Société.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Billets à court terme à payer	200	279
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(716)	(79)
Dette à long terme (tranche échéant à moins de un an)	1 150	700
Dette à long terme (tranche à long terme)	16 329	14 710
Dette nette	16 963	15 610

Ratio de la dette nette sur la structure du capital

La Société estime que le ratio de la dette nette sur la structure du capital est un ratio non conforme aux PCGR important pour mesurer son levier financier. Le ratio de la dette nette sur la structure du capital correspond à la dette nette, décrite plus haut, divisée par la dette nette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette nette sur la structure du capital est une mesure utile de la proportion de la dette dans la structure du capital de la Société.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Dette nette (A)	16 963	15 610
Capitaux propres attribuables aux actionnaires (exclusion faite de la participation sans contrôle)	12 089	11 680
Dette nette plus les capitaux propres attribuables aux actionnaires (B)	29 052	27 290
Ratio de la dette nette sur la structure du capital (A/B)	58,4 %	57,2 %

FPAE annualisés sur la dette nette

La direction estime que le ratio des FPAE annualisés sur la dette nette est une mesure utile du levier financier de la Société. Ce ratio correspond aux FPAE annualisés (se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR – FPAE ») sur une période mobile de douze mois, divisés par la dette nette (se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR – Dette nette »). La direction estime que le ratio des FPAE annualisés sur la dette nette est une mesure utile pour évaluer la capacité de la Société de rembourser ses dettes au moyen de ses revenus d'exploitation nets.

Le tableau suivant présente le rapprochement des résultats conformes aux PCGR et des résultats non conformes aux PCGR, sur une base consolidée.

Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
FPAE (A)	2 275	2 238	2 221	2 256	2 150	2 108	2 091	2 056
Dette nette (B)	16 963	16 679	16 308	16 016	15 610	15 370	15 154	14 971
FPAE annualisés sur la dette nette (A/B)	13,4 %	13,4 %	13,6 %	14,1 %	13,8 %	13,7 %	13,8 %	13,7 %

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Ratio de couverture par le bénéfice

Le ratio de couverture par le bénéfice correspond au bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable aux actionnaires, divisé par la somme des charges de financement et des intérêts capitalisés. Il est calculé sur une période de douze mois. La Société estime que le ratio de couverture par le bénéfice est une mesure non conforme aux PCGR importante pour gérer ses niveaux de liquidité.

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	200	371	292	293	181	357	265	282
Charge d'impôts sur le bénéfice	17	56	57	51	13	36	65	64
Charges de financement	158	158	157	148	147	143	144	136
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable aux actionnaires ordinaires	375	585	506	492	341	536	474	482

Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et les charges de financement attribuable aux actionnaires ordinaires (A)	1 958	1 833

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	30 sept. 2024	30 juin 2024	31 mars 2024	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023
Charges de financement	158	158	157	148	147	143	144	136
Intérêts capitalisés	24	24	22	19	19	20	18	15
Charges de financement et intérêts capitalisés	182	182	179	167	166	163	162	151

Périodes de douze mois closes les (en millions de dollars)	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Charges de financement et intérêts capitalisés (B)	710	642
Ratio de couverture par le bénéfice = A/B	2,8	2,9

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,1 % au 31 décembre 2024. Le ministère de l'Infrastructure est un apparenté de Hydro One, car il est contrôlé par la Province. La SIERE, OPG, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentés à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie et de l'Électrification les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. OCN LP est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre OPG et une filiale de Hydro One. Hydro One a également réalisé des opérations dans le cours normal des activités avec divers ministères gouvernementaux et organisations ontariennes qui relèvent de la Province. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)				
Apparenté	Opération	2024	2023	
Province	Versement de dividendes	350	330	
Ministère de l'Infrastructure	Subvention pour projets d'Internet à haut débit ¹	43	—	
SIERE	Achats d'électricité	2 686	2 297	
	Produits tirés des services de transport	2 252	2 195	
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	1 170	897	
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	255	250	
	Produits tirés de la distribution liés à Wataynikaneyap Power LP	119	54	
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	48	46	
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	1	3	
OPG	Achats d'électricité	18	16	
	Produits tirés du transport liés à la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	2	2	
	Produits tirés de la distribution liés à la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	5	5	
	Autres produits liés à la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	1	1	
	Apport de capital reçu d'OPG	3	5	
	Coûts au titre de l'achat de services	1	2	
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	1	
CEO	Frais liés à la CEO	12	12	
OCN LP²	Participation dans OCN LP	5	—	

¹ Se reporter à la rubrique « Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit ».

² OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à l'échelle de l'Ontario, sous la marque Ivy Charging Network.

GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Hydro One est exposée à plusieurs risques et incertitudes. Pour assurer son succès, Hydro One se doit de connaître et gérer ces risques et de les atténuer le plus possible. Le programme de gestion du risque d'entreprise de Hydro One a pour but d'aider les décideurs à l'échelle de la Société à gérer les principaux risques d'entreprise, notamment les occasions et les risques émergents.

Les risques significatifs liés à Hydro One et à ses activités qui, de l'avis de la Société, sont les plus susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur quant à l'achat de titres de Hydro One sont présentés ci-dessous. Ces risques, s'ils devaient se concrétiser, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société et son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Cette liste non exhaustive ne comprend pas tous les risques auxquels la Société est exposée et l'incidence réelle de l'un ou l'autre des risques suivants pourrait sensiblement varier de la description fournie ci-après. En outre, d'autres risques pourraient survenir, ou des risques considérés comme mineurs à l'heure actuelle pourraient devenir importants à l'avenir.

Risques liés aux activités de Hydro One

Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus

La Société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple, la Société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la Société. Si la Société était incapable de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus ou d'obtenir les approbations réglementaires connexes pour récupérer la différence, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la Société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation, le bénéfice net et les flux de trésorerie de la Société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups.

Les besoins en matière de produits de la Société pour ses entreprises de transport et de distribution sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts et autres, y compris en ce qui concerne l'inflation, qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la Société.

La Société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances et conditions économiques, la modification du territoire de service et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la Société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la Société, ce qui pourrait faire diminuer les produits, le bénéfice net et les flux de trésorerie de la Société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge de la Société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de CGD qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

Risques liés à des requêtes non tarifaires soumises à la CEO

Outre les risques décrits à la rubrique « Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires » qui suit, la société est également exposée au risque de ne pas obtenir, ou de ne pas obtenir à temps, les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. L'appel de décisions de la CEO ou l'obligation d'obtenir les droits d'occupation nécessaires risque d'entraîner des retards importants, ce qui pourrait faire augmenter les coûts et retarder les projets.

Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées, faisant en sorte que la Société ne soit pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport dans le cadre du processus concurrentiel, ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

Hydro One pourrait faire face à d'autres sociétés de transport d'électricité qui lui livreront une concurrence accrue dans le cadre de nouveaux projets de construction d'installations de transport d'envergure en Ontario. La Société court le risque qu'elle ne soit pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport en Ontario, ce qui pourrait freiner sa croissance, perturber ses activités ou son développement, ou entraîner d'autres effets négatifs.

Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution

La CEO approuve et modifie régulièrement les modèles et méthodes de tarification des entreprises de transport et de distribution. La modification du type de demande, des exigences de dépôt, de la méthode ou du modèle d'établissement des tarifs ou de la détermination des besoins en revenus pourrait avoir une incidence négative importante sur les produits et le bénéfice net de Hydro One. La CEO pourrait par exemple décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisé pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la Société. Par ailleurs, la CEO pourrait éventuellement analyser de nouveaux modèles de rémunération des services publics et tout changement à cet égard pourrait affecter les produits et le bénéfice net de Hydro One. Si la CEO modifiait de façon significative la formule utilisée pour établir le RCP ou la structure du capital réglementaire réputée, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

En vertu de la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir plusieurs années. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la Société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Lorsque les tarifs sont établis pour plusieurs années, notamment au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours des périodes pluriannuelles, à moins qu'elles soient conformes aux mécanismes de financement de la CEO ou sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé aux besoins en revenus (y compris les paramètres du coût du capital autorisé) de la Société, cela réduirait le rendement financier de la Société. Voir aussi « Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit ».

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la Société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

Risques liés aux dépenses en immobilisations

Pour être récupérables dans les tarifs, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera, notamment toute dépense imposée par le gouvernement ou des organismes de réglementation ou en résultant, seront approuvées par la CEO. Par exemple, il est possible que les dépenses en immobilisations excédentaires, notamment en raison des tendances et conditions économiques, y compris l'inflation, l'imposition éventuelle de droits de douane, de tarifs ou de restrictions commerciales, les dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration des actifs de la Société et les coûts imprévus attribuables à des lois proposées, notamment celle concernant l'expansion du service d'Internet à haut débit au Canada, ne soient pas recouvrables dans les tarifs de transport ou de distribution. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses raisonnables et prudentes, et également en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts et en obtenant l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la Société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La Société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en revenus de transport et de distribution que la Société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle aura effectivement engagés, y compris les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéfice, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés, ou si elle ne réussit pas à récupérer les coûts effectivement engagés dans les tarifs, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les entreprises de transport ou de distribution de Hydro One, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres d'emprunt à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. En outre, rien ne garantit que la Société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés et les flux de trésorerie pourraient être affectés. La Société est également exposée au risque que la CEO modifie le traitement réglementaire de certains coûts, ce qui pourrait avoir une incidence sur le traitement comptable de ces coûts par la Société et nuire à sa capacité de les récupérer.

Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux

Hydro One gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages complémentaires de retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives et les exigences de la loi. Tout élément des coûts de rémunération totaux qui n'est pas autorisé en totalité ou en partie par la CEO ou ne peut pas par conséquent être récupéré auprès des clients au moyen des tarifs pourrait entraîner des coûts potentiellement importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. La Loi sur la CEO interdit à Hydro One de recouvrer certains frais de rémunération de la haute direction dans ses tarifs.

La Société offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. À l'heure actuelle, Hydro One suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Si la CEO demande à Hydro One d'adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (ou ajuste autrement la base de recouvrement des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi), cela pourrait accroître la volatilité des produits, car la Société ne serait pas en mesure de comptabiliser la différence entre les deux méthodes dans les actifs réglementaires, et la Société pourrait être incapable de recouvrer certains coûts. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages postérieurs au départ à la retraite de la Société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risques liés aux mesures gouvernementales

La Province est, et restera vraisemblablement, le principal actionnaire de Hydro One Limited. La Province pourrait de temps à autre se retrouver en position de conflit en sa qualité d'investisseur de Hydro One Limited et d'intervenant gouvernemental chargé d'établir les grandes lignes des politiques du secteur de l'électricité. Les mesures gouvernementales pourraient aller à l'encontre des intérêts de la Société ou des investisseurs.

Les gouvernements peuvent en tout temps adopter des lois ou promulguer des règlements, notamment des lois ou des règlements qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Hydro One et ses activités. De telles mesures gouvernementales pourraient notamment comprendre l'adoption de lois, de règlements ou de directives, ou encore des actions prises par des actionnaires, visant à réduire les tarifs d'électricité, à limiter la rémunération ou à modifier la gouvernance de Hydro One. De telles mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, de même que sur l'opinion publique et la réputation de la Société. Les mesures gouvernementales pourraient également entraver la capacité de la Société à réaliser sa stratégie ou ses objectifs.

Par le passé, la Province a adopté des lois pour limiter la rémunération des dirigeants de Hydro One et rien ne garantit que de telles limites ne seront pas de nouveau imposées à l'avenir. L'intervention éventuelle de la Province eu égard aux pratiques de rémunération des dirigeants de la Société pourrait limiter la capacité de la Société à attirer et à garder à son service des dirigeants qualifiés, un facteur qui pourrait également affecter le rendement, la stratégie ou les objectifs de la Société. L'incapacité d'intéresser et de fidéliser des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Les mesures gouvernementales peuvent également affecter la note de crédit de la Société puisque les agences de notation tiennent en partie compte de l'intervention du gouvernement dans les affaires de Hydro One. La Société ne peut pas prévoir les mesures, positives ou négatives, que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir, notamment en réaction à l'action ou à l'inaction du gouvernement en lien avec Hydro One ou ayant une incidence sur Hydro One. L'impossibilité pour la Société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la Société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Risque lié aux revendications des Autochtones

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la Société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens du Canada*) (Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part de peuples autochtones. Quelques chefs, communautés ou membres des peuples autochtones ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels (terres traditionnellement occupées ou utilisées par des Premières Nations, des Métis ou des Inuits) et pourraient faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement ou la résolution de ces réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la Société pourraient obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de la Couronne de consulter pourraient être délégués à la Société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les communautés autochtones, y compris celles qui sont dotées d'un modèle de gouvernance traditionnel non reconnu par la *Loi sur les Indiens du Canada*, ou que la Société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectivités ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la Société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la Société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la Société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la Société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ces actifs n'a pas eu lieu parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ces actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La SFIEO détient actuellement le titre juridique de ces actifs, et on prévoit que la Société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la Société doit détenir des permis valides aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*. Pour chaque permis, la Société pourrait devoir négocier une entente avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Une telle entente comprendrait alors des dispositions aux termes desquelles la Première Nation consent à la délivrance d'un permis. Pour les actifs de transport, la Société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la Société pourrait avoir à verser pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la Société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, ou si elle ne peut obtenir les permis fédéraux actuels pour tout autre motif, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la Société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la Société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contre-coups. Se reporter également aux rubriques « Risque environnemental » et « Risque lié à la santé et à la sécurité ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la Société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité applicables établies par la North American Electric Reliability Corporation (la « NERC ») et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir, ou que des autorités réglementaires modifient leurs règlements qui s'appliquent à la Société. Cela pourrait réduire les produits de Hydro One, ou Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs.

Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la Société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les installations de la Société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance.

La Société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la Société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité, des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité ou des coûts liés à l'information et à la cybersécurité.

La Société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la Société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages et incidents de cybersécurité peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la Société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la Société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la Société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque lié à l'infrastructure des TI et des technologies opérationnelles (« TO ») et à la sécurité des données

La capacité de la Société à exercer ses activités de manière efficiente dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, de la modernisation, du maintien et de la gestion de systèmes de TI et de TO complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la Société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données, ainsi que le volume croissant des données et leur plus grande complexité, augmentent sa vulnérabilité et son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la Société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux TO, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la Société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La Société peut maintenir un degré de sécurité différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la Société doit respecter diverses obligations réglementaires relatives à la cybersécurité et à la protection de la vie privée prescrites dans le Cadre de cybersécurité pour la distribution en Ontario de la CEO, ainsi que des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes de TI ou de TO pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours de ses activités d'exploitation, la Société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses employés ou d'autres tierces parties, de sorte qu'il y a le risque d'un incident de cybersécurité ou d'autres accès ou divulgations non autorisés.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la Société.

Risque environnemental

La Société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligeraient la Société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. Même si Hydro One n'est pas un important émetteur de gaz à effet de serre, la Société suit de près ses émissions afin de pouvoir présenter de l'information sur tous les gaz émis, y compris l'hexafluorure de soufre (SF₆). La Société pourrait être exposée à des coûts et à d'autres risques liés aux émissions. La contamination des terrains de la Société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au calcul des passifs environnementaux paraissant dans les états financiers de la Société. La Société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La Société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts. L'incapacité d'obtenir les approbations ou permis nécessaires pourrait compromettre la capacité de la Société de réaliser les projets, ce qui aurait un effet négatif important sur la Société.

Les installations de la Société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles et de catastrophes naturelles. La Société reconnaît les risques découlant des changements climatiques potentiels et a mis en place des plans de réponse appropriés. Les changements climatiques pourraient modifier les conditions météorologiques et accroître la gravité et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes et des désastres naturels, ce qui pourrait affecter les activités de Hydro One. Les installations de la Société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. Malgré les efforts d'adaptation de Hydro One et les mesures prises pour renforcer la résistance du réseau, les installations de la Société sont exposées à des risques susceptibles de nuire à la résistance du réseau. La Société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la Société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité. La Société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la Société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la Société à des pertes importantes.

Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la Société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la Société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la Société sont syndiqués et représentés par le PWU ou la Society. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la Société sont plus souples qu'auparavant, la Société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations, du moins sans accroître le risque d'interruption de travail. La Société et la Society se sont entendues pour renouveler la convention collective pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 30 septembre 2025. De plus, la Société a conclu une convention collective principale avec le PWU pour la période allant du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 septembre 2025, et une convention collective touchant les activités de service à la clientèle avec le PWU pour la période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2025. Hydro One a conclu une convention collective avec le CUSW pour la période allant du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2026. De plus, l'Electrical Power Systems Construction Association (« EPSCA ») et un certain nombre de syndicats du secteur du bâtiment ont conclu des accords qui lient Hydro One du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025.

Les futures négociations avec les syndicats exposent la Société au risque d'une interruption ou d'un conflit de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients ainsi qu'à d'autres risques potentiels pour la sécurité publique et sa réputation. La Société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risques liés à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation

La Société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer.

Même si le secteur de l'électricité est traditionnellement un secteur mature et stable, l'évolution rapide et radicale de la technologie et l'innovation accrue pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur la Société, notamment une baisse des produits.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la Société repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations de la CEO, les approbations environnementales; les permis municipaux; la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients; le respect de l'échéancier de projets connexes; la disponibilité des fournisseurs d'équipement, des services contractuels et des services de consultation et/ou la variabilité des coûts ou des échéanciers; et la disponibilité des ressources contractuelles, notamment en lien avec la main-d'œuvre et l'équipement. Plusieurs de ces facteurs externes échappent au contrôle de la Société. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les communautés autochtones, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun, ou de les réaliser tout court, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Si la Société ne peut obtenir l'approbation de projets pour lesquels des dépenses ont déjà été engagées, cela pourrait l'empêcher de recouvrer les sommes investies et réduire à néant le rendement prévu. Les actifs touchés pourraient être considérés comme dépréciés, ce qui entraînerait la radiation de leur valeur et aurait un effet défavorable sur le bénéfice net. Si la Société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la Société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité pourrait empêcher la Société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la Société dans le réseau de transport de l'Ontario. Tout retard dans les projets de telles nouvelles sociétés de transport d'électricité pourrait affecter les projets que réalise présentement la Société dans le but de mettre en service ces nouveaux actifs de transport.

Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2024, environ 8 % des employés de la Société, qui participaient aux régimes de prestations déterminées et de cotisations déterminées de la Société, étaient admissibles à la retraite et, d'ici la fin de 2025, ce pourcentage pourrait atteindre environ 8 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la Société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et les membres de la direction. En 2024, environ 2 % des employés de la Société (inchangé par rapport à 2 % en 2023) ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la Société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la Société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser, de déployer et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risque lié au financement par emprunt

La Société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One Inc. sont élevés, soit 1 150 millions de dollars en 2025, 925 millions de dollars en 2026 et 425 millions de dollars en 2027. En outre, la Société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses facilités de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 2 300 millions de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance un an après leur émission. La Société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues de 2024 à 2027. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la Société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la Société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la Société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale (notamment la fluctuation des taux d'intérêt ou des événements géopolitiques ou affectant les relations internationales susceptibles d'affaiblir les conditions économiques ou d'accroître la volatilité des marchés financiers). La révision à la baisse des notes de crédit de la Société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la Société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la Société. L'intérêt croissant des investisseurs à l'égard du rendement et de la présentation de l'information relativement aux facteurs ESG risque aussi d'affecter le coût et la disponibilité du financement de la Société, puisque ces éléments sont de plus en plus étroitement liés à la qualité des pratiques et des déclarations ESG de la Société, notamment les rapports sur l'affectation des fonds et les rapports d'impact aux termes du cadre de financement durable de Hydro One.

Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des taux d'intérêt. La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. De temps à autre, la Société émet des titres d'emprunt pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La Société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres d'emprunt. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient aussi affecter la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One, ainsi que l'actif ou le passif au titre des prestations de retraite qui en découle (se reporter également à la rubrique « Risque lié au régime de retraite »). La Société n'est pas exposée actuellement à un risque de change important.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». En ce qui concerne les entreprises de transport et de distribution pendant la période de la méthode de tarification incitative de 2023 à 2027, la CEO ne s'attend pas à recevoir de requêtes visant la mise à jour du rendement des capitaux propres autorisé. Par conséquent, les variations n'auront aucune incidence sur le bénéfice net. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en 2025 et plus tard du fait du refinancement des titres d'emprunt à court et à long terme venant à échéance, et des titres d'emprunt émis pour satisfaire les besoins généraux de l'entreprise et conformément au cadre de financement durable, lesquels peuvent inclure des titres d'emprunt émis en lien avec la hausse de la base tarifaire. La Société recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La Société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La Société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants d'électricité concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont intégrés aux contrats de service que la Société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risque lié à la santé et à la sécurité

Le milieu de travail de Hydro One peut comporter des dangers inhérents et poser des risques pour la santé et la sécurité du public et des employés, en plus d'entraîner des impacts éventuels sur les opérations ou les finances. La Société est assujettie aux lois fédérales et provinciales sur la santé et la sécurité et aux règlements connexes. Toute non-conformité à ces exigences pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la Société et avoir une incidence défavorable sur ses activités. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. Toute décision réglementaire visant à ne pas autoriser ou à limiter le recouvrement de tels coûts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2023 a été déposée en septembre 2024 et couvre la période de trois ans allant de 2024 à 2026. La prochaine évaluation obligatoire sera datée du 31 décembre 2026 et son dépôt devrait avoir lieu au plus tard en septembre 2027. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2026 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la Société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les coûts de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients ou la Société si la CEO venait à refuser la récupération des coûts.

Se reporter à la rubrique « Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One – Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux » pour en savoir plus sur les risques liés au recouvrement des coûts de retraite.

Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs sous-jacents au réseau de transport de la Société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la Société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la Société, ou l'utilisation de terres adjacentes par des tiers, pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Risque lié aux litiges

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la Société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement, à des différends avec des cocontractants, à des demandes d'indemnisation d'anciens employés et à des revendications et procédures judiciaires de la part de groupes autochtones, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou est assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Même si la Société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société.

Risque lié au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la Société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La Société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la Société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la Société pourrait par ailleurs engager des frais importants afin de retirer et déménager ses actifs et restituer les terres en question. Si la Société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société ou ses activités.

Risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'opinion publique et risque politique

Le risque d'atteinte à la réputation s'entend du risque que de la publicité négative ou des perceptions négatives du public à l'égard de Hydro One et du secteur de l'électricité nuisent aux activités, aux opérations et à la situation financière de Hydro One et affectent défavorablement sa réputation. Une atteinte à la réputation ou à la marque de Hydro One pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique, des perceptions quant à la privatisation de la Société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients et parties prenantes, du non-respect des normes obligatoires de fiabilité établies par la NERC et le NPCC, de la gestion inadéquate des problèmes sociaux soulevés par les employés, les partenaires et les parties prenantes, et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de Hydro One ou des actions politiques pourraient avoir une incidence négative importante sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, notamment le refus des tarifs demandés, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes et les collectivités. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société ainsi que sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque lié aux arrangements d'impartition

Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec des tiers pour la prestation de certains services informatiques. Toute interruption des services aurait des répercussions négatives importantes sur la Société. En outre, si les arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la Société pourrait devoir changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Risque lié aux acquisitions

Les acquisitions comprennent le risque inhérent que les avantages attendus ne se concrétisent pas, en tout ou en partie, ou qu'ils ne surviennent pas selon l'échéancier prévu, et Hydro One pourrait engager des coûts ou des passifs imprévus importants. La réalisation des avantages escomptés dépendrait, en partie, de la capacité de la Société d'intégrer avec succès l'entreprise acquise, notamment en mobilisant l'attention de la direction et en consacrant les ressources nécessaires pour intégrer les pratiques d'affaires et les fonctions de soutien. L'incapacité de concrétiser les avantages escomptés, le détournement de l'attention de la direction et tout retard ou toute difficulté au chapitre de l'intégration pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

Risque lié aux maladies infectieuses

Une éclosion de maladie infectieuse, sous la forme d'une épidémie, d'une pandémie ou d'une autre menace pour la santé publique, pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société. Cet effet défavorable est difficile à cerner et dépendra de la durée et de la gravité de l'éclosion de maladie infectieuse, des règlements, consignes et mesures des gouvernements, ainsi que des conséquences négatives connexes sur l'économie en général et les conditions du marché. De telles circonstances pourraient plus particulièrement affecter : les activités et les effectifs de la Société, notamment la sécurité de l'approvisionnement (en ce qui concerne tant la disponibilité que le caractère raisonnable des prix), qui, de façon isolée ou globale, pourrait affecter la capacité de la Société de réaliser ses programmes d'exploitation et de travaux d'immobilisations comme prévu, notamment en respectant la portée et le budget; certaines obligations financières de la Société, par exemple les cotisations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite en raison des conditions en cours sur les marchés; les produits attendus de la Société; la consommation et la charge globales d'électricité, qui pourraient reculer à court et à long terme; le montant des comptes en souffrances et des créances douteuses, qui pourrait augmenter si les clients de la Société n'ont pas les moyens de payer; la liquidité de la Société et sa capacité de réunir des capitaux; la capacité de la Société de verser des dividendes ou d'augmenter leur montant; le calendrier des augmentations tarifaires; la capacité de la Société de recouvrer les coûts additionnels et les pertes de revenus liés à l'éclosion; la capacité de la Société d'effectuer les dépôts réglementaires dans les délais prescrits; le calendrier des décisions réglementaires et l'incidence de ces décisions sur la Société ou sa capacité à les mettre en œuvre; et les besoins et attentes des clients et des parties prenantes.

La Société court également des risques et pourrait devoir engager des coûts en lien avec la mise en œuvre de plans de poursuite des activités et l'adaptation des conditions de travail, notamment en ce qui concerne le maintien ou la réduction des effectifs, la distribution des ressources nécessaires aux employés afin d'effectuer leurs tâches essentielles, à distance si possible, et la protection de la santé du personnel. La reprise des activités normales pourrait également comporter des risques et entraîner des coûts. En outre, la Société est tributaire de fournisseurs tiers pour certaines activités et de la solidité de sa chaîne d'approvisionnement internationale. Toute perturbation notable affectant ces fournisseurs ou la chaîne d'approvisionnement en raison de l'éclosion d'une maladie infectieuse pourrait avoir des conséquences négatives importantes pour la Société.

Risques liés aux actions ordinaires de Hydro One Limited

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la TSX. Le cours des actions ordinaires a, par le passé, subi des fluctuations importantes, et de telles fluctuations pourraient survenir à l'avenir. Ces fluctuations peuvent découler d'événements ou de facteurs liés ou non au rendement opérationnel de Hydro One, ou qui échappent au contrôle de la Société, notamment les suivants : les facteurs de risque décrits dans les présentes; la conjoncture économique générale en Ontario, au Canada et à l'international, y compris la fluctuation des taux d'intérêt; l'inflation; l'imposition éventuelle de droits de douane, de tarifs ou de restrictions commerciales; l'évolution du prix de l'électricité; la variation de la demande en électricité; les conditions météorologiques; les fluctuations réelles ou prévues des résultats trimestriels et annuels de Hydro One et des résultats de sociétés ouvertes semblables à Hydro One; les activités, les opérations, les résultats et les perspectives de Hydro One; la réputation de Hydro One et sa relation avec la Province; le calendrier et le montant des dividendes versés, le cas échéant, sur les actions ordinaires; les émissions futures d'actions ordinaires ou d'autres titres de Hydro One ou de Hydro One Inc.; la relation de Hydro One avec son organisme de réglementation; toute modification de la réglementation gouvernementale, des impôts, des procédures judiciaires ou autres développements; des résultats d'exploitation de Hydro One inférieurs aux attentes d'analystes en valeurs mobilières; la confiance des investisseurs envers les sociétés d'énergie en général ou les entreprises adoptant les facteurs ESG et les pratiques de communication d'information sur ces facteurs ainsi que la réalisation par les entreprises des cibles liées aux facteurs ESG; le maintien de cotes de crédit et d'une qualité de crédit acceptables; et la situation générale des marchés boursiers. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au développement ou à la durabilité d'un marché liquide pour les actions ordinaires, ainsi qu'à la capacité des investisseurs de vendre les actions ordinaires à un prix intéressant.

Risques liés à la relation entre la Société et la Province

Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 47,1 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) (la « Loi sur l'électricité ») empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance conclue entre Hydro One et la Province le 5 novembre 2015 (la « convention de gouvernance ») (disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com). Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de la Société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la Société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs visés par ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la Société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres investisseurs. Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures que la Province a prises par le passé, rien ne garantit que la Province ne prendra pas d'autres mesures à l'avenir qui pourraient nuire aux intérêts des investisseurs de Hydro One. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la Loi sur l'électricité (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration (exception faite du chef de la direction) doivent être indépendants de la Société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance, mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs visés par ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties prenantes de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même, mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres parties prenantes de Hydro One.

Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs de ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs de ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la Société. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la Société

La Loi sur l'électricité interdit à la Société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la Société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la Société et les porteurs des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

Bien que la Province ait indiqué qu'elle n'a pas l'intention de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.com) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la Société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations et jugements comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le montant de l'électricité livrée, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le montant de l'électricité livrée aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité dans de futures périodes ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouvrés à partir des tarifs futurs. De plus, la Société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients consommateurs d'électricité dans les tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la Société incluent principalement les montants liés aux impôts différés, à la composante non liée au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, aux coûts liés aux projets désignés d'Internet à haut débit, aux passifs environnementaux et à la charge de rémunération à base d'actions. Les passifs réglementaires de la Société se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report, et comprennent les montants liés au passif au titre des prestations de retraite. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs réglementaires et de ses passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la Société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif réglementaire ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable respective serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la Société.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la Société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » qui reflètent la durée du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2024, le taux d'actualisation a augmenté pour atteindre 4,73 % (4,63 % en 2023) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 4,75 % (4,63 % en 2023) pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La hausse du taux d'actualisation a entraîné une diminution correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime de retraite est de 7,00 % au 31 décembre 2024 (7,00 % en 2023). Ce taux est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme à la fin de 2023 et reflète la composition cible des actifs du régime de retraite établie dans l'énoncé des politiques et procédures d'investissement du régime de retraite daté du 6 novembre 2023.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la Société. La Société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant augmenté d'environ 1,65 % par année au 31 décembre 2023 à environ 1,81 % par année au 31 décembre 2024. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, et en tenant compte des tendances actuelles et prévues, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser un taux annuel de 2,00 % en tant que taux hypothétique à long terme pour évaluer le passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2024 (2,00 % en 2023).

Hypothèses relatives aux augmentations salariales

Les augmentations salariales devraient correspondre à la hausse générale des salaires majorée d'une provision pour les augmentations attribuables à une promotion et au mérite pour les membres actuels du régime, et devraient être conformes aux hypothèses relatives aux prix à la consommation et à la croissance des salaires réels. L'échelle des augmentations attribuables à une promotion et au mérite se fonde sur une étude des hypothèses relatives aux augmentations salariales réalisée en 2017. Cette étude a analysé les salaires réels versés de 2002 à 2016 et les données d'évaluation de tous les membres actifs en date du 31 décembre 2016, selon l'âge, l'ancienneté et les futures hausses salariales prévues par Hydro One. L'échelle salariale tient également compte des augmentations salariales négociées sur la durée du contrat, ainsi que des hausses légèrement plus importantes que prévu à court terme.

Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la Société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. Pour les régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite, l'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2024 s'établit à 90 % de la table de mortalité 2014 (secteur privé) du rapport *La mortalité des retraités canadiens*, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B (90 % en 2023). Le multiplicateur appliqué à la table de mortalité est basé sur le résultat d'une étude de la mortalité effectuée en 2021. En ce qui concerne le régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2024 est conforme aux tables sur l'invalidité et la mortalité de l'*Étude sur le taux de terminaison d'invalidité de longue durée en assurance collective* de l'Institut canadien des actuaires pour 2009 à 2015. Ces tables les plus récentes accessibles au public tiennent compte de l'expérience canadienne et sont généralement utilisées par les promoteurs de régimes du Canada.

Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins de santé à l'avenir. En ce qui concerne les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, une étude sur le coût tendanciel historique des soins de santé par employé de Hydro One a été menée en 2017. Cette étude reflète le taux tendanciel du coût des soins de santé et dentaires, ainsi que des données macroéconomiques, comme l'évolution à long terme prévue de l'inflation générale et le taux de croissance du PIB réel. Le contexte de forte inflation générale au Canada en 2022 et en 2023 a exercé une pression à la hausse temporaire sur les coûts de certains services médicaux couverts par les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One. Ces effets ont toutefois été quelque peu atténués par la conception des régimes et la réglementation gouvernementale. Ces effets en 2022 et en 2023, ainsi que tout effet résiduel en 2024, ont été reflétés sur la base des résultats techniques réels de 2022 et de 2023 et des résultats techniques pour l'exercice 2024 à ce jour (au 30 novembre) afin d'établir les hypothèses de coût par employé utilisées dans la préparation de l'information en date du 31 décembre 2024. Sur la base de cette information, aux fins des déclarations en date du 31 décembre 2024, Hydro One a utilisé les mêmes hypothèses concernant le coût tendanciel des soins de santé que celles utilisées au 31 décembre 2023.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent des processus visant à garantir que l'information est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais stipulés à la direction de la Société, notamment au chef de la direction et au chef des finances et affaires réglementaires, selon le cas, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la présentation de l'information dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés. Sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances et affaires réglementaires de la Société, la direction a évalué les contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période couverte dans le présent rapport. Selon cette évaluation, la direction de la Société a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu ou supervisé par le chef de la direction et le chef des finances et affaires réglementaires pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR des États-Unis. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

La direction de la Société, sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances et affaires réglementaires, a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société selon les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2024.

Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes. En outre, l'efficacité du contrôle interne est affectée par les changements et exposée au risque que cette efficacité évolue au fil du temps.

Aucune modification n'a été apportée à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

La direction continue de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de la communication et de la présentation de l'information et pourrait le modifier de temps à autre si elle le juge nécessaire.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Le tableau qui suit présente les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2023-07	Novembre 2023	Les modifications apportées améliorent la présentation d'information sur les secteurs isolables d'une entité publique et répondent aux demandes des investisseurs souhaitant avoir accès à de l'information supplémentaire plus détaillée sur les dépenses attribuables à un secteur isolable.	Exercices ouverts après le 15 décembre 2023 et périodes intermédiaires des exercices ouverts après le 15 décembre 2024.	La Société a divulgué le titre et le poste de son principal responsable de l'exploitation et a expliqué en détail comment il utilise l'information fournie pour évaluer les performances sectorielles et affecter les ressources.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2023-06	Octobre 2023	Les modifications précisent ou améliorent les exigences de présentation concernant un éventail de sous-sujets inclus dans la Codification du FASB. La plupart des modifications ont pour but de faciliter la comparaison d'entités assujetties aux exigences de présentation existantes de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et d'entités qui n'étaient pas auparavant assujetties aux exigences de la SEC. De plus, les modifications ont pour effet d'harmoniser les exigences de la Codification et la réglementation de la SEC. Pour toutes les entités, si d'ici le 30 juin 2027, la SEC n'a pas supprimé les exigences applicables prescrites dans les règles Regulation S-X ou Regulation S-K, le contenu en attente de la modification concernée sera supprimé de la Codification et ne s'appliquera à aucune entité.	Deux ans après la date de prise d'effet de la suppression de l'exigence de présentation par la SEC.	À l'étude
ASU 2023-09	Décembre 2023	Les modifications apportées répondent à la demande des investisseurs d'accroître la transparence de l'information concernant les impôts sur le résultat, notamment en améliorant la présentation d'information sur le rapprochement des taux et les impôts versés.	Périodes annuelles ouvertes après le 15 décembre 2024.	À l'étude
ASU 2024-02	Mars 2024	Les modifications comprennent des changements de codification qui éliminent plusieurs énoncés conceptuels potentiellement sans conséquence et qui ne sont pas requis pour comprendre ou appliquer les directives ou les références incluses dans de précédents énoncés, afin de fournir des directives concernant certains sujets ciblés.	Exercices ouverts après le 15 décembre 2024.	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2024-03	Novembre 2024	Les modifications obligent les entités commerciales publiques à présenter dans leurs états financiers intermédiaires et annuels de l'information supplémentaire sur certaines catégories de dépenses qui ne sont généralement pas présentées dans les états financiers actuels.	Périodes annuelles ouvertes après le 15 décembre 2026 et périodes intermédiaires ouvertes après le 15 décembre 2027.	À l'étude

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	2024	2023	Variation
Produits			
Transport	505	506	(0,2) %
Distribution	1 583	1 459	8,5 %
Autres activités	7	14	(50,0) %
	2 095	1 979	5,9 %
Charges			
Achats d'électricité	1 060	990	7,1 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Transport	128	141	(9,2) %
Distribution	204	230	(11,3) %
Autres activités	41	26	57,7 %
	373	397	(6,0) %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	286	249	14,9 %
	1 719	1 636	5,1 %
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	376	343	9,6 %
Charges de financement	158	147	7,5 %
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	218	196	11,2 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	17	13	30,8 %
Bénéfice net	201	183	9,8 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	200	181	10,5 %
Résultat de base par action ordinaire	0,33 \$	0,30 \$	10,0 %
Résultat dilué par action ordinaire	0,33 \$	0,30 \$	10,0 %
Actifs mis en service			
Transport	754	637	18,4 %
Distribution	342	329	4,0 %
Autres activités	4	9	(55,6) %
	1 100	975	12,8 %
Investissements en capital			
Transport	476	438	8,7 %
Distribution	313	301	4,0 %
Autres activités	10	6	66,7 %
	799	745	7,2 %

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 s'est établi à 200 millions de dollars, en hausse de 19 millions de dollars, ou de 10,5 %, par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur la variation du bénéfice net sont entre autres les suivants :

- l'augmentation des produits, déduction faite des achats d'électricité⁹ sous l'effet de la hausse des revenus de transport et de distribution attribuable aux tarifs de 2024 approuvés par la CEO et de la variation des ajustements réglementaires enregistrés à chacune des périodes respectives, facteurs compensés en partie par une demande de pointe moyenne mensuelle moins élevée;
- la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique essentiellement par le recul des dépenses associées aux programmes de travaux; facteurs compensés en partie par :
- l'augmentation de l'amortissement et des coûts de retrait d'actifs, qui s'explique essentiellement par la croissance des immobilisations à mesure que la Société poursuit la mise en service de nouveaux actifs et par l'amortissement plus élevé des actifs réglementaires;
- des charges de financement plus élevées en raison des intérêts accrus sur la dette à long terme et du montant plus élevé de la dette à long terme, facteurs en partie compensés par un volume moyen moins élevé de billets à court terme en circulation et des intérêts capitalisés plus élevés.

Résultat par action

Le résultat de base par action s'est établi à 0,33 \$ pour le quatrième trimestre de 2024, contre 0,30 \$ pour le quatrième de 2023.

Produits

La baisse de 1 million de dollars, ou de 0,2 %, des produits tirés du transport comptabilisés au cours du trimestre découle principalement de ce qui suit :

- une demande de pointe moyenne mensuelle moins élevée;
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, notamment les produits moindres attribuables au recouvrement des actifs réglementaires autorisé par la CEO au cours de la période précédente qui sont compensés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- les ajustements réglementaires de la période, y compris un partage plus important des bénéfices; facteurs en partie compensés par :
- la hausse des produits attribuable à la décision de la CEO sur les tarifs de 2024.

La hausse d'un exercice à l'autre de 124 millions de dollars, ou de 8,5 %, des produits tirés de la distribution au cours du trimestre découle principalement de ce qui suit :

- la hausse des coûts liés aux achats d'électricité qui sont entièrement recouverts auprès des contribuables, ayant un effet neutre sur le bénéfice net;
- les ajustements réglementaires, qui sont en grande partie attribuables au partage des bénéfices moins élevé au cours de la période à l'étude;
- la hausse des produits attribuable à la décision de la CEO sur les tarifs de 2024;
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris les frais d'assistance mutuelle en cas de tempête recouverts auprès de tiers qui sont en partie annulés par les revenus moindres de Hydro One Remotes, tous deux compensés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration.

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité⁹, ont augmenté de 11,5 % au quatrième trimestre de 2024 par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison des facteurs susmentionnés, après les ajustements au titre du recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La baisse d'un exercice à l'autre de 13 millions de dollars, ou de 9,2 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport au cours du trimestre a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- des dépenses moindres liées aux programmes de travaux, se rapportant majoritairement à la gestion de la végétation, à l'entretien de postes et de lignes et à des initiatives liées aux TI;

⁹ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

- la diminution des charges de soutien du siège social;
- les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration moins élevées découlant du recouvrement autorisé par la CEO de charges reportées, qui sont compensées dans les produits et ont un effet neutre sur le bénéfice net.

La baisse d'un exercice à l'autre de 26 millions de dollars, ou de 11,3 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution comptabilisées au cours du trimestre a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- des dépenses moindres liées aux programmes de travaux, y compris les dépenses liées à l'environnement prévues et provisionnées à l'exercice précédent, et des coûts moins élevés des travaux de rétablissement d'urgence du courant et des initiatives relatives aux TI;
- la diminution des charges de soutien du siège social;
- les ajustements réglementaires se rapportant au recouvrement réglementaire prévu de certains coûts conformément au compte d'écart au titre de la Loi pour un Ontario connecté approuvé par la CEO; facteurs en partie compensés par :
- les éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net, y compris les frais d'assistance mutuelle en cas de tempête qui sont en partie annulés par les coûts moindres de carburant de Hydro One Remotes, tous deux compensés dans les produits.

L'augmentation d'un exercice à l'autre de 15 millions de dollars, ou de 57,7 %, des autres charges d'exploitation, d'entretien et d'administration comptabilisées au cours du trimestre est attribuable à divers facteurs, notamment les coûts plus élevés d'Acronym, qui s'expliquent en grande partie par la hausse des coûts associés à des services de tiers.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 37 millions de dollars, ou de 14,9 %, de l'amortissement et des coûts de retrait d'actifs au quatrième trimestre de 2024 est surtout attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la Société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, à l'amortissement plus élevé des actifs réglementaires et aux coûts de retrait d'actifs plus élevés.

Charges de financement

La hausse de 11 millions de dollars, ou de 7,5 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 est essentiellement attribuable aux taux d'intérêt plus élevés sur la dette à long terme, ce qui s'explique par les taux d'intérêt moyens pondérés plus élevés et l'augmentation de l'endettement moyen, facteur en partie compensé par un volume moyen moins élevé de billets à court terme en circulation et des intérêts capitalisés plus élevés.

Charge d'impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2024 est comparable à celle de la période correspondante de 2023. Ainsi, le taux d'imposition effectif réalisé de la Société s'est établi à environ 7,8 % au quatrième trimestre de 2024, contre environ 6,6 % au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La hausse du taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- le résultat avant impôt plus élevé, ajusté pour tenir compte des éléments ayant un effet neutre sur le bénéfice net; facteur en partie compensé par :
- les ajustements réglementaires approuvés par la CEO en lien avec le recouvrement de charges reportées comptabilisées à titre d'actifs réglementaires au cours de périodes précédentes, qui sont compensés par une diminution correspondante des produits et ont donc un effet neutre sur le bénéfice net.

Actifs mis en service

La hausse des actifs de transport mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- les investissements mis en service en lien avec la ligne de transport de Chatham à Lakeshore;
- le volume accru de travaux de remise à neuf de lignes; facteurs en partie compensés par :
- les investissements mis en service au cours de l'exercice précédent en lien avec la mise à niveau de l'infrastructure de transport dans la région de Barrie et les installations d'exploitation et de contrôle du réseau;
- la baisse des dépenses en immobilisations mineures.

L'augmentation des actifs de distribution mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- les actifs mis en service au centre d'exploitation Orleans;
- le volume plus élevé de remplacements d'actifs des suites de tempêtes;
- le calendrier des actifs mis en service liés à des projets de renforcement des capacités du système;
- le volume plus élevé de remplacements de poteaux en bois; facteurs compensés en partie par :
- la baisse des dépenses en immobilisations mineures;
- le volume moindre d'actifs mis en service en lien avec le raccordement de clients.

Investissements en capital

La hausse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le volume accru de travaux de remise à neuf de postes et de remplacement d'équipement;
- la hausse des dépenses pour l'achat de pièces de rechange pour transformateurs;
- l'investissement dans la ligne de transport St. Clair;
- le volume plus élevé de remplacements de poteaux en bois; facteurs compensés en partie par :
- le montant inférieur investi dans l'équipement particulier nécessaire à la réalisation de projets à long terme;
- la baisse des dépenses en immobilisations mineures;
- la baisse des dépenses liées aux raccordements de clients.

La hausse des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- la hausse des dépenses liées au remplacement d'actifs des suites de tempêtes;
- les dépenses accrues liées à la remise à neuf de lignes et au remplacement de poteaux en bois;
- les investissements dans le centre de distribution Orillia;
- les investissements dans l'initiative d'accès à l'Internet à haut débit de l'Ontario; facteurs en partie compensés par :
- la baisse des dépenses en immobilisations mineures.

HOHL - TABLEAU DE CONSOLIDATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Hydro One Limited garantit pleinement et inconditionnellement les obligations de paiement de HOHL, sa filiale en propriété exclusive, en lien avec les titres à émettre aux termes du prospectus de base simplifié daté du 29 novembre 2024. Par conséquent, le tableau de consolidation de l'information financière sommaire qui suit est présenté conformément aux obligations prescrites à la section 13.4 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, qui prévoit des dispenses en faveur de certains émetteurs bénéficiant de soutien au crédit. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire consolidée aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 et pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 pour : i) Hydro One Limited; ii) HOHL; iii) les filiales de Hydro One Limited autres que HOHL, sur une base combinée; iv) les ajustements de consolidation; et v) Hydro One Limited et toutes ses filiales sur une base consolidée, pour chacune des périodes indiquées. L'information financière sommaire a pour but de fournir aux investisseurs de l'information financière utile et comparable au sujet de Hydro One Limited et de ses filiales. Cette information financière sommaire doit être lue conjointement avec les états financiers annuels et intermédiaires les plus récents de Hydro One Limited. Cette information financière sommaire a été préparée conformément aux PCGR américains, tels que publiés par le FASB.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	757	700	—	—	9 462	8 700	(1 735)	(1 556)	8 484	7 844
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	777	698	—	—	1 978	1 826	(1 599)	(1 439)	1 156	1 085

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif à court terme	953	125	—	—	4 229	2 868	(3 065)	(1 639)	2 117	1 354
Actif à long terme	3 226	3 486	—	—	54 743	49 487	(23 404)	(21 475)	34 565	31 498
Passif à court terme	1 061	532	—	—	5 468	3 815	(3 028)	(1 627)	3 501	2 720
Passif à long terme	425	425	—	—	36 291	32 433	(15 708)	(14 491)	21 008	18 367

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la Société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des informations de nature prospective au sens donné à ce terme dans les lois canadiennes applicables régissant les valeurs mobilières et des énoncés prospectifs au sens donné à ce terme dans les lois américaines applicables régissant les valeurs mobilières (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois canadiennes et américaines applicables régissant les valeurs mobilières. Dans le présent document, les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la Société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la Société. Ces énoncés prospectifs visent notamment les demandes de tarifs de transport et de distribution et les requêtes relatives aux besoins en revenus de la Société, dont la requête conjointe et le plan d'investissements envisagé s'y rapportant, y compris les décisions connexes ainsi que les taux acceptés, le recouvrement ainsi que le calendrier et les incidences prévus; les attentes quant à la situation de trésorerie de la Société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les cibles de développement durable; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la Société; la dette venant à échéance; les projets et initiatives de la Société en cours ou prévus et les investissements en capital prévus, y compris les approbations, les résultats, les coûts, les sources de financement et les dates d'entrée en service et d'achèvement prévus; les mises à jour des besoins en revenus de la Société pour la période de 2024 à 2027; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux; la *Loi de 2021 sur le développement plus rapide de l'accès à l'Internet à haut débit* et les répercussions prévues; les attentes concernant le programme de subventions du ministère de l'Infrastructure destiné aux FSI et ses résultats; l'évaluation faite par la Société du recouvrement et des répercussions liés à l'établissement par la CEO des comptes génériques d'écart et de report; les attentes concernant l'audience de la CEO relative au compte de report des coûts supplémentaires de mise en œuvre des accords d'infonuagique; les cotisations futures aux régimes de retraite, y compris les estimations du total des cotisations de retraite de la Société au-delà de 2025 et jusqu'en 2030; la publication prévue du premier plan intégré des ressources énergétiques de la Province au début de 2025; les attentes de la Société concernant le renouvellement des conventions collectives avec le PWU et la Society en 2025; les dividendes; les mesures financières non conformes aux PCGR; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; le programme de billets à moyen terme; le prospectus de base universel; le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains; les récentes directives concernant la comptabilité et les incidences prévues; et les acquisitions et les ajustements de clôture finaux de la Société. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations réglementaires requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la Société; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la Société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de changements quant aux attentes relatives à la consommation d'électricité; l'absence de changements imprévisibles des conditions économiques et du marché; l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement reportés; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la Société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit si de telles différences surviennent. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés au rendement réel par rapport aux prévisions, à la concurrence d'autres sociétés de transport d'électricité et autres requêtes soumises à la CEO, aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution et au recouvrement des dépenses en

immobilisations, à l'obtention d'ordonnances tarifaires ou à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux;

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires, le risque lié à la capacité de la Société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés ou le risque d'abaissement de la note de crédit de la Société et son incidence sur le financement et les liquidités de la Société;
- le risque lié à l'emplacement des actifs de la Société sur des terres appartenant à des réserves, le risque que les activités d'exploitation et les autres activités de la Société puissent obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves;
- le risque que la Société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la Société n'est pas assurée ou par suite desquels la Société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de TI et de TO, notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de TO de la Société;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires et le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la Société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la Société;
- le risque que la Société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité;
- le risque lié à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation, y compris l'opposition du public aux projets planifiés et/ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la Société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la Société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital, le risque que la note de crédit de la Société soit abaissée ou les risques associés à l'intérêt des investisseurs envers le rendement en matière de facteurs ESG et la communication d'information sur ces facteurs;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la Société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la Société;
- le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la Société;
- les conséquences si la Société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance;
- le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques se rapportant à Hydro One et au secteur de l'électricité;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- le risque lié aux acquisitions, y compris l'incapacité de concrétiser les avantages escomptés de l'acquisition, ou selon l'échéancier prévu, et les coûts imprévus qui peuvent en découler;

- le risque d'une éclosion de maladie infectieuse;
- l'incapacité de la Société à continuer à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- le risque lié à l'incidence de quelque nouvelle prise de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la Société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la Société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la Société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « Société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et les notes y afférentes (collectivement, les « états financiers consolidés »), ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, de même que du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la Société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2024. Tel qu'il est exigé, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG S.F.I./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant nommé par les actionnaires de la Société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information financière à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives à l'égard des états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



David Lebeter
Président et chef de la direction



Harry Taylor
Vice-président directeur, chef des finances et affaires
réglementaires

HYDRO ONE LIMITED

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Hydro One Limited

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Hydro One Limited (la « Société ») aux 31 décembre 2024 et 2023, des états consolidés connexes du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (le « PCAOB »), et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La Société n'est pas tenue de faire auditer son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et elle ne nous a pas confié le mandat de le faire. Dans le cadre de notre audit, nous devons acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion à cet égard.

Nos audits ont comporté la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est un élément découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiqué au comité d'audit, ou qui doit l'être, et qui 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

Évaluation des actifs et passifs réglementaires et de l'impact de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés

Comme il est indiqué dans la note 2 afférente aux états financiers consolidés, la Société comptabilise ses activités réglementées conformément à l'Accounting Standard Codification Topic 980, *Regulated Operations* (ASC 980), publiées par le Financial Accounting Standards Board. En vertu de l'ASC 980, les mesures prises par l'organisme de réglementation de la Société peuvent entraîner la comptabilisation de produits et de charges dans des périodes qui diffèrent de celles des entreprises non réglementées. Lorsque cela se produit, la Société comptabilise comme actifs réglementaires ou immobilisations corporelles les charges engagées et les coûts autorisés dont elle estime probable le recouvrement dans les tarifs d'électricité futurs. Les obligations imposées ou susceptibles d'être imposées par l'organisme de réglementation relativement au remboursement des produits déjà perçus ou aux dépenses des produits perçus auprès des clients dans les coûts futurs sont comptabilisées comme des passifs réglementaires. Comme il est indiqué à la note 12 afférente aux états financiers consolidés, au 31 décembre 2024, l'actif réglementaire de la Société s'élevait à 3 545 millions de dollars et le passif réglementaire à 1 598 millions de dollars.

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Nous avons déterminé que l'évaluation des actifs et passifs réglementaires et de l'impact de la réglementation des tarifs constituait une question critique de l'audit. La comptabilisation des activités réglementées en vertu de l'ASC 980 a une incidence sur bon nombre de comptes et d'informations figurant dans les états financiers consolidés de la Société. L'évaluation de la comptabilisation des activités réglementées nécessite une connaissance du secteur d'activité et l'exercice d'un jugement important de la part de l'auditeur du fait des interprétations des décisions réglementaires et des jugements qui interviennent dans l'évaluation de l'appréciation par la Société de la probabilité associée au recouvrement des actifs réglementaires et à l'imposition de passifs réglementaires.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et la mise en place et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus de comptabilisation réglementaire de la Société. Ceci comprenait des contrôles à l'égard de l'évaluation de la probabilité 1) de recouvrement dans les tarifs futurs des coûts différés en tant qu'actifs réglementaires et 2) d'un remboursement des produits déjà perçus ou des dépenses des produits perçus auprès des clients dans les coûts futurs devant être présentés en tant que passifs réglementaires, et des contrôles à l'égard du suivi et de l'évaluation des développements réglementaires qui peuvent affecter la probabilité de recouvrement des coûts dans les tarifs futurs ou l'imposition de passifs réglementaires. Nous avons évalué l'appréciation faite par la Société de la probabilité de recouvrement de la valeur comptable des actifs réglementaires sélectionnés et de l'imposition des passifs réglementaires sélectionnés, en tenant compte des principales procédures réglementaires et des décisions et ordonnances comptables. Dans le cas des procédures réglementaires et des décisions et ordonnances comptables sélectionnées, nous avons pris connaissance de l'appréciation et des interprétations faites par la Société. Pour les actifs et passifs réglementaires sélectionnés, nous avons recalculé les montants comptabilisés selon les méthodes approuvées par l'organisme de réglementation et nous avons validé les données utilisées aux fins des calculs avec les montants figurant dans les livres et registres pertinents de la Société. Nous avons comparé les montants calculés par la Société et les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 2008

Toronto, Canada
Le 19 février 2025

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2024	2023
Produits		
Distribution (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 427 \$; 355 \$ en 2023) (note 28)	6 175	5 582
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 2 254 \$; 2 197 \$ en 2023) (note 28)	2 269	2 214
Autres activités (note 28)	40	48
	8 484	7 844
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 2 705 \$; 2 314 \$ en 2023) (note 28)	4 143	3 652
Exploitation, entretien et administration (note 28)	1 308	1 354
Amortissement et coûts de retrait d'actifs (note 4)	1 066	996
	6 517	6 002
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	1 967	1 842
Charges de financement (note 5)	621	570
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	1 346	1 272
Charge d'impôts sur le bénéfice (note 6)	181	178
Bénéfice net	1 165	1 094
Autres éléments de la perte étendue (note 7)	(9)	(14)
Résultat étendu	1 156	1 080
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 27)	9	9
Actionnaires ordinaires	1 156	1 085
	1 165	1 094
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 27)	9	9
Actionnaires ordinaires	1 147	1 071
	1 156	1 080
Résultat par action ordinaire (note 25)		
De base	1,93 \$	1,81 \$
Dilué	1,92 \$	1,81 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 24)	1,24 \$	1,17 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 31 décembre 2024 et 2023

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

Actif	2024	2023
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	716	79
Débiteurs (note 8)	911	830
Montants à recevoir d'apparentés	325	313
Autres actifs à court terme (note 9)	165	132
	2 117	1 354
Immobilisations corporelles (note 10)	29 093	26 874
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	3 503	3 260
Actifs d'impôts différés (note 6)	127	119
Actifs incorporels (note 11)	661	656
Ecart d'acquisition	373	373
Autres actifs (note 13)	808	216
	5 472	4 624
Total de l'actif	36 682	32 852
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (notes 16, 18)	200	279
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 16, 17, 18)	1 150	700
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 14)	1 809	1 439
Montants à payer à des apparentés	342	302
	3 501	2 720
Passif à long terme		
Dette à long terme (notes 16, 17, 18)	16 329	14 710
Passifs réglementaires (note 12)	1 476	908
Passifs d'impôts différés (note 6)	1 452	1 067
Autres passifs à long terme (note 15)	1 751	1 682
	21 008	18 367
Total du passif	24 509	21 087
Engagements et éventualités (notes 30, 31)		
Événements postérieurs à la date du bilan (note 33)		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 27)	19	20
Capitaux propres		
Actions ordinaires	5 713	5 706
Capital d'apport supplémentaire	28	30
Bénéfices non répartis	6 360	5 947
Cumul des autres éléments de la perte étendue	(12)	(3)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	12 089	11 680
Participation sans contrôle (note 27)	65	65
Total des capitaux propres	12 154	11 745
	36 682	32 852

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Timothy Hodgson
Président du conseil d'administration

Stacey Mowbray
Présidente du comité d'audit

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments de la perte étendue	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 27)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2024	5 706	30	5 947	(3)	11 680	65	11 745
Bénéfice net	—	—	1 156	—	1 156	7	1 163
Autres éléments de la perte étendue (note 7)	—	—	—	(9)	(9)	—	(9)
Distributions à la participation sans contrôle (note 27)	—	—	—	—	—	(7)	(7)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 24)	—	—	(743)	—	(743)	—	(743)
Actions ordinaires émises	7	(7)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions	—	5	—	—	5	—	5
31 décembre 2024	5 713	28	6 360	(12)	12 089	65	12 154

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Capital d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments de la perte étendue	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 27)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2023	5 699	34	5 562	11	11 306	66	11 372
Bénéfice net	—	—	1 085	—	1 085	7	1 092
Autres éléments de la perte étendue (note 7)	—	—	—	(14)	(14)	—	(14)
Distributions à la participation sans contrôle (note 27)	—	—	—	—	—	(8)	(8)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 24)	—	—	(700)	—	(700)	—	(700)
Actions ordinaires émises	7	(7)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions	—	3	—	—	3	—	3
31 décembre 2023	5 706	30	5 947	(3)	11 680	65	11 745

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE LIMITED
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 165	1 094
Dépenses liées à l'environnement (note 4)	(11)	(14)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (note 4)	920	866
Actifs et passifs réglementaires	81	47
Charge d'impôts différés	140	133
Autres	(10)	34
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 29)	249	252
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 534	2 412
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	2 781	2 375
Remboursement d'une dette à long terme (note 16)	(700)	(731)
Émission de billets à court terme	2 810	6 550
Remboursement de billets à court terme	(2 890)	(7 650)
Dividendes versés sur les actions ordinaires (note 24)	(743)	(700)
Distributions à la participation sans contrôle	(10)	(10)
Coûts liés à l'obtention de financement	(15)	(6)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 233	(172)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 29)		
Immobilisations corporelles	(2 720)	(2 345)
Actifs incorporels	(88)	(131)
Entrées d'actifs destinés à un usage futur	(323)	(213)
Apports de capital reçus (note 29)	2	2
Autres	(1)	(4)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(3 130)	(2 691)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	637	(451)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	79	530
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	716	79

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « Société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario). Le 31 octobre 2015, la Société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). Au 31 décembre 2024, la Province détenait environ 47,1 % (47,1 % en 2023) des actions ordinaires de Hydro One. Hydro One exerce ses activités dans les trois secteurs suivants :

- Le secteur du transport détient et exploite le réseau de transport de Hydro One, qui transmet de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion d'entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario. L'entreprise de transport est formée d'un réseau de transport exploité par des filiales à tarifs réglementés de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et Chatham x Lakeshore Limited Partnership (« CLLP »), d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), ainsi que d'une participation d'environ 55 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »).
- Le secteur de la distribution détient et exploite le réseau de distribution de Hydro One, qui distribue de l'électricité aux clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux de l'Ontario. L'entreprise de distribution est formée de réseaux de distribution exploités par des filiales à tarifs réglementés de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remotes »).
- Le secteur Autres activités englobe principalement l'entreprise de télécommunications de Hydro One, qui fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la Société, ainsi que certaines activités du siège social. L'entreprise de télécommunications est exploitée par Acronym Solutions Inc. (« Acronym »), filiale en propriété exclusive de Hydro One. En plus de soutenir les entreprises réglementées de Hydro One, Acronym offre une gamme complète de solutions de technologie de l'information (« TI ») et des communications. Le secteur Autres activités de Hydro One comprend également les actifs d'impôts différés découlant de la réévaluation de l'assiette fiscale des actifs de Hydro One à leur juste valeur marchande lorsque la Société est passée du régime provincial des paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral au moment du premier appel public à l'épargne de la Société en 2015. Puisque cet actif d'impôt différé n'a pas à être partagé avec les contribuables, la Société considère qu'il ne fait pas partie des actifs des secteurs réglementés du transport et de la distribution, et il est inclus dans le secteur Autres activités. De plus, le secteur Autres activités de Hydro One comprend Aux Energy Inc., une filiale en propriété exclusive qui fournit des solutions en matière d'énergie à des clients commerciaux et industriels, Ontario Charging Network LP, une coentreprise qui possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario sous la marque Ivy Charging Network, ainsi que certaines activités du siège social, et n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

Tarification

Transport

Le 5 août 2021, Hydro One Networks a soumis une requête conjointe personnalisée relative aux tarifs portant sur les tarifs de transport et de distribution pour la période de 2023 à 2027. Le 29 novembre 2022, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance (la « décision relative à la requête conjointe ») approuvant la requête conjointe relative aux tarifs de Hydro One Networks concernant des besoins en revenus de transport de 1 952 millions de dollars pour 2023, de 2 073 millions de dollars pour 2024, de 2 168 millions de dollars pour 2025, de 2 277 millions de dollars pour 2026 et de 2 362 millions de dollars pour 2027. Les besoins en revenus présentés pour 2024 à 2027 ne reflètent pas les mises à jour réelles et attendues faisant partie du processus annuel de requête auprès de l'autorité de réglementation de manière à intégrer les facteurs d'inflation de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »).

Le 31 juillet 2019, B2M LP a déposé une requête relative aux tarifs de transport pour la période de 2020 à 2024. Le 16 janvier 2020, la CEO a approuvé les besoins en revenus de base de 2020, soit 33 millions de dollars, et un facteur d'indexation de plafond des produits pour 2021 à 2024. Le 23 mai 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de B2M LP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 21 novembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête de B2M LP concernant des besoins en revenus sur cinq ans, dont des besoins en revenus de base de 38 millions de dollars pour 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, B2M LP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des requêtes annuelles mises à jour, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long terme de B2M LP et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

Le 13 octobre 2016, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance concernant la demande relative à des fusions, regroupements, acquisitions et désinvestissements de Hydro One Inc. concernant HOSSM, y compris l'approbation d'une période reportée de rebasement de 10 ans pour la période de 2017 à 2026.

Le 12 juillet 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de CLLP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 17 décembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête concernant les besoins en revenus de CLLP, dont des besoins en revenus de base de 17 millions de dollars pour 2025, à compter du 1er janvier 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, CLLP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des mises à jour annuelles de la requête, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long terme de CLLP et l'ajustement de la base tarifaire de manière à refléter les dépenses de projet finales, et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

Le 25 octobre 2019, NRLP a déposé sa requête d'établissement des tarifs incitative et de plafonnement des produits pour la période de 2020 à 2024. Le 9 avril 2020, la CEO a approuvé des besoins en revenus de base de 9 millions de dollars pour 2020. Le 23 mai 2024, Hydro One Networks a soumis, au nom de NRLP, une requête concernant les besoins en revenus de transport pour la période de cinq ans de 2025 à 2029. Le 21 novembre 2024, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance approuvant la requête concernant les besoins en revenus de NRLP, dont des besoins en revenus de base de 9 millions de dollars pour 2025. En vertu du cadre de besoins en revenus accepté, NRLP n'aura pas, pendant toute la période visée, à soumettre à la CEO des mises à jour annuelles de la requête, exception faite d'une mise à jour ponctuelle en 2025. Cette mise à jour reflétera le coût réel de la dette à long de NRLP et établira les besoins en revenus pour la période de 2026 à 2029.

Distribution

Le 29 novembre 2022, la CEO a rendu sa décision approuvant la requête conjointe relative aux tarifs de Hydro One Networks concernant les besoins en revenus de distribution de 1 727 millions de dollars pour 2023, de 1 813 millions de dollars pour 2024, de 1 886 millions de dollars pour 2025, de 1 985 millions de dollars pour 2026 et de 2 071 millions de dollars pour 2027. Les besoins en revenus présentés pour 2024 à 2027 ne reflètent pas les mises à jour réelles ou attendues faisant partie du processus annuel de requête auprès de l'autorité de réglementation de manière à intégrer les facteurs d'inflation de la CEO.

Le 31 août 2022, Hydro One Remotes a soumis sa requête relative aux tarifs de distribution pour la période 2023 à 2027. Le 2 mars 2023, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2023 de Hydro One Remotes, établis à 128 millions de dollars, et comportant un indice d'indexation du plafonnement des prix pour 2024 à 2027, ainsi qu'une augmentation des tarifs de 3,72 % avec prise d'effet le 1er mai 2023. Les besoins en revenus pour les exercices 2024 à 2027 seront mis à jour aux termes du processus annuel de requête auprès de l'autorité de réglementation de manière à intégrer les facteurs d'inflation de la CEO.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers consolidés ») comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les produits non facturés, les actifs et passifs réglementaires, les prestations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, conformément à l'Accounting Standard Codification Topic 980, *Regulated Operations* (la « Codification »), publiée par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), pour les activités à tarifs réglementés de la Société, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la Société représentent certaines sommes à recevoir de clients consommateurs d'électricité dans l'avenir et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la Société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients consommateurs d'électricité dans les tarifs futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs réglementaires et de ses passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la Société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif réglementaire ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable respective serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de manière prospective à partir de la date à laquelle cette évaluation sera faite par la Société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont essentiellement constitués des tarifs liés au transport, lesquels sont perçus au moyen des tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO qui sont appliqués à la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport uniformes approuvés par la CEO sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Les tarifs liés au transport sont conçus de telle sorte à recouvrer les produits nécessaires au soutien du réseau de transport de la Société comportant la capacité nécessaire pour répondre à la demande maximale prévue, laquelle est tributaire des conditions météorologiques et économiques. Les produits tirés du transport sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur la production d'électricité livrée, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, la production d'électricité livrée aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La

consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré. Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la Société concernant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée, sur l'ensemble des débiteurs facturés impayés. La Société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne à l'ensemble des débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique sur une base non actualisée. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations et, à l'occasion, sur d'autres facteurs afin de refléter les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la perte. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net ou de la perte nette et des autres éléments du résultat étendu ou de la perte étendue attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou la perte nette consolidée ou dans les autres éléments du résultat étendu ou de la perte étendue du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation n'entraîne une perte de contrôle par la Société.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles sont comptabilisés en fonction des impôts à recouvrer ou à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice courant et de l'exercice antérieur. Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, y compris les reports en avant de crédits d'impôt inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un actif sera réalisé ou un passif sera réglé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés inclus dans le processus de tarification dont le recouvrement ou le remboursement au moyen des tarifs réglementés futurs facturés aux clients est considéré plus probable qu'improbable sont comptabilisés comme des actifs réglementaires au titre des impôts différés et des passifs réglementaires d'impôts différés et un montant compensatoire est inscrit dans la charge d'impôts différés.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des charges ou de la charge d'impôts connexes au cours de la période courante ou de la période future dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces crédits pourront être utilisés.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date du bilan, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), de services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines et à l'informatique. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent une servitude légale permettant d'utiliser le couloir de transport et les terrains voisins connexes accordés en vertu de la partie IX.1 de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) (la « loi sur l'électricité ») ainsi que d'autres droits fonciers en matière d'occupation.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la Société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la Société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La Société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant d'un tel examen sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs au 31 décembre 2024 figure ci-dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	58 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	49 ans	De 1 % à 8 %	2 %
Communications	17 ans	De 1 % à 11 %	6 %
Administration et service	25 ans	De 1 % à 20 %	4 %
Actifs incorporels	11 ans	De 8 % à 10 %	6 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La Société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La Société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit supérieure à la valeur comptable de celle-ci, dans lequel cas aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la Société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation quantitatif. Le test quantitatif consiste à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2024 et du fait qu'aucun événement important n'est survenu depuis cette date, la Société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2024.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la Société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la Société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de dépréciation que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable. Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Acronym, afin de déceler toute indication de dépréciation.

La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune dépréciation n'avait été comptabilisée au titre des actifs des activités à tarifs réglementés et non réglementés de la Société.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction, la Société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause, déduction faite de la dette connexe, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette connexe en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances. La Société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. La Société estime les pertes de crédit attendues pour la durée de vie au cours de la période considérée à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, lesquelles sont comptabilisées à titre d'ajustements à la provision pour créances douteuses. Les débiteurs sont radiés et imputés en déduction de la provision lorsqu'ils sont réputés être non recouvrables. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

La Société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La Société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispenses pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la Société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La Société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, tout gain ou perte non réalisé(e) après impôts, est comptabilisé comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu ou du cumul des autres éléments de la perte étendue. Les montants du cumul des autres éléments du résultat étendu ou du cumul des autres éléments de la perte étendue sont reclassés dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation et ils sont présentés au même poste que l'est l'incidence sur le résultat de l'élément couvert. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente les composantes de la couverture exclues au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté au même poste des états consolidés des résultats que l'est l'élément couvert. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu (de la perte étendue) de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu (de la perte étendue) que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La Société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2024 et 2023.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La Société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de son régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite ») et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP ») est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net de l'OPAP sous-capitalisée, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'OPAP du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées ») en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime ou sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés et non cotés, des titres de créance négociables ou des titres de créance de sociétés fermées, des titres de créance de gouvernements et de sociétés ainsi que des placements non cotés dans des biens immobiliers et des infrastructures sont comptabilisés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif ou un passif réglementaire équivalant au montant net de l'OPAP sous-capitalisée ou surcapitalisée de son régime de retraite. Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont attribués aux coûts de main-d'œuvre, selon la méthode de la comptabilité de caisse, et une tranche directement liée aux acquisitions et à la mise en valeur d'immobilisations est incorporée dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. La tranche restante des coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées est imputée aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs ou sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un montant compensatoire est imputé au compte réglementaire connexe, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un montant compensatoire est imputé au compte réglementaire connexe, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués aux coûts de main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation (charges d'exploitation, d'entretien et d'administration), soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels (s'applique à la composante du coût des services de la charge au titre des prestations), et aux actifs réglementaires, dans le cas de toutes les autres composantes de la charge au titre des prestations, conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO.

Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La Société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts sont transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et ils sont recouvrés au moyen des tarifs. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La Société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la Société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR ») de la Society of United Professionals (« Society »)

La Société évalue le régime de DVAAR de la Society en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimés en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire. La Société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer du régime de DVAAR de la Society constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouverts au moyen des tarifs. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La Société évalue les attributions émises aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La juste valeur des attributions classées dans le passif est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la Société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renonciations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la Société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphenyles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La Société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui donne lieu à un montant auquel les passifs environnementaux pourraient être réglés dans le cadre d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales avec une tierce partie. Dans la mesure où la

Société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du montant prévu du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et/ou de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et/ou la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la Société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et/ou à la méthode de règlement. Cette incertitude est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur de l'obligation.

Lorsque la Société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux sans risque ajusté en fonction du crédit de la Société. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Contrats de location

À la date du début d'un contrat de location, les paiements de loyers minimaux sont actualisés et comptabilisés comme une obligation locative. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la Société. Les options de renouvellement sont évaluées en fonction de la probabilité qu'elles soient exercées et sont incluses dans l'évaluation de l'obligation locative lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. La Société ne comptabilise pas les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois. Un droit d'utilisation correspondant est comptabilisé à la date de début d'un contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué comme l'obligation locative ajustée de tout paiement de location versé et/ou de tout avantage incitatif à la location reçu et des coûts directs initiaux engagés. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs à long terme, et les obligations locatives correspondantes sont incluses dans les autres passifs à court terme et les autres passifs à long terme aux bilans consolidés.

Après la date de début, la charge locative constatée à chaque date de clôture correspond au total des paiements de loyers restants sur la durée à courir du bail. Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers exigibles restants en utilisant le taux d'actualisation établi à la date de début du contrat. L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation correspond à l'écart entre la charge locative et la désactualisation des intérêts, qui est calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les modifications des baux et les pertes de valeur sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il est nécessaire de réévaluer les obligations locatives ou les actifs au titre de droits d'utilisation.

3. NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Le tableau qui suit présente les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le FASB s'appliquant à Hydro One.

Directive comptable adoptée récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur de l'ASU	Incidence sur Hydro One
ASU 2023-07	Novembre 2023	Les modifications apportées améliorent la présentation d'information sur les secteurs isolables d'une entité publique et répondent aux demandes des investisseurs souhaitant avoir accès à de l'information supplémentaire plus détaillée sur les dépenses attribuables à un secteur isolable.	Exercices ouverts après le 15 décembre 2023 et périodes intermédiaires des exercices ouverts après le 15 décembre 2024.	La Société a divulgué le titre et le poste de son principal responsable de l'exploitation et a expliqué en détail comment il utilise l'information fournie pour évaluer les performances sectorielles et affecter les ressources. Voir les informations sectorielles à la note 32.

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur de l'ASU	Incidence sur Hydro One
ASU 2023-06	Octobre 2023	Les modifications précisent ou améliorent les exigences de présentation concernant un éventail de sous-sujets inclus dans la Codification du FASB. La plupart des modifications ont pour but de faciliter la comparaison d'entités assujetties aux exigences de présentation existantes de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et d'entités qui n'étaient pas auparavant assujetties aux exigences de la SEC. De plus, les modifications ont pour effet d'harmoniser les exigences de la Codification et la réglementation de la SEC. Pour toutes les entités, si d'ici le 30 juin 2027, la SEC n'a pas supprimé les exigences applicables prescrites dans les règles Regulation S-X ou Regulation S-K, le contenu en attente de la modification concernée sera supprimé de la Codification et ne s'appliquera à aucune entité.	Deux ans après la date de prise d'effet de la suppression de l'exigence de présentation par la SEC.	À l'étude
ASU 2023-09	Décembre 2023	Les modifications apportées répondent à la demande des investisseurs d'accroître la transparence de l'information concernant les impôts sur le résultat, notamment en améliorant la présentation d'information sur le rapprochement des taux et les impôts versés.	Périodes annuelles ouvertes après le 15 décembre 2024.	À l'étude
ASU 2024-02	Mars 2024	Les modifications comprennent des changements de codification qui éliminent plusieurs énoncés conceptuels potentiellement sans conséquence et qui ne sont pas requis pour comprendre ou appliquer les directives ou les références incluses dans de précédents énoncés, afin de fournir des directives concernant certains sujets ciblés.	Exercices ouverts après le 15 décembre 2024.	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2024-03	Novembre 2024	Les modifications obligent les entités commerciales publiques à présenter dans leurs états financiers intermédiaires et annuels de l'information supplémentaire sur certaines catégories de dépenses qui ne sont généralement pas présentées dans les états financiers actuels.	Périodes annuelles ouvertes après le 15 décembre 2026 et périodes intermédiaires ouvertes après le 15 décembre 2027.	À l'étude

4. AMORTISSEMENT ET COÛT DE RETRAIT D'ACTIFS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles	828	776
Amortissement des actifs incorporels	81	76
Amortissement des actifs réglementaires	11	14
Amortissement	920	866
Coûts de retrait d'actifs	146	130
	1 066	996

5. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Intérêts sur la dette à long terme	674	581
Intérêts sur les comptes réglementaires	25	15
Intérêts sur les billets à court terme	21	44
Autres	18	16
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(89)	(72)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(24)	(12)
Profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (swaps de taux d'intérêt) (notes 7, 17)	(4)	(2)
	621	570

6. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

À titre de service public réglementé, la Société recouvre les impôts sur le bénéfice auprès des contribuables en fonction de la charge d'impôts sur le bénéfice exigible estimée à l'égard de ses activités réglementées. Dans le cas des activités réglementées, les montants liés aux impôts différés dont le recouvrement auprès des contribuables ou le remboursement à ceux-ci dans les périodes ultérieures est considéré plus probable qu'improbable sont comptabilisés comme des actifs réglementaires au titre des impôts différés ou des passifs réglementaires au titre des impôts différés, et un montant compensatoire est comptabilisé, respectivement, dans le recouvrement ou la charge d'impôts différés. La charge d'impôts sur le bénéfice consolidée ou le recouvrement d'impôts sur le bénéfice consolidé de la Société comprend la totalité des charges d'impôts exigibles et d'impôts différés de la période, déduction faite du montant compensatoire aux termes de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés inscrit dans la charge d'impôts sur le bénéfice découlant des écarts temporaires devant être recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci dans les tarifs futurs. Ainsi, la charge d'impôts sur le bénéfice ou le recouvrement d'impôts sur le bénéfice de la Société diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	1 346	1 272
Charge d'impôt sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2023)	357	337
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouvrés dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(83)	(141)
Incidence de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés ¹	—	48
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(51)	(41)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(23)	(19)
Excédent des cotisations au régime de retraite et au régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite sur les charges de retraite	(10)	(1)
Dépenses liées à l'environnement	(3)	(4)
Autres	(4)	(4)
Écarts temporaires nets attribuables aux activités réglementées	(174)	(162)
Écarts permanents nets	(2)	3
Total de la charge d'impôts sur le bénéfice	181	178
Taux d'imposition effectif	13,4 %	14,0 %

¹ Aux termes de la décision de mise en œuvre de l'actif d'impôts différés, l'incidence représente les montants recouvrés auprès des contribuables au titre des déductions fiscales précédemment partagés avec les contribuables. Il y a lieu de se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires.

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Charge d'impôts sur le bénéfice exigibles	38	42
Charge d'impôts différés	143	136
Total de la charge d'impôts	181	178

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés reflètent les répercussions fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers, y compris les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt. Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés attribuables aux activités réglementées de la Société sont comptabilisés et un montant compensatoire correspondant est inscrit dans les actifs réglementaires au titre des impôts différés et les passifs d'impôts différés pour refléter le recouvrement ou le remboursement prévu de ces soldes dans les tarifs d'électricité futurs. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés étaient les suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Actifs d'impôts différés		
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	585	563
Actifs et passifs réglementaires	449	222
Pertes autres qu'en capital	105	207
Immobilisations non amortissables	255	273
Report en avant de crédits d'impôt	245	213
Placement dans des filiales	113	106
Pertes en capital	19	—
Dépenses liées à l'environnement	16	19
Autres	11	7
	1 798	1 610
Moins la provision pour moins-value	(394)	(385)
Total des actifs d'impôts différés	1 404	1 225
Passifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	2 494	2 142
Actifs de retraite	235	31
Total des passifs d'impôts différés	2 729	2 173
Passifs nets d'impôts différés	(1 325)	(948)

Les passifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Long terme		
Actifs d'impôts différés	127	119
Passifs d'impôts différés	(1 452)	(1 067)
Passifs nets d'impôts différés	(1 325)	(948)

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2024 s'établissait à 394 millions de dollars (385 millions de dollars en 2023). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables, aux placements dans les filiales et aux pertes en capital reportées.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2024	2023
2035	—	1
2036	1	2
2037	41	167
2038	92	230
2039	77	228
2040	14	18
2041	22	26
2042	38	52
2043	38	36
2044	51	—
Total des pertes	374	760

7. AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PERTE ÉTENDUE

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Perte sur les couvertures de flux de trésorerie (swaps de taux d'intérêt) (notes 5, 17)	(4)	(5)
Perte sur le transfert d'autres avantages postérieurs à l'emploi	—	(9)
Autres	(5)	—
	(9)	(14)

8. DÉBITEURS

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Débiteurs – facturés	433	405
Débiteurs – non facturés	539	482
Débiteurs, montant brut	972	887
Provision pour créances douteuses	(61)	(57)
Débiteurs, montant net	911	830

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(57)	(63)
Sorties du bilan	18	20
Dotations à la provision pour créances douteuses	(22)	(14)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(61)	(57)

9. AUTRES ACTIFS À COURT TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Charges payées d'avance et autres actifs	94	51
Actifs réglementaires (note 12)	42	46
Matières et fournitures	29	35
	165	132

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	22 359	7 100	1 616	16 875
Distribution	14 335	4 813	318	9 840
Communications	1 511	1 242	45	314
Administration et service	2 382	1 063	134	1 453
Servitudes	733	122	—	611
	41 320	14 340	2 113	29 093

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	21 224	6 885	1 160	15 499
Distribution	13 511	4 598	207	9 120
Communications	1 589	1 276	58	371
Administration et service	2 334	1 129	80	1 285
Servitudes	718	119	—	599
	39 376	14 007	1 505	26 874

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 85 millions de dollars en 2024 (66 millions de dollars en 2023).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

11. ACTIFS INCORPORELS

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	1 481	872	51	660
Autres actifs	6	5	—	1
	1 487	877	51	661

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	1 388	814	81	655
Autres actifs	6	5	—	1
	1 394	819	81	656

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 4 millions de dollars en 2024 (6 millions de dollars en 2023). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 85 millions de dollars en 2025, 81 millions de dollars en 2026, 79 millions de dollars en 2027, 73 millions de dollars en 2028 et 65 millions de dollars en 2029.

12. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	3 263	3 021
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services	72	93
Compte de report lié aux projets d'Internet à haut débit	48	37
Environnement	44	53
Rémunération à base d'actions	24	29
Écart au titre de la <i>Loi pour un Ontario connecté</i>	24	9
Écart lié au programme de protection des tarifs dans les régions rurales et éloignées (« PPTRRE »)	18	30
Autres	52	34
Total des actifs réglementaires	3 545	3 306
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(42)	(46)
	3 503	3 260
Passifs réglementaires		
Passif réglementaire au titre des prestations de retraite	647	99
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	376	398
Écart lié au compte de règlement de détail	157	84
Report lié au mécanisme de partage des bénéfices	150	109
Avenants tarifaires liés à la distribution	45	99
Écart à des fins fiscales lié aux coûts indirects capitalisés	38	26
Écart lié aux modifications des lois fiscales	34	32
Écart au titre des frais financiers de nature asymétrique des autres avantages postérieurs à l'emploi	33	20
Écart lié aux produits externes	31	19
Écart cumulatif lié aux coûts de retrait d'actifs	26	29
Écart lié aux coûts de retraite	21	9
Passif réglementaire au titre des impôts différés	4	4
Autres	36	31
Total des passifs réglementaires	1 598	959
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(122)	(51)
	1 476	908

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La Société a constaté des actifs réglementaires et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts sur le bénéfice devant être recouvrés au moyen des tarifs futurs.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi – composante non liée au coût des services

Hydro One a comptabilisé un actif réglementaire lié au recouvrement futur des coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi autres que le coût des services. L'actif réglementaire comprend l'incidence fiscale applicable visant à refléter les impôts à payer. Avant l'adoption de l'ASU 2017-07 en 2018, ces montants étaient incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. En 2018 et en 2019, la CEO a approuvé les actifs réglementaires du segment du transport et du segment de la distribution de Hydro One Networks, respectivement. Dans le cadre de la décision relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022 de Hydro One Networks, la CEO a conclu que la composante non liée au coût des services des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi de Hydro One devait être comptabilisée dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de l'une et l'autre de ses entreprises de transport et de distribution. De plus, l'entreprise de distribution de Hydro One Networks a continué de comptabiliser la composante non liée au coût des services des autres avantages postérieurs au départ à l'emploi dans ce compte jusqu'à la fin de 2022. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement des soldes des comptes de l'entreprise de transport et de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, montants qui seraient recouvrés auprès des contribuables sur une période de un an prenant fin le 31 décembre 2023 et sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025, respectivement.

Compte de report lié aux projets d'Internet à haut débit

La Société comptabilise des charges supplémentaires et des produits supplémentaires se rapportant aux activités réalisées dans le cadre de projets désignés d'Internet à haut débit en vertu de la *Loi sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* (Ontario) dans ce compte de report générique.

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Un actif réglementaire est comptabilisé dans la mesure où la direction estime qu'il est probable que les dépenses liées à l'environnement seront recouvrées dans l'avenir au moyen du processus d'établissement des tarifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a comptabilisé une tranche du passif à titre d'actif réglementaire. En 2024, l'ajustement lié à la réévaluation a entraîné une augmentation de l'actif réglementaire lié à l'environnement de 2 millions de dollars (diminution de 9 millions de dollars en 2023) afin de refléter les variations de la portion recouvrable des passifs environnementaux au titre de l'évaluation en matière de BPC et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de la Société. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées.

Rémunération à base d'actions

La Société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouvrés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouvrés au moyen des tarifs conformément au recouvrement de ces coûts de main-d'œuvre.

Écart au titre de la Loi pour un Ontario connecté

Dans sa décision et son ordonnance rendues le 31 octobre 2023, la CEO a approuvé l'établissement d'un compte d'écart générique à l'échelle du secteur, à compter du 1^{er} avril 2023. Ce compte a été créé pour comptabiliser les coûts marginaux de localisation des infrastructures souterraines résultant de la mise en œuvre de la loi provinciale : *Projet de loi 93, Loi de 2022 pour un Ontario connecté*.

Écart lié au PPTRRE

Hydro One Remotes reçoit de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») des montants au titre du PPTRRE. Au 31 décembre 2022, la Société avait comptabilisé un actif réglementaire qui représente les montants requis pour atteindre le seuil de rentabilité au chapitre du résultat net, tel que régi par le modèle de recouvrement des coûts, en excédent des montants cumulatifs au titre du PPTRRE reçus. En 2024, les montants reçus au titre du PPTRRE étaient supérieurs (inférieurs en 2023) aux montants requis pour atteindre le seuil de rentabilité au chapitre du résultat net, de sorte que l'actif réglementaire a été diminué de 12 millions de dollars (augmenté de 5 millions de dollars en 2023).

Passif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouvrés selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à *la Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La Société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé ou capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif ou un passif réglementaire de compensation. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif ou un passif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont recouvrés selon la méthode de la comptabilité de caisse. La Société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé ou capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée à l'actif réglementaire ou au passif réglementaire connexes, selon le cas. Un actif réglementaire ou un passif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouvrés ou remboursés dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages établie selon des calculs actuariels à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif ou un passif réglementaire de compensation est comptabilisé, le cas échéant, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (CELRD)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. Le CELRD permet de comptabiliser l'écart entre le coût des achats d'électricité auprès de la SIERE et le coût de l'électricité recouvré auprès des contribuables. Dans le cadre de la décision sur la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement du solde du compte de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025.

Report lié au mécanisme de partage des bénéfices

En mars 2019, la CEO a approuvé la création d'un compte de report lié au mécanisme de partage des bénéfices pour le secteur de la distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser les éventuels bénéfices excédentaires, y compris l'incidence fiscale, réalisés pour toute année comprise entre 2018 et 2022. Dans le cadre de ce mécanisme, Hydro One partage avec les contribuables clients des services de distribution 50 % des bénéfices réglementés qui dépassent de plus de 100 points de base le rendement des capitaux propres réglementé approuvé par la CEO. Un compte semblable a également été approuvé pour B2M LP en janvier 2020 ainsi que pour l'entreprise de transport de Hydro One Networks et NRLP en avril 2020. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs, le compte a été approuvé pour les années 2023 à 2027 dans le cas des entreprises de transport et de distribution. Le compte de HOSSM a été approuvé dans le cadre de la décision d'acquisition en octobre 2016 et il est entré en vigueur en 2022. Le solde de ce compte au 31 décembre 2024 était essentiellement lié aux secteurs de la distribution et du transport de Hydro One Networks. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement du solde du compte de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025.

Avenants tarifaires liés à la distribution

Dans le cadre de la décision relative à la requête conjointe, la CEO a approuvé le règlement de certains soldes des comptes de report et d'écart au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus. Ces soldes approuvés, y compris ceux au titre du CELRD, de l'écart lié aux modifications des lois fiscales, de l'écart lié aux coûts de retraite et du report lié au mécanisme de partage des bénéfices, ont été accumulés dans les avenants tarifaires liés à la distribution, et ils constituent la majeure partie du solde. Les comptes seront réglés sur une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2025.

Écart lié aux coûts indirects capitalisés à des fins fiscales

Dans le cadre de la décision relative à la requête conjointe, la CEO a approuvé la création d'un compte d'écart d'impôt lié aux coûts indirects capitalisés à des fins fiscales pour enregistrer l'écart entre les coûts indirects capitalisés déduits lors du calcul de la charge d'impôt réglementaire incluse dans les tarifs et les coûts indirects capitalisés réels déduits dans les déclarations fiscales de Hydro One au titre des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks pour 2016 à 2027. Les montants des écarts sont comptabilisés à la première des éventualités suivantes à survenir : i) lorsque l'année d'imposition a été vérifiée par l'Agence du revenu du Canada ou ii) lorsque l'année d'imposition devient frappée de prescription.

Écart lié aux modifications des lois fiscales

Les budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario (les « budgets ») prévoyaient certains incitatifs à l'investissement d'une durée limitée permettant à Hydro One de prendre une déduction pour amortissement accéléré pouvant atteindre trois fois le taux prévu pour la première année pour les immobilisations acquises après le 20 novembre 2018 et mises en service avant le 1^{er} janvier 2028 (l'« amortissement accéléré »). Par suite de l'entrée en vigueur des mesures prévues aux budgets au deuxième trimestre de 2019, la CEO a exigé que tous les services publics réglementés en Ontario, y compris Hydro One, enregistrent la totalité de l'incidence sur les produits des avantages fiscaux liés aux règles d'amortissement accéléré. L'avantage fiscal devant être remboursé ultérieurement aux contribuables a donné lieu à un passif réglementaire et a entraîné une diminution des produits, étant donné que les taux en vigueur ne tiennent pas compte de l'avantage de l'amortissement accéléré. Par conséquent, les produits assujettis à un remboursement ne peuvent être comptabilisés. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement des soldes des comptes de l'entreprise de transport et de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, montants qui devaient être remboursés aux contribuables sur une période de un an se terminant le 31 décembre 2023 et sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025, respectivement.

Compte d'écart au titre des frais financiers de nature asymétrique des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Le 14 septembre 2017, la CEO a publié son Rapport de la Commission : *Regulatory Treatment of Pension and OPEB Costs*, qui permettait aux services publics à tarifs réglementés d'enregistrer l'écart entre leurs coûts liés aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et ceux calculés selon la méthode de la comptabilité de caisse, à compter du 1^{er} janvier 2018, et de comptabiliser les frais financiers associés au solde sur une base asymétrique. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement des soldes des comptes de l'entreprise de transport et de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, montants qui devaient être remboursés aux contribuables sur une période de un an prenant fin le 31 décembre 2023 et sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025, respectivement.

Écarts liés aux produits externes

Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'écart entre les produits réels tirés des services d'exportation et les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains de l'entreprise de transport de Hydro One Networks, d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. Le compte sert également à comptabiliser l'écart entre le montant net des produits externes réels tirés des services d'entretien des postes, d'ingénierie et de construction, ainsi que d'autres services d'une part, et les montants approuvés par la CEO, d'autre part. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement du solde du compte au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, sur une période de un an prenant fin le 31 décembre 2023.

Écart cumulatif lié aux coûts de retrait d'actifs

En avril 2020, la CEO a approuvé la création d'un compte d'écart cumulé lié aux coûts de retrait d'actifs que l'entreprise de transport de Hydro One Networks utilisera pour enregistrer l'écart entre les besoins en revenus relatifs aux coûts de retrait d'actifs prévus compris dans la charge d'amortissement et les coûts de retrait d'actifs réels engagés de 2020 à 2022. Ce compte reflète seulement les montants à verser aux contribuables, sur une base cumulative pendant la période tarifaire de 2020 à 2022. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement du solde du compte au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, sur une période de un an prenant fin le 31 décembre 2023. Dans le cadre de la même décision, la CEO a approuvé le maintien de ce compte pour l'entreprise de transport de Hydro One Networks et la création d'un compte de même nature pour l'entreprise de distribution de Hydro One Networks pour la période de 2023 à 2027.

Écarts liés aux coûts de retraite

Les écarts entre les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration au titre des coûts de retraite comptabilisés et les coûts intégrés dans les tarifs dans le cadre du processus d'établissement des tarifs pour les entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks sont comptabilisés à titre d'actifs réglementaires ou de passifs réglementaires, selon le cas. Dans le cadre de la décision visant la requête conjointe relative aux tarifs reçue en novembre 2022, la CEO a approuvé le règlement des soldes des comptes de l'entreprise de transport et de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks au 31 décembre 2020, y compris les intérêts courus, montants qui seront remboursés aux contribuables sur une période de un an prenant fin le 31 décembre 2023 et sur une période de trois ans prenant fin le 31 décembre 2025, respectivement.

13. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Actifs de retraite différés (note 19)	647	99
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 22)	55	49
Placements	46	43
Autres actifs à long terme	60	25
	808	216

14. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS À COURT TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Charges à payer	794	644
Créditeurs	348	334
Produits non gagnés	336	211
Intérêts courus	180	149
Passifs réglementaires (note 12)	122	51
Obligations locatives (note 22)	14	12
Passifs environnementaux (note 20)	11	38
Passifs dérivés (note 17)	4	—
	1 809	1 439

15. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	1 590	1 531
Obligations locatives (note 22)	41	37
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 21)	38	36
Passifs environnementaux (note 20)	36	41
Passifs dérivés (note 17)	3	2
Autres passifs à long terme	43	35
	1 751	1 682

16. DETTE ET CONVENTIONS DE CRÉDIT

Billets à court terme et facilités de crédit

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 2 300 millions de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit de soutien renouvelables de Hydro One Inc. d'un montant total de 3 050 millions de dollars.

Au 31 décembre 2024, les facilités de crédit consenties, non garanties et renouvelables de Hydro One (les « facilités de crédit d'exploitation »), sur une base consolidée, se composaient de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Échéance	Montant total	Montant prélevé
Hydro One Inc.			
Facilités de crédit de soutien renouvelables ^{1, 2}	Juin 2029	3 050	—
Hydro One			
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans ²	Juin 2029	250	—
Total		3 300	—

¹ Le 1^{er} juin 2024, Hydro One Inc. a augmenté de 750 millions de dollars le montant engagé aux termes des facilités de crédit d'exploitation.

² Le 1^{er} juin 2024, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été prorogée de juin 2028 à juin 2029.

La Société peut utiliser les facilités de crédit d'exploitation aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit d'exploitation sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. Les facilités de crédit d'exploitation comprennent un mécanisme qui ajuste à la hausse ou à la baisse le coût du financement de Hydro One en fonction de son rendement par rapport à certaines mesures de développement durable arrimées aux cibles de Hydro One à cet égard. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes garantie d'une filiale

Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, peut offrir et vendre des titres d'emprunt. Les titres d'emprunt émis par HOHL sont garantis entièrement et inconditionnellement par la Société. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun titre d'emprunt n'avait été émis par HOHL.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Billets, série 42, 2,54 % échéant en 2024	—	700
Billets, série 45, 1,76 % échéant en 2025	400	400
Billets, série 40, 2,97 % échéant en 2025	350	350
Billets, série 57, 5,54 % échéant en 2025	400	400
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Billets, série 56, à taux variable, échéant en 2026 ¹	425	425
Billets, série 52, 4,91 % échéant en 2028	750	750
Billets, série 43, 3,02 % échéant en 2029	550	550
Billets, série 53, 3,93 % échéant en 2029	550	300
Billets, série 46, 2,16 % échéant en 2030	400	400
Déventures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 49, 1,69 % échéant en 2031	400	400
Billets, série 50, 2,23 % échéant en 2031	450	450
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 54, 4,16 % échéant en 2033	450	450
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 59, 4,39 % échéant en 2034	550	—
Billets, série 60, 4,25 % échéant en 2035	1 075	—
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 41, 3,63 % échéant en 2049	750	750
Billets, série 47, 2,71 % échéant en 2050	500	500
Billets, série 44, 3,64 % échéant en 2050	250	250
Billets, série 51, 3,10 % échéant en 2051	450	450
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 55, 4,46 % échéant en 2053	675	300
Billets, série 58, 4,85 % échéant en 2054	1 000	500
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	17 070	15 020
Billets, série 2020-1, 1,41 % échéant en 2027	425	425
Dettes à long terme de Hydro One b)	425	425
	17 495	15 445
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	41	12
Ajouter : le gain réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché ²	3	6
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(60)	(53)
Total de la dette à long terme	17 479	15 410

¹ Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent au taux CORRA, composé quotidiennement, majoré d'une marge.

² En octobre 2023, Hydro One Inc. a conclu un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 400 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable, des billets à moyen terme, série 57, d'un montant de 400 millions de dollars échéant le 20 octobre 2025. Ce swap a été comptabilisé comme couverture de la juste valeur. En décembre 2023, ce swap a été dénoué et un paiement de 6 millions de dollars a été reçu au moment du règlement, lequel est actuellement amorti sur la durée des billets connexes.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

a) Dette à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 17 070 millions de dollars (15 020 millions de dollars en 2023); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. En juin 2022, Hydro One Inc. a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel visait des billets pouvant être émis pour un montant en capital maximal autorisé de 4 000 millions de dollars et qui est arrivé à échéance en juillet 2024. En février 2024, Hydro One Inc. a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel arrivera à échéance en mars 2026. Depuis le dépôt de ce prospectus préalable de base simplifié en février 2024, la Société n'est plus autorisée à émettre des billets supplémentaires aux termes du précédent prospectus lié au programme de billets à moyen terme déposé en juin 2022.

En 2024, Hydro One Inc. a émis des titres d'emprunt à long terme totalisant 2 750 millions de dollars (2 375 millions de dollars en 2023) et a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 700 millions de dollars (600 millions de dollars en 2023) aux termes du programme de billets à moyen terme.

b) Dette à long terme de Hydro One

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 425 millions de dollars (425 millions de dollars en 2023). Le 19 août 2024, Hydro One a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base universel ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, au cours de la période de 25 mois se terminant en septembre 2026. Au 31 décembre 2024, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base universel. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis ni remboursé.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	1 150	700
Passifs à long terme		
Dette à long terme	16 329	14 710
Total de la dette à long terme	17 479	15 410

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Au 31 décembre 2024, les remboursements de capital, les paiements d'intérêt et les taux d'intérêt moyens pondérés connexes futurs s'établissaient comme suit :

	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Paiements d'intérêts (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 ^{re} année	1 150	723	3,4
2 ^e année	925	682	3,6
3 ^e année	425	661	1,4
4 ^e année	750	637	4,9
5 ^e année	1 100	610	3,5
	4 350	3 313	3,5
De la 6 ^e à la 10 ^e année	3 535	2 537	4,4
Par la suite	9 610	4 579	4,4
	17 495	10 429	4,2

17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, telles les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la Société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024 Valeur comptable	2024 Juste valeur	2023 Valeur comptable	2023 Juste valeur
<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars)</i>				
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	17 479	17 364	15 410	15 235

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Couvertures de juste valeur

Aux 31 décembre 2024 et 2023, Hydro One Inc. ne détenait aucune couverture de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

Aux 31 décembre 2024 et 2023, Hydro One Inc. avait conclu un swap fixe-variable d'un montant de 425 millions de dollars, désigné comme une couverture de flux de trésorerie. Cette couverture de flux de flux de trésorerie visait à compenser le caractère variable des taux d'intérêt entre le 21 décembre 2023 et le 21 septembre 2026.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Société n'avait aucun instrument dérivé classé dans les contrats non désignés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Hierarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	17 479	17 364	—	17 364	—
Instruments dérivés (notes 14 et 15)					
Couvertures de flux de trésorerie, y compris la tranche échéant à moins de un an	7	7	—	7	—
	17 486	17 371	—	17 371	—
Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs					
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	15 410	15 235	—	15 235	—
Instruments dérivés (note 15)					
Couvertures de flux de trésorerie, y compris la tranche échéant à moins de un an	2	2	—	2	—
	15 412	15 237	—	15 237	—

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie est déterminée selon une méthode des flux de trésorerie actualisés d'après des courbes des taux de rendement des swaps en fin de période.

La juste valeur de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la Société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des valeurs ainsi que des taux de change et d'intérêt. La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La Société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif ou à un risque de change significatif.

La Société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la Société peut utiliser des swaps de taux d'intérêt, désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt, telles les couvertures de flux de trésorerie, pour gérer son exposition aux taux d'intérêt à court terme, ou pour bloquer les taux d'intérêt des financements futurs.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas entraîné une diminution importante du bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, respectivement.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui y sont admissibles, le gain ou la perte non réalisé, après impôts, sur l'instrument dérivé est comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu ou dans les autres éléments de la perte étendue et il est reclassé dans le bénéfice net ou la perte nette dans la même période que celle au cours de laquelle la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Le tableau qui suit présente le montant comptabilisé dans les autres éléments de la perte étendue et reclassé dans les charges de financement au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Montant comptabilisé dans les autres éléments de la perte étendue		
Perte avant impôts	1	5
Perte après impôts	1	4
Montant reclassé dans les charges de financement		
Gain avant impôts	(4)	(2)
Gain après impôts	(3)	(2)

Ceci a donné lieu à un cumul des autres éléments de la perte étendue de 5 millions de dollars, lié aux couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2024 (1 million de dollars en 2023).

La Société estime que le montant inscrit au cumul des autres éléments de la perte étendue, après impôts, lié aux couvertures de flux de trésorerie devant être reclassées dans les résultats d'exploitation au cours des 12 prochains mois, s'établit à environ 3 millions de dollars. Les montants réels reclassés dans les résultats d'exploitation dépendent du taux d'intérêt en vigueur jusqu'à l'échéance des contrats dérivés. Pour toutes les transactions prévues, au 31 décembre 2024, la durée maximale pendant laquelle la Société couvre les risques liés à la variabilité des flux de trésorerie est d'environ deux ans.

Le risque de marché auquel le régime de retraite est exposé est géré par la diversification des placements conformément à l'énoncé des politiques et procédures d'investissement du régime de retraite. Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt affectent la juste valeur des instruments financiers du régime de retraite. En outre, les variations des taux d'intérêt peuvent également avoir une incidence sur les taux d'actualisation, ce qui influe sur l'évaluation du passif au titre des prestations de retraite, avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi. Le risque de change est le risque que la valeur des instruments financiers du régime de retraite fluctue en raison des variations des monnaies par rapport au dollar canadien. L'autre risque de prix est le risque que la valeur des placements du régime de retraite dans des titres de capitaux propres fluctue en raison de la variation des prix du marché, autres que celle découlant du risque d'intérêt ou du risque de change. Ces trois facteurs peuvent contribuer à la variation de la valeur des placements du régime de retraite. Il y a lieu de se reporter à la note 19 - Prestations de retraite, avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générerait une concentration importante du risque de crédit. La Société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2024, la provision pour créances douteuses de la Société s'établissait à 61 millions de dollars (57 millions de dollars en 2023). La provision pour créances douteuses reflète les pertes de crédit attendues au cours de la période considérée de la Société à l'égard de la totalité des soldes des débiteurs, fondées sur les soldes en souffrance, les paiements des clients et les radiations historiques. Au 31 décembre 2024, environ 7 % (5 % en 2023) du montant net des débiteurs de la Société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment i) en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, ii) en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, iii) en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et iv) en surveillant la situation financière de ses contreparties. La Société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers, dont les positions représentent un actif, à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créanciers concernés provenait de contreparties représentées par une institution financière ayant une cote de crédit de qualité supérieure.

En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la Société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme aux fins de l'exploitation au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit d'exploitation. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins de la Société en matière d'exploitation.

En février 2024, Hydro One Inc. a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel arrivera à échéance en mars 2026. Le prospectus de base universel de Hydro One lui permet d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, au cours de la période de 25 mois se terminant le 19 septembre 2026.

Le 29 novembre 2024, HOHL a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, afin de remplacer le prospectus précédent qui serait par ailleurs venu à échéance en décembre 2024. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains, qui vient à échéance en décembre 2026, permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt garantis inconditionnellement par Hydro One. Au 31 décembre 2024, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

Les liquidités à court terme du régime de retraite proviennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des apports, du revenu de placement et du produit des opérations de placement. Dans le cas où des placements doivent être vendus rapidement pour répondre aux obligations courantes, la majeure partie des actifs du régime de retraite sont investis dans des titres qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement monnayés lorsque les besoins de liquidité se font sentir.

18. GESTION DU CAPITAL

La structure du capital de la Société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la Société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2024 et 2023, la structure du capital de la Société s'établissait comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Billets à court terme à payer	200	279
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	1 150	700
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(716)	(79)
	634	900
 Dette à long terme	 16 329	 14 710
Actions ordinaires	5 713	5 706
Bénéfices non répartis	6 360	5 947
Total du capital	29 036	27 263

Hydro One Inc. doit se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit limitent la dette admissible de la Société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2024, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

19. PRESTATIONS DE RETRAITE, AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Hydro One a un régime de retraite, un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire »), des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes d'avantages ») ainsi qu'un régime de retraite à cotisations déterminées.

Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension jusqu'au 31 mars 2025. À compter du 1^{er} avril 2025, les prestations touchées relativement aux années de service de tous les groupes seront fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la Société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par la Society embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années de service ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'avaient pas le droit d'adhérer au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la Société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2023 et a été publiée le 23 septembre 2024. Le total des cotisations patronales annuelles en trésorerie au régime de retraite pour 2024 s'est élevé à 75 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023). Les cotisations patronales annuelles estimatives au régime de retraite pour les exercices 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 s'élèvent respectivement à environ 78 millions de dollars, 80 millions de dollars, 83 millions de dollars, 86 millions de dollars, 89 millions de dollars et 92 millions de dollars, respectivement.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite en sus des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la capitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les actifs capitalisés au titre des prestations et les obligations sous-capitalisées au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés et elle est établie selon la méthode dite du « corridor » en ce qui concerne le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Dans le cas du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'incidence d'une variation des hypothèses est comptabilisée immédiatement dans les coûts nets des prestations et des avantages de la période. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Les tableaux suivants présentent les composantes du montant capitalisé du régime de retraite et des régimes d'avantages de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Variation de l'OPAP				
OPAP à l'ouverture de l'exercice	8 665	7 546	1 603	1 442
Coût des services rendus au cours de l'exercice	134	99	57	50
Cotisations des salariés	74	68	—	—
Intérêts débiteurs	401	394	75	74
Prestations et avantages versés	(427)	(425)	(71)	(64)
(Gain actuariel net) perte actuarielle nette	(161)	650	2	86
Transferts à partir d'autres régimes ¹	—	333	—	15
OPAP à la clôture de l'exercice	8 686	8 665	1 666	1 603
Variation des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	8 764	7 904	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	869	791	—	—
Prestations versées	(427)	(425)	(71)	(64)
Cotisations de l'employeur	75	69	71	64
Cotisations des salariés	74	68	—	—
Charges d'administration	(22)	(20)	—	—
Transferts à partir d'autres régimes ¹	—	377	—	—
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	9 333	8 764	—	—
Montant (capitalisé) non capitalisé	(647)	(99)	1 666	1 603

¹ Voir ci-dessous pour obtenir des renseignements sur les transferts à partir d'autres régimes dans le cas des employés transférés en 2023.

Transferts à partir d'autres régimes

Hydro One et Inergi LP ont convenu de transférer les postes de certains employés d'Inergi LP (« employés visés par le transfert ») à Hydro One Networks. Les employés occupant des postes dans le domaine des services des technologies de l'information, des finances et de la comptabilité, de la paie, de l'approvisionnement de bout en bout, des règlements et de certains services partagés ont été transférés sur une période de un an qui a pris fin le 1^{er} janvier 2022. Les employés visés par le transfert qui participaient au régime de retraite d'Inergi LP (le « régime d'Inergi ») sont devenus des participants au régime de retraite de Hydro One au moment de leur transfert chez Hydro One Networks. Le 2 mars 2023, les actifs et les passifs du régime d'Inergi ont été transférés au régime de retraite. La valeur des actifs et des passifs du régime de retraite d'Inergi s'établissait respectivement à environ 377 millions de dollars et 333 millions de dollars à la date du transfert. Inergi et Hydro One Networks ont également convenu de transférer le passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi liés aux employés visés par le transfert aux régimes d'avantages de Hydro One.

Les employés retraités admissibles d'Inergi ont été transférés aux régimes d'avantages le 1^{er} juin 2023. Le transfert du passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi de 15 millions de dollars concernant ces employés retraités a été réalisé au deuxième trimestre de 2023. Le passif a été comptabilisé comme un passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, un montant compensatoire ayant été inscrit dans les autres éléments du résultat étendu, et un montant en trésorerie totalisant 3 millions de dollars a été transféré à Hydro One, conformément à l'entente. Les autres éléments du résultat étendu découlant du transfert de l'actif en trésorerie et les autres éléments du résultat étendu découlant du transfert des passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi ont tous deux été comptabilisés en résultat net sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des employés retraités et des autres anciens employés.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs des régimes à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Autres actifs ¹	12	10	—	—
Actifs de retraite différés	647	99	—	—
Charges à payer	—	—	76	72
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	1 590	1 531
Montant net (capitalisé) non capitalisé	(659)	(109)	1 666	1 603

¹ Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et des OPAP aux termes du régime de retraite et des régimes d'avantages. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'OPAP, l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
OPAP	8 686	8 665
OPAC	7 848	7 863
Juste valeur des actifs du régime	9 333	8 764

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 119 % au 31 décembre 2024 (111 % en 2023). D'après l'OPAP, il l'était à 107 % au 31 décembre 2024 (101 % en 2023). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	134	99
Intérêts débiteurs	401	394
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(603)	(566)
Amortissement du crédit au titre des services passés	(3)	(2)
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	14	(18)
Crédit net au titre des prestations et des avantages de la période	(57)	(93)
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	23	21

¹ La Société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des coûts de retraite de 75 millions de dollars (69 millions de dollars en 2023), constitués de 23 millions de dollars (21 millions de dollars en 2023) imputés à l'exploitation et de 52 millions de dollars (48 millions de dollars en 2023) incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période	57	50
Intérêts débiteurs	75	74
Amortissement du coût des services passés	10	10
Amortissement des gains actuariels	(29)	(23)
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	113	111
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	74	77

¹ La Société comptabilise les coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des coûts des avantages postérieurs à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de 113 millions de dollars (111 millions de dollars en 2023) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 74 millions de dollars (77 millions de dollars en 2023) ont été imputés à l'exploitation, et 39 millions de dollars (36 millions en 2023) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes du régime de retraite et des régimes d'avantages et des coûts des prestations ou avantages aux termes du régime de retraite et des régimes d'avantages est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la Société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans le régime de retraite et les régimes d'avantages, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes du régime de retraite et des régimes d'avantages est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,73 %	4,63 %	4,75 %	4,63 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,23 %	4,23 %

¹ Le taux passant progressivement de 4,85 % par année en 2025 à 4,23 % par année en 2032 et par la suite (de 4,92 % par année en 2024 à 4,23 % par année en 2032 par la suite, selon les estimations faites en 2023).

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	7,00 %	7,00 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,63 %	5,06 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	15	15
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	4,63 %	5,07 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	16,1	14,8
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,23 %	4,19 %

¹ Le taux passant progressivement de 4,92 % par année en 2024 à 4,23 % par année en 2032 et par la suite (de 5,02 % par année en 2023 à 4,19 % par année en 2031 par la suite, selon les estimations faites en 2023).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des obligations à long terme de sociétés notées « AA ». Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul de l'OPAP au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages aux 31 décembre 2024 et 2023 :

Aux 31 décembre	2024	2023
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de :	(<i>en années</i>)	(<i>en années</i>)
65 ans - homme	23	23
65 ans - femme	25	25
45 ans - homme	24	24
45 ans - femme	26	26

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2024, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants du régime de retraite et des régimes d'avantages de la Société étaient les suivants :

(<i>en millions de dollars</i>)	Prestations de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi
2025	424	76
2026	430	76
2027	436	76
2028	442	77
2029	447	78
2030 à 2034	2 332	404
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2034	4 511	787

Composantes des comptes réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les comptes réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Ces montants sont comptabilisés dans le tableau suivant :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Prestations de retraite		
(Gain actuariel net) perte actuarielle nette de l'exercice	(405)	446
Crédits au titre des services passés de l'exercice	—	(45)
Amortissement (de la perte actuarielle) du gain actuariel	(14)	18
Amortissement du crédit au titre des services passés	3	2
	(416)	421
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle de l'exercice	4	80
Amortissement de la perte actuarielle	18	27
	22	107

Le tableau suivant indique les composantes des comptes réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Prestations de retraite		
Gain actuariel	(647)	(99)
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Gain actuariel	(376)	(398)

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la Société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans l'énoncé des politiques et procédures d'investissement du régime de retraite, qui est examiné et approuvé chaque année par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la Société fait appel à des gestionnaires de placements externes qui se voient confier la responsabilité fiduciaire d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement des gestionnaires de placement concernés est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la Société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition moyenne pondérée réelle, la répartition cible et la fourchette de répartition des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2024 :

	Répartition moyenne pondérée réelle (%)	Répartition cible (%)	Fourchette de répartition (%)
Titres de participation	42	40	20 - 55
Titres d'emprunt	36	35	30 - 40
Placements immobiliers et placements dans des infrastructures	22	25	0 - 35
	100	100	

Au 31 décembre 2024, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One Inc. de 16 millions de dollars (19 millions de dollars en 2023) et détenait des titres de créance de la Province de 703 millions de dollars (539 millions de dollars en 2023).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit aux 31 décembre 2024 et 2023. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs et les passifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	—	3 142	3 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106	—	—	106
Titres à court terme	—	171	—	171
Instruments dérivés	—	1	—	1
Actions de sociétés canadiennes	116	—	—	116
Actions de sociétés étrangères	2 695	247	—	2 942
Obligations et débentures canadiennes	—	2 717	—	2 717
Obligations et débentures étrangères	—	95	—	95
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	2 917	3 231	3 142	9 290
Instruments dérivés	—	3	—	3
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	—	3	—	3

¹ Au 31 décembre 2024, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 57 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 1 million de dollars au titre de placements vendus à recevoir, 6 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 2 millions de dollars au titre d'impôts exigibles, 3 millions de dollars au titre de montants à payer aux participants, et 1 million de dollars au titre de placements achetés à payer.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	33	2 769	2 802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89	—	—	89
Titres à court terme	—	144	—	144
Instruments dérivés	—	3	—	3
Actions de sociétés canadiennes	125	—	—	125
Actions de sociétés étrangères	2 607	222	—	2 829
Obligations et débentures canadiennes	—	2 638	—	2 638
Obligations et débentures étrangères	—	91	—	91
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	2 821	3 131	2 769	8 721
Instruments dérivés	—	1	—	1
Total de la juste valeur des actifs du régime¹	—	1	—	1

¹ Au 31 décembre 2023, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 54 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 5 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir, 5 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 2 millions de dollars au titre d'impôts exigibles, 1 million de dollars au titre de montants à recevoir des participants et 7 millions de dollars au titre de placements achetés à payer.

Il y a lieu de se reporter à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous pourraient ainsi inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas. Les instruments financiers de niveau 3 comprennent les fonds communs dont l'évaluation est fournie par les gestionnaires de placement. L'analyse de sensibilité n'est pas présentée étant donné que les hypothèses sous-jacentes utilisées par les gestionnaires de placement ne sont pas disponibles.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	2 769	2 315
Gains réalisés et non réalisés	262	214
Achats	203	351
Ventes et décaissements	(92)	(111)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	3 142	2 769

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers, les placements en infrastructure et les placements dans des titres de créance de sociétés fermées. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital-investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les Sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs susceptibles de générer des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Les évaluations des titres de créance de sociétés fermées sont fournies par le gestionnaire du fonds. Les titres de créance de sociétés fermées représentent le crédit accordé aux entreprises aux termes d'une négociation bilatérale. Ces titres ne sont pas facilement négociables et prennent des formes très

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

diverses, telles que des prêts de premier rang garantis et non garantis, du financement de projets d'infrastructure, des investissements garantis par des actifs immobiliers et des obligations locatives ou de prêts titrisés soutenues par un groupe d'actifs. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées, les placements immobiliers, les placements en infrastructure et les placements dans des titres de créance de sociétés fermées ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Le montant en capital nominal des contrats en vigueur au 31 décembre 2024 s'établissait à 391 millions de dollars (375 millions de dollars en 2023). Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro et la livre sterling britannique. La perte nette réalisée sur les contrats de change s'est établie à 3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (néant en 2023). Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2024 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les actions de société qui sont évaluées au moyen des cours sur les marchés actifs, mais qui sont détenues dans une société de portefeuille pour les régimes de retraite, sont classées dans le niveau 2. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débentures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

Régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal. Il existe également un régime complémentaire théorique qui autorise le versement aux participants du régime à cotisations déterminées de cotisations patronales dépassant les limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* sous la forme de crédits à un compte théorique. Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont établies à 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2023).

20. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	39	40	79
Dépenses	(34)	(3)	(37)
Ajustement lié à la réévaluation	1	4	5
Passifs environnementaux – à la clôture	6	41	47
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(6)	(5)	(11)
	—	36	36

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	49	44	93
Charge de désactualisation	1	—	1
Dépenses	(28)	(3)	(31)
Ajustement lié à la réévaluation	17	(1)	16
Passifs environnementaux – à la clôture	39	40	79
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(33)	(5)	(38)
	6	35	41

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	6	41	47
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	—	—	—
Passifs environnementaux actualisés	6	41	47

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	39	41	80
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	—	(1)	(1)
Passifs environnementaux actualisés	39	40	79

Au 31 décembre 2024, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)	
2025	11
2026	5
2027	2
2028	2
2029	1
Par la suite	26
	47

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la Société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ (2,0 % à 6,3 % en 2023), soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la Société pour estimer les passifs environnementaux de la Société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la Société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la Société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Selon la meilleure estimation de la Société, au 31 décembre 2024, les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissaient à 6 millions de dollars (39 millions de dollars en 2023). Ces dépenses devraient être engagées en 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la Société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2024 afin d'augmenter le passif environnemental au titre des BPC de 1 million de dollars (17 millions de dollars en 2023).

Évaluation et remise en état des terrains

Au 31 décembre 2024, selon la meilleure estimation de la Société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains était de 41 millions de dollars (41 millions de dollars en 2023). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2025 à 2045. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la Société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2024 afin d'augmenter le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 4 millions de dollars (baisse de 1 million de dollars en 2023).

21. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations ainsi que les dépenses futures estimatives liées au démantèlement et au retrait de certaines centrales au diesel et d'actifs connexes exploités par la filiale de la Société, Hydro One Remotes.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service, une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Certains actifs de la Société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la Société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la Société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la Société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 1,0 % à 3,0 % environ (2,0 % à 4,0 % en 2023), soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la Société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la Société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement. Du fait de l'examen annuel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la Société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2024 afin d'accroître de 2 millions de dollars (6 millions de dollars en 2023) les obligations liées au démantèlement et au retrait d'une centrale au diesel située sur le territoire d'exploitation de Hydro One Remotes; les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en lien avec le démantèlement et le retrait de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations sont restées les mêmes (augmentation de 1 million de dollars en 2023).

Au 31 décembre 2024, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations totales de 38 millions de dollars (36 millions de dollars en 2023), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au démantèlement et au retrait de centrales au diesel de 19 millions de dollars (17 millions de dollars en 2023) et au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2023).

22. CONTRATS DE LOCATION

Hydro One a des contrats de location simple visant des immeubles utilisés à des fins administratives et de services et pour l'entreposage de matériel de télécommunications. Ces baux ont une durée de trois à six ans et sont assortis d'options de renouvellement pour des périodes supplémentaires allant de trois à cinq ans aux taux en vigueur sur le marché au moment de la prolongation. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Les options de renouvellement sont comprises dans les durées des contrats de location lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles soient exercées. Le tableau ci-après fournit d'autres renseignements sur les contrats de location simple de la Société :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Charge locative	17	14
Paiements de location effectués	16	14
Aux 31 décembre		
Durée moyenne pondérée résiduelle des contrats ¹ (en années)	4	4
Taux d'actualisation moyen pondéré	2,9 %	2,6 %

¹ Comprend des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain.

Au 31 décembre 2024, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	
2025	17
2026	15
2027	13
2028	10
2029	2
Par la suite	2
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	59
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(4)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	55

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Au 31 décembre 2023, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	
2024	13
2025	12
2026	10
2027	9
2028	5
Par la suite	3
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location non actualisés	52
Déduire : la valeur actualisée des paiements minimaux au titre des contrats de location	(3)
Total des paiements minimaux au titre des contrats de location actualisés	49

Hydro One présente ses actifs au titre de droits d'utilisation et ses obligations locatives au bilan consolidé, comme suit :

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2024	2023
Autres actifs à long terme <i>(note 13)</i>	55	49
Créditeurs et autres passifs à court terme <i>(note 14)</i>	14	12
Autres passifs à long terme <i>(note 15)</i>	41	37

23. CAPITAL-ACTIONS

Actions ordinaires

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2024, 599 435 650 actions ordinaires (599 077 067 actions ordinaires en 2023) étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Les tableaux suivants présentent la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Exercice clos le 31 décembre 2024 <i>(nombre d'actions)</i>	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	316 664 419	282 412 648	599 077 067
Émission d'actions ordinaires – RILT ¹	9 905	—	9 905
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions ²	348 678	—	348 678
Actions ordinaires – à la clôture	317 023 002	282 412 648	599 435 650
	52,9 %	47,1 %	100 %

¹ En 2024, Hydro One a émis 9 905 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

² En 2024, Hydro One a émis 348 678 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU ») et de la Society.

Exercice clos le 31 décembre 2023 <i>(nombre d'actions)</i>	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	316 302 056	282 412 648	598 714 704
Émission d'actions ordinaires – RILT ¹	74	—	74
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions ²	362 289	—	362 289
Actions ordinaires – à la clôture	316 664 419	282 412 648	599 077 067
	52,9 %	47,1 %	100 %

¹ En 2023, Hydro One a émis 74 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

² En 2023, Hydro One a émis 362 289 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions du PWU et de la Society.

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2024 et 2023, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune action privilégiée et aucune action privilégiée de série 2 n'était émise et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la Société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

24. DIVIDENDES

En 2024, des dividendes sur les actions ordinaires de 743 millions de dollars (700 millions de dollars en 2023) ont été déclarés et versés.

Il y a lieu de se reporter à la note 33 – Événements postérieurs à la date du bilan, pour obtenir des détails sur les dividendes déclarés après le 31 décembre 2024.

25. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le régime incitatif à long terme (RILT), et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires <i>(en millions de dollars)</i>	1 156	1 085
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	599 342 299	598 986 584
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	1 318 179	1 539 983
Dilué	600 660 478	600 526 567
Résultat par action ordinaire		
De base	1,93 \$	1,81 \$
Dilué	1,92 \$	1,81 \$

26. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PWU (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la Society (le « régime d'octroi d'actions de la Society »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PWU, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son premier appel public à l'épargne (« PAPE »). Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la Society prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la Society, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la Society, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la Society a commencé le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes de son PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2024, 348 678 actions ordinaires (362 289 en 2023) ont été émises aux termes des régimes d'octroi d'actions. Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2024 s'est établi à 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercice clos le 31 décembre 2024	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	1 782 376	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(348 678)	—
Attribués	1 092	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(27 496)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	1 407 294	20,50 \$

¹ En 2024, Hydro One a émis 348 678 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions.

Exercice clos le 31 décembre 2023	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	2 189 616	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(362 289)	—
Attribués	1 753	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(46 704)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	1 782 376	20,50 \$

¹ En 2023, Hydro One a émis 362 289 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions des régimes d'octroi d'actions.

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la Société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA d'administrateur au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2024	2023
DDVA en circulation – à l'ouverture	94 624	99 939
Attribués	22 293	32 729
Réglés	(9 621)	(38 044)
DDVA en circulation – à la clôture	107 296	94 624

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2023) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2024, un passif de 5 millions de dollars (4 millions de dollars en 2023) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Société de 44,27 \$. Ce passif est compris dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la Société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DDVA aux termes du régime de DDVA de la direction au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2024	2023
DDVA en circulation – à l'ouverture	134 370	118 505
Attribués	16 600	21 643
Réglés	(65 280)	(5 778)
DDVA en circulation – à la clôture	85 690	134 370

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, une charge de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2023) a été comptabilisée dans le résultat à l'égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2024, un passif de 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2023) lié aux DDVA de la direction a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Société de 44,27 \$. Ce passif est compris dans les autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime d'actionnariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d'actionnariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d'actionnariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la Society admissibles (le « régime d'actionnariat des employés représentés par la Society »). Aux termes du régime d'actionnariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La Société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu'à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d'actionnariat des employés représentés par la Society, les membres du personnel représentés par la Society admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La Société verse une cotisation équivalente à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En 2024, Hydro One a établi un régime d'actionnariat des employés en faveur de certains employés représentés par le PWU (le « régime d'actionnariat des employés représentés par le PWU »). Aux termes du régime d'actionnariat des employés représentés par le PWU, les membres du personnel représentés par le PWU admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La Société verse une cotisation équivalente à 33 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2024, les cotisations versées aux termes du régime d'actionnariat des employés se sont établies à 5 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023).

RILT

Avec prise d'effet le 31 août 2015, le conseil d'administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme étaient accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres étaient réglées en actions nouvellement émises de Hydro One ou en espèces, à la discrétion de Hydro One, aux termes des dispositions du régime, lesquelles permettent également aux participants de remettre une partie de leurs attributions pour satisfaire aux exigences relatives aux retenues d'impôt à la source. Le nombre global d'actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d'accorder un ensemble d'incitatifs, y compris des droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), des DVAAR, des options sur actions, des droits à la plus-value d'actions, des actions assujetties à des restrictions, des DDVA et d'autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l'assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l'égard du rendement global de l'entreprise.

DVALR et DVAAR

Le tableau ci-après présente l'évolution des attributions de DVALR et de DVAAR aux termes du RILT pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2024	2023	2024	2023
Droits en circulation – à l'ouverture	142 925	—	186 971	—
Attribués	189 104	145 435	158 757	197 065
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(24 918)	(2 351)	(20 377)	(5 928)
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	(20 557)	(159)	(2 426)	(4 166)
Droits en circulation – à la clôture	286 554	142 925	322 925	186 971

Le total de la juste valeur à la date d'attribution des attributions accordées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est établi à 14 millions de dollars (13 millions de dollars en 2023). La charge de rémunération comptabilisée par la Société à l'égard des attributions de DVALR et de DVAAR s'est élevée à 10 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (3 millions de dollars en 2023).

Régime de DVAAR de la Society

À la suite du renouvellement de l'ancienne convention collective de la Société avec les membres de la Society, la Société a fourni une rémunération en actions sous forme de DVAAR à certains membres admissibles. La rémunération en actions prévoit le rachat d'actions ordinaires de Hydro One sur le marché libre avec prise d'effet le 1^{er} mars 2021 en une seule attribution de titres de capitaux propres dont les droits deviennent acquis en tranches égales sur une période de deux ans. Pour être admissible, un employé doit être à l'emploi de la Société au 30 juillet 2021, date à laquelle le régime a été ratifié par la Society; qui est la date d'attribution. Le nombre d'actions ordinaires émises à chaque employé admissible sera égal à 1,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2021, divisé par 30,80 \$, soit le cours des actions ordinaires de Hydro One à la date d'attribution. Chaque DVAAR confère le droit d'accumuler des équivalents de dividendes en actions ordinaires sous forme de DVAAR supplémentaires au moment du versement des dividendes, suivant leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le tableau ci-après présente un sommaire de l'évolution des DVAAR aux termes du régime de DVAAR de la Society au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DVAAR)	2024	2023
DVAAR en circulation – à l'ouverture	—	36 124
Attribués	—	—
Dont les droits sont acquis et les actions connexes sont émises	—	(33 031)
Réglés	—	(2 964)
Ayant fait l'objet d'une renonciation	—	(129)
DVAAR en circulation – à la clôture	—	—

27. PARTICIPATION SANS CONTRÔLE

Le total de la participation sans contrôle est constitué de la participation sans contrôle attribuable à B2M LP et à NRLP. Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	20	65	85
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	7	9
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(7)	(10)
Participation sans contrôle – à la clôture	19	65	84

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	20	66	86
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	7	9
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(8)	(10)
Participation sans contrôle – à la clôture	20	65	85

B2M LP

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la Nation ojibwée de Saugeen (« NOS ») a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la juste valeur de la participation acquise. La participation de la NOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d'un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d'un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d'une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu'en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la NOS à l'égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la Société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de B2M LP au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	20	44	64
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	5	7
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(5)	(8)
Participation sans contrôle – à la clôture	19	44	63

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	20	45	65
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	5	7
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(6)	(8)
Participation sans contrôle – à la clôture	20	44	64

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

NRLP

Le 18 septembre 2019, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 % dans les parts de société en commandite de NRLP, respectivement, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises. Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis, auprès de Hydro One Networks, une participation supplémentaire de 19,9 % dans NRLP moyennant une contrepartie en trésorerie totale de 9 millions de dollars. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans les parts de société en commandite de NRLP a été réduite et ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP. La participation sans contrôle dans NRLP des partenaires des Premières Nations est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle de NRLP au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

<u>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Participation sans contrôle – à l'ouverture	21	21
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	2
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(2)
Participation sans contrôle – à la clôture	21	21

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,1 % au 31 décembre 2024 (47,1 % en 2023). Le ministère de l'Infrastructure est un apparenté de Hydro One, car il est contrôlé par la Province. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie et de l'Électrification les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre OPG et une filiale de Hydro One. Hydro One a également réalisé des opérations dans le cours normal des activités avec divers ministères gouvernementaux et organisations ontariennes qui relèvent de la Province. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)			
Apparenté	Opération	2024	2023
Province	Versement de dividendes	350	330
Ministère de l'Infrastructure	Subvention pour projets d'Internet à haut débit ¹	43	—
SIERE	Achats d'électricité	2 686	2 297
	Produits tirés des services de transport	2 252	2 195
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	1 170	897
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	255	250
	Produits tirés de la distribution liés à Wataynikaneyap Power LP	119	54
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	48	46
	Financement reçu relativement aux programmes de conservation et de gestion de la demande	1	3
OPG	Achats d'électricité	18	16
	Produits tirés du transport liés à la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	2	2
	Produits tirés de la distribution liés à la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	5	5
	Autres produits liés à la prestation de services et à l'approvisionnement en électricité	1	1
	Apport de capital reçu d'OPG	3	5
	Coûts au titre de l'achat de services	1	2
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	1
CEO	Frais liés à la CEO	12	12
OCN LP²	Participation dans OCN LP	5	—

¹ Le 31 octobre 2024, le ministère de l'Infrastructure a annoncé qu'il avait élaboré un programme visant à accorder jusqu'à 400 millions de dollars de subventions aux fournisseurs de service Internet (FSI) pour des travaux liés à des projets désignés d'Internet à haut débit. Le programme vise à permettre aux FSI de fixer avec succès et en toute sécurité leur matériel et leur équipement aux poteaux de la Société afin d'offrir le raccordement aux communautés rurales dans le cadre de projets désignés d'Internet à haut débit en vertu de la *Loi sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* (Ontario). Une partie de ces subventions est utilisée pour rembourser à Hydro One Networks, au nom des FSI, leur part des coûts d'activation engagés pour faciliter le programme à ce jour.

² OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques à l'échelle de l'Ontario, sous la marque Ivy Charging Network.

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces. Les factures sont émises mensuellement et les montants sont exigibles et payés sur une base mensuelle.

29. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Débiteurs (note 8)	(81)	(63)
Montants à recevoir d'apparentés	(12)	(31)
Matières et fournitures (note 9)	6	(10)
Charges payées d'avance et autres actifs	(26)	11
Autres actifs à long terme	(34)	(13)
Créditeurs	7	17
Charges à payer	136	46
Produits non gagnés (note 14)	125	151
Montants à payer à des apparentés	40	31
Intérêts courus (note 14)	31	29
Créditeurs à long terme et autres passifs à long terme (note 15)	8	5
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	49	79
	249	252

Dépenses en immobilisations

Les tableaux qui suivent rapprochent les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les éléments de rapprochement comprennent les variations nettes des charges à payer, les transferts et l'amortissement capitalisé.

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(2 968)	(95)	(3 063)
Éléments de rapprochement	248	7	255
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(2 720)	(88)	(2 808)

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Actifs incorporels	Total
Investissements en capital	(2 403)	(128)	(2 531)
Éléments de rapprochement	58	(3)	55
Décassements pour les dépenses en immobilisations	(2 345)	(131)	(2 476)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations corporelles en service. En 2024, l'apport de capital découlant de ces évaluations s'est élevé à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2023).

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Intérêts payés, montant net	643	581
Impôts sur le bénéfice versés	35	48

30. ÉVENTUALITÉS

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la Société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la Société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La Société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2024, la Société a payé 2 millions de dollars (néant en 2023) à l'égard des consentements obtenus pour un permis qui a été délivré en faveur de la Société pour permettre le transfert des actifs. En 2024, la Société a comptabilisé 4 millions de dollars (3 millions de dollars en 2023) au titre des obligations annuelles découlant des conventions existantes, qui visent des actifs qui ont continué d'être détenus par la SFIEO. Si la Société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la Société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

31. ENGAGEMENTS

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite :

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition et autres conventions	70	28	21	10	4	14
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	2	2	2	2	2	—
East-West Tie Limited Partnership	257	—	—	—	—	—

Conventions d'impartition et autres ententes

En février 2021, Hydro One a conclu une entente de trois ans visant des services de technologies de l'information avec Capgemini Canada Inc., qui est venue à échéance le 29 février 2024 et comprenait l'option de reconduire l'entente pour deux périodes supplémentaires de un an, à la discrétion de Hydro One. En juin 2023, Hydro One a avisé Capgemini Canada Inc. de la prorogation de l'entente qui a pris effet le 1^{er} mars 2024 et prendra fin le 1^{er} mars 2026.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2030.

East-West Tie Limited Partnership

Le 19 décembre 2024, Hydro One Networks a conclu une entente visant l'achat d'une participation d'environ 48 % dans East-West Tie Limited Partnership auprès de sociétés affiliées d'OMERS Infrastructure Management Inc. (« OMERS ») et d'Enbridge Transmission Holdings Inc. (« Enbridge »). Hydro One Networks a accepté d'acheter sa participation dans la société en commandite en contrepartie de 257 millions de dollars en espèces, sous réserve des rajustements usuels et de l'approbation du tribunal. Cette transaction a donné lieu à un partenariat entre les propriétaires restants de la ligne d'interconnexion Est-Ouest, soit Bamkushwada Limited Partnership, un consortium de six Premières Nations, et des sociétés affiliées de NextEra Energy Canada, LP, qui détiennent une participation d'environ 4 % et 48 %, respectivement.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

Au 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit d'exploitation ¹	—	—	—	—	3 300	—
Lettres de crédit ²	179	—	—	—	—	—
Garanties ³	510	—	—	—	—	—

¹ Le 1^{er} juin 2024, la date d'échéance des facilités de crédit d'exploitation a été reportée à 2029.

² Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 153 millions de dollars liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 19 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, et de lettres de crédit de 7 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

³ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 475 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales ainsi qu'en des garanties fournies par Hydro One à ONroute de 30 millions de dollars relativement à OCN LP (la « garantie relative à OCN ») et de 5 millions de dollars relativement à Aux Energy Inc.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et/ou ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la Société mère.

32. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs isolables, soit le transport, la distribution et les autres activités. La composition de ces secteurs est décrite à la note 1 des états financiers consolidés.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la Société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la Société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. Les fonctions de principal responsable de l'exploitation sont prises en charge par le chef de la direction et certains membres de la haute direction. La Société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués) (« BAIL »). Le principal responsable de l'exploitation évalue les éléments clés du BAIL pour comprendre les écarts trimestriels par rapport aux périodes antérieures, et les compare mensuellement au budget et aux prévisions de la Société eu égard aux trois secteurs afin de bien affecter les ressources entre les secteurs d'exploitation et au sein de ceux-ci.

HYDRO ONE LIMITED
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres activités	Chiffres consolidés
Produits	2 269	6 175	40	8 484
Achats d'électricité	—	4 143	—	4 143
Exploitation, entretien et administration	475	721	112	1 308
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	554	502	10	1 066
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	1 240	809	(82)	1 967
Investissements en capital	1 860	1 185	18	3 063

Exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres activités	Chiffres consolidés
Produits	2 214	5 582	48	7 844
Achats d'électricité	—	3 652	—	3 652
Exploitation, entretien et administration	499	765	90	1 354
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	526	460	10	996
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	1 189	705	(52)	1 842
Investissements en capital	1 493	1 015	23	2 531

Total de l'actif par secteur

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Transport	21 630	19 819
Distribution	14 040	12 696
Autres activités	1 012	337
Total de l'actif	36 682	32 852

Total de l'écart d'acquisition par secteur

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2024	2023
Transport	157	157
Distribution	216	216
Total de l'écart d'acquisition	373	373

Tous les produits et les actifs ainsi que la quasi-totalité des coûts, selon le cas, sont gagnés, détenus ou engagés au Canada.

33. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Dividendes

Le 19 février 2025, des dividendes de 188 millions de dollars sur les actions ordinaires (0,3142 \$ par action ordinaire) ont été déclarés.

Renseignements sur la Société et à l'intention des actionnaires

Administrateurs et membres de l'équipe de haute direction de Hydro One Ltd.

Administrateurs

M. Timothy Hodgson (président du conseil)
M^{me} Cherie Brant
M. David Hay
M^{me} Stacey Mowbray
M. Mitch Panciuk
M. Mark Podlasly
M^{me} Helga Reidel
M^{me} Melissa Sonberg
M. Brian Vaasjo
M^{me} Susan Wolburgh Jenah

Équipe de haute direction

M. David Lebeter
Président et chef de la direction

M^{me} Teri French
Vice-présidente directrice, Sécurité, exploitation et expérience client

M^{me} Cassidy McFarlane
Directrice des affaires juridiques

M^{me} Renée McKenzie
Vice-présidente directrice, Solutions numériques et technologiques

M^{me} Lisa Pearson
Vice-présidente directrice, Affaires générales

M. Harry Taylor
Vice-président directeur, chef des finances et des affaires réglementaires

M^{me} Megan Telford
Vice-présidente directrice, Stratégie et transition énergétique

M^{me} Gillian Whitebread
Vice-présidente directrice et chef des ressources

Bureau administratif

483 Bay Street, South Tower
Toronto (Ontario) M5G 2P5
1 416 345-5000
www.HydroOne.com

Demandes des clients

Service à la clientèle : 1 888 664-9376
Pour signaler une urgence (24 heures) :
1 800 434-1235

Renseignements généraux

Services aux actionnaires

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez avoir des renseignements sur votre compte, signaler un changement d'adresse ou poser des questions sur les dividendes, les envois en double, les certificats d'actions égarés, les transferts d'actions ou les règlements de succession, communiquez avec notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres au :

Société de fiducie Computershare du Canada

100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
1 514 982-7555 ou 1 800 564-6253
service@computershare.com

Investisseurs institutionnels et analystes

Les investisseurs institutionnels, les analystes en valeurs mobilières et les autres personnes souhaitant obtenir des informations financières supplémentaires peuvent visiter la page www.HydroOne.com/Investors ou communiquer avec nous au 1 416 345-6867 ou au Investor.Relations@HydroOne.com.

Demandes des médias

1 416 345-6868 ou 1 877 506-7584
Media.Relations@HydroOne.com

Durabilité

Hydro One est résolue à poursuivre sa croissance de manière responsable. Elle concentre ses efforts en matière de durabilité sur le plan social et environnemental aux domaines où ses interventions auront un effet perceptible sur ces deux aspects. Pour en savoir plus, visitez la page <https://www.HydroOne.com/sustainability> ou écrivez-nous à sustainability@HydroOne.com.

Inscription à la cote d'une bourse

Bourse de Toronto (TSX) : H
(CUSIP : 448811208)

Titres de créance

Pour connaître les titres de créance de Hydro One et de ses filiales placés dans le public, consultez la section « Debt Information » sur la page www.HydroOne.com/Investors.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Renseignements en ligne

Hydro One s'est engagée à communiquer de manière transparente une information financière complète et à observer les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Nous vous invitons à visiter la section des relations avec les investisseurs à www.HydroOne.com/Investors; vous y trouverez des renseignements complémentaires sur nos activités : événements et allocutions, communiqués, documents réglementaires, pratiques en matière de gouvernance, information sur la durabilité et documents d'information continue, dont les communiqués sur les résultats trimestriels, les notices annuelles et les circulaires de sollicitation de procurations. Vous pouvez également vous abonner à nos bulletins de nouvelles par courriel afin de recevoir électroniquement les communiqués de Hydro One.

Dividendes sur les actions ordinaires

Dates prévues de versement des dividendes en 2025

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement
19 février 2025	12 mars 2025	31 mars 2025
7 mai 2025	11 juin 2025	30 juin 2025
12 août 2025	10 septembre 2025	29 septembre 2025
12 novembre 2025	10 décembre 2025	31 décembre 2025

À moins d'indication contraire, tous les dividendes sur les actions ordinaires versés par Hydro One sont considérés comme des dividendes « déterminés » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales semblables.

Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Hydro One offre un attrayant régime de réinvestissement des dividendes aux actionnaires admissibles, qui peuvent acheter des actions supplémentaires de la Société en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans payer de frais de courtage ou d'administration. Pour obtenir des renseignements sur ce régime ainsi que les documents d'inscription ou pour en savoir plus sur le RRD de Hydro One, visitez la page HydroOne.com/DRIP ou le site Web de Société de fiducie Computershare du Canada au www.InvestorCentre.com/HydroOne.

Parties prenantes réglementaires

Hydro One est résolue à maintenir et à améliorer ses relations à long terme constructives avec ses parties prenantes qui sont des organismes de réglementation.



Gouvernement provincial,
ministère de l'Énergie
Politiques, lois et règlements



Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)
Prix des services publics d'électricité indépendants et réglementation de la qualité du service



Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)
Règles de marché de l'électricité de gros, intermédiaire, normes de fiabilité nord-américaines



Régie canadienne de l'énergie
Organisme de réglementation fédéral, lignes d'électricité internationales et sous-postes



North American Electric Reliability Corporation (NERC)
Normes de fiabilité de l'électricité en gros à l'échelle du continent, certification, surveillance



Northeast Power Coordinating Council (NPCC)
Fiabilité du réseau du Nord-Est de l'Amérique du Nord, normes, conformité

Pour plus de renseignements, visitez la page www.HydroOne.com/Regulatory

